PAYS DE
Saint-Omer
Flandre Intérieure
Agence d'Urbanisme & de Développement
Pays d'art et d'histoire

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

édito

L'année 2018 a de nouveau été, pour l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure, une année d'activité intense.

La coproduction des documents de planification n'a peut-être jamais été aussi dense. Avec la région et le réseau des agences URBA8, nous avons contribué au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. Avec les syndicats mixtes, nous avons arrêté 2 projets de Schéma de Cohérence Territoriaux. Avec les intercommunalités, nous avons finalisé, jusqu'à l'arrêt de projet, 3 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux et, nous avons lancé les diagnostics de 3 Plans Climat Air Energie Territoriaux ainsi que du Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur de Saint-Omer. Pour faire naître l'expression de stratégies urbaines et territoriales, l'expertise doit s'accompagner de la concertation. Plus les élus, les partenaires et les habitants participent à la réalisation des documents, plus les spécificités locales sont prises en compte.

Conformément aux attentes exprimées par les collectivités la mise en œuvre de ces documents s'appuiera sur les échelles de travail et concertation définies par les élus locaux : espaces de dialogues, bassins de vie ou encore entités des PLUi.

Par la définition de 6 enjeux prioritaires : foncier, économie, mobilité, patrimoine, transitions et attractivité, l'agence accompagne ses membres dans la conception de politiques d'aménagement plus inclusives, respectueuses du patrimoine et moins consommatrices de ressources.

Par l'organisation de ses travaux en 8 territoires de projets, l'agence contribue à nourrir les réflexions et à co-construire les démarches de projets supra communales ; sur la revitalisation des centres villes, bourgs et villages, sur les quartiers de gares et hubs, sur la vallée de l'Aa, sur les voies d'eau, sur la ruralité innovante et les sports de nature ou encore sur le métabolisme urbain.

Afin de renforcer les dynamiques de coopération et d'ouverture, l'agence s'est engagée dans la démarche collective de marketing territorial des acteurs locaux, dans la première exposition XXL à la chapelle des Jésuites, et dans 3 projets Interreg approuvés.

Une nouvelle fois, l'ensemble des salariés se sont pleinement engagés avec une capacité à s'organiser, de la réactivité, et se sont adaptés aux évolutions du programme partenarial en cours d'année.

Ce rapport d'activités témoigne de cette dynamique collective. J'ai le plaisir de vous inviter à en prendre plus largement connaissance.

François DECOSTER
Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

sommaire

P. 6 L'AGENCE ...
- > Rétrospective
- > Périmètre
- > Ressources
- > Instances
- > Evènements et finances
- > Partenariats

P. 18 ZOOMS SUR...
- > Un métier
- > Une mission
- > Les locaux de l'Agence

P. 24 PLANIFICATION

P. 46 TERRITOIRES DE PROJETS
- > Saint-Omer
- > Aire-sur-la-Lys
- > Quartiers Gares et Hubs
- > Ville productive
- > Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa
- > Ruralité

P.72 ENJEUX
- > Foncier
- > Economie
- > Mobilité
- > Patrimoine
- > Transitions
- > Attractivité

RÉDACTION ET RELECTURE :
AUD

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :
AUD

CRÉDITS PHOTOS :
© AUD, sauf mentions contraires

L'Agence ...

Rétrospective

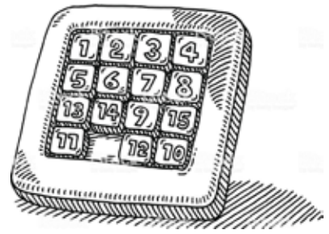

Les temps forts de l'année 2018

JANVIER

- Inauguration de la Bibliothèque Alexandre Melissinos

FÉVRIER

- Ateliers participatifs du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)
- Séminaire « Agglomérations Moyennes »
- Conseil d'Administration de l'Agence
- Premier arrêt de projet du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse (CAPSO)

MARS

- Salon du Mipim à Cannes
- Candidature Europan 15
- Expérimentation de l'auto-partage en Communauté de Communes du Pays de Lumbres

AVRIL

- Lancement de la démarche Marketing Territorial

MAI

- Visite de la Ministre Europe, Consultation citoyenne
- Spectacle «Danse sur façade» au Centre Administratif Saint-Louis

JUIN

- Conseil d'Administration et Assemblée Générale
- Second arrêt de projet du PLUi du pôle Territorial de Longuenesse
- Séminaire transfrontalier

JUILLET-AOÛT

- Exposition La Royal Air Force et Saint-Omer
- Signature de la Convention Action Coeur de Ville

SEPTEMBRE

- Journées européennes du Patrimoine
- Séminaire ruralité innovante
- Lancement de la nouvelle cartographie des acteurs économiques
- Arrêt du SCOT Pays de Saint-Omer
- Exposition Le Pays de Saint-Omer dans 20 ans

OCTOBRE

- Arrêt du SCOT de Flandre Intérieure

NOVEMBRE

- Premier arrêt de projet du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et du PLUi de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- 39ème Rencontre de la FNAU

DÉCEMBRE

- Formation Sauveteur Secouriste
- Second arrêt de projet du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Rétrospective

2018 : une année dense
Démo en chiffres

PLANIFICATION

> SCOT du Pays de Saint-Omer :
3 ateliers d'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
4 réunions avec les partenaires dont 1 COPIL Programme Partenarial d'Activités (PPA)
2 réunions publiques
1 réunion de présentation à destination des Maires et EPCI
2 réunions avec le Conseil de Développement
1 comité syndical d'arrêt du projet

> SCOT de Flandre Intérieure :
4 ateliers d'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs
6 réunions avec les partenaires dont 1 COPIL Programme Partenarial d'Activités
1 comité syndical d'arrêt du projet

> PLUi de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure :
36 ateliers par entité
2 COPIL Programme Partenarial d'Activités
2 réunions publiques
1 conseil communautaire d'arrêt du projet

> PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres :
2 Commissions PLUi
3 jours d'ateliers avec les habitants
1 réunion publique
24 ateliers par bassin de vie
2 COPIL Programme Partenarial d'Activités et 1 COPIL bailleurs sociaux
2 conseils communautaires d'arrêt du projet

> PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse :
3 COPIL Programme Partenarial d'Activités
1 COPIL avec les Maires sur le règlement
2 conseils communautaires d'arrêt du projet

> Opération d'Aménagement de Programmation
107 pour la Commnuauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
173 pour la Commnuauté de Communes de Flandre Intérieure
70 pour la Commnuauté de Communes du Pays de Lumbres

TERRITOIRES DE PROJETS

8 territoires

ENJEUX DE TERRITOIRES

6 enjeux

CONSEIL ARCHITECTURAL

41 permanences
218 dossiers

RESSOURCES

> Facebook :
2074 J'aime (au 1er janvier 2018, soit + 11%)
2098 abonnés à la page (1875 le 1er janiver 2018, soit +12%)
203 publications
Nombre de clics sur les publications : 13 000
Nombre de partages des publications : 4652

> Site Internet :
1000 personnes «fidèles» au site (plus de 2 minutes de connexion)
Nombre de sessions de ces personnes : 2281

Supports de communication

Information, Communication

Supports de communication réalisés en 2018

PUBLICATIONS

- ***Observatoire,*** *Les dynamiques de l'emploi sur le périmètre de l'AUD*
- ***Observatoire,*** *Les résultats de l'enquête sur les jeunes dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer : La parole aux jeunes !*
- ***Observatoire,*** *Vulnérabilité et précarité énergétiques en Pays de Saint-Omer*
- ***Observatoire,*** *Vulnérabilité et précarité énergétiques en Flandre Intérieure*
- ***Dossier,*** *La stratégie de coopération transfrontalière en Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure*
- ***Actes du séminaire, Séminaire d'évaluation,*** *La stratégie de coopération transfrontalière en Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure*
- ***Rapport d'activités 2017***
- ***Programme Partenarial d'Actvités 2018***
- ***Saint-Omer :*** *The place to be*
- ***Affiche,*** *L'Agence en 26 lettres*
- ***Saint-Omer,*** *Action coeur de ville*
- ***Livre Blanc,*** *Pour une ruralité innovante*
- ***Flyer appel aux dons,*** *Le Moulin de Nortbécourt*
- ***Flyer appel aux dons,*** *La Chapelle d'Eperlecques*
- ***Flyer appel aux dons,*** *L'église de Clarques*
- ***Saison Culturelle Printemps-Eté***
- ***Saison Culturelle Automne-Hiver***
- ***Publication Journées Européennes du Patrimoine 2018***
- ***Focus,*** *Le Moulin à café, Théâtre de Saint-Omer*
- ***Focus,*** *Les églises restaurées du Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer*
- ***Focus,*** *Le château de la vallée et son parc à Blendecques*
- ***Les Explorateurs,*** *Mametz, La première guerre mondiale*
- ***Les Explorateurs,*** *Clairmarais, Rallye-jeu*
- ***Les Explorateurs,*** *Deviens pilote de la Royal Air Force*

EXPOSITIONS

- ***Exposition,*** *Le Pays de Saint-Omer dans 20 ans*
- ***Exposition photos,*** *Journée mondiale de l'eau 2018*
- ***Exposition,*** *1918-2018, Saint-Omer et la Royal Air Force*

PLATEAU DE JEU

- ***Les aventuriers de l'Aa***

PANNEAUX DE MÉDIATION ET D'INFORMATION

- ***Saint-Omer,*** *Projet des 3 places*
- ***Saint-Omer,*** *La Station*

RESSOURCES

Photothèque : *+ de 20 000 photos*
Données cataloguées : *97*
Références disponibles à la Bibliothèque Mélissinos : *+ de 2000*
Site Internet : *www.aud-stomer.fr*
Facebook : *https://www.facebook.com/AUDStOmer/*
Géoportail : *www.aud-stomer.fr/applications/portail*
Portail patrimoine : *www.patrimoines-saint-omer.fr*

Périmètre

Le territoire de l'Agence

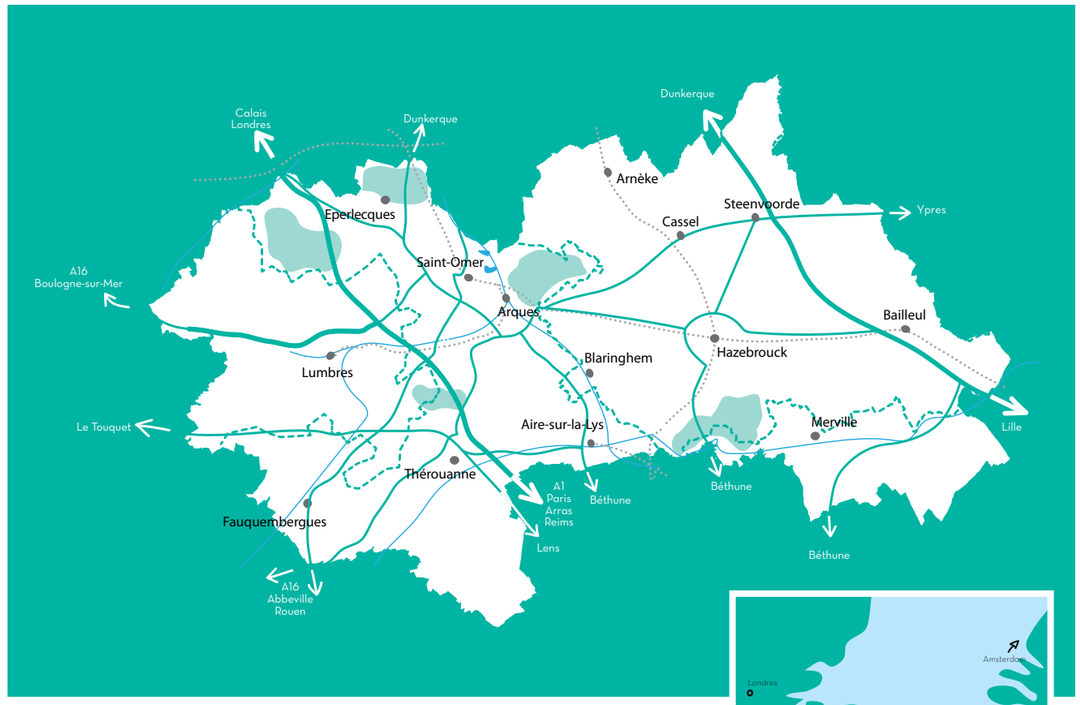

4 Intercommunalités
147 communes (depuis le 1er janvier 2017)
271 351 habitants en 2016
2 SCOT
4 PLUi

Ressources

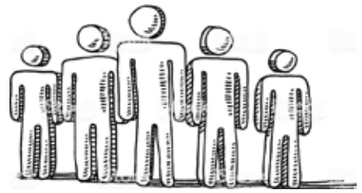

L'équipe de l'Agence

Au 31 décembre 2018

DIRECTION

Christophe MOLIN, Directeur
Sandrine DEVEYCX, Assitante de Direction - Ressource et gestion
Elodie DUQUENNE, Assistante Administrative - Documentation - LEADER

COMITÉ STRATÉGIQUE

Christophe MOLIN
Sandrine DEVEYCX
Dania MULLER
Philippe QUESTE
Nicolas ROCHAS
Marie-Julie SEYLLER
Antoine VERCRUYSSE

UNE ÉQUIPE :
25 collaborateurs
22 CDI et 3 CDD
14 femmes et 11 hommes

CHARGÉ(E)S D'ÉTUDES

Anaïs BAUDOIN, Biodiversité - Paysage
Paul BEAUCÉ, Architecture - Projets urbains
Mathias BOUDOT, Médiation du Patrimoine
Emeline CHOLLET, Attractivité - Concertation
Wim DE JAEGER, Coopération transfrontalière / européenne
Lise DEBIENNE, Création et communication graphique
Maxime DEPLANCKE, Développement des publics et stratégie éducative
Marie DUPRETZ, Programmation culturelle
Justine LAPORTE, Agriculture - Foncier - Développement rural - LEADER
Laurent LEDANOIS, Administration des bases de données (web) - SIG
Henri SPECQUE, Equipement - Economie - Foncier
Charlotte TARDIEU, Développement Durable - Énergie - Climat
Julie VELAY, Démographie - Habitat- Modes de vie
Maxence WATELLE, Recherche et Valorisation patrimoniale

CHARGÉ(E)S D'ÉTUDES PRINCIPALES

Eugénie RUCKEBUSCH, Mobilités - Espaces publics
Emeline BOULANGER, Coopération - Grands territoires
Virginie CARON, Economie - Tourisme - Commerce - Sport
Dania MULLER, Innovation Urbaine - Projets urbains - Architecture
Marie-Julie SEYLLER, Planification - Juridique

DIRECTEURS D'ÉTUDES

Philippe QUESTE, Patrimoine
Nicolas ROCHAS, Connaissance Territoriale - Coopération Internationale
Antoine VERCRUYSSE, Stratégie Territoriale

Ressources

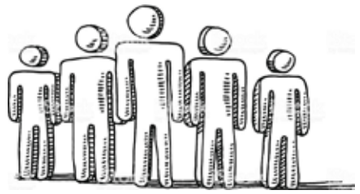

Vos interlocuteurs à l'Agence

PLANIFICATION

> Elaboration et mise en oeuvre des documents
Marie-Julie SEYLLER, Chargée d'études Principale Planification - Juridique
> Qualité architecturale, urbaine et paysagère
Marie-Julie SEYLLER, Chargée d'études Principale Planification - Juridique
> Opération d'Aménagement et de Programmation
Dania MULLER, Chargée d'études Principale Innovation Urbaine - Projets urbains - Architecture
> Pôle Métropolitain Audomarois
Emeline BOULANGER, Chargée d'études Principale Coopération - Grands territoires

TERRITOIRES DE PROJETS

> Saint-Omer
Antoine VERCRUYSSE, Directeur d'études Stratégie Territoriale
> Aire-sur-la-Lys
Dania MULLER, Chargée d'études Principale Innovation Urbaine - Projets urbains - Architecture
> Lumbres
Dania MULLER, Chargée d'études Principale Innovation Urbaine - Projets urbains - Architecture
> Quartiers Gares et Hubs
Eugénie RUCKEBUSCH, Chargée d'études Principale Mobilités - Espaces publics
> Ville productive Europan
Emeline Boulanger, Chargée d'études Principale Coopération - Grands territoires
> Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa
Virginie CARON, Chargée d'études Principale Economie - Tourisme - Commerce - Sport
> Ruralité
Antoine VERCRUYSSE, Directeur d'études Stratégie Territoriale
> Canal et Voies d'Eau
Virginie CARON, Chargée d'études Principale Economie - Tourisme - Commerce - Sport

ENJEUX

> Foncier
Antoine VERCRUYSSE, Directeur d'études Stratégie Territoriale
> Economie
Virginie CARON, Chargée d'études Principale Economie - Tourisme - Commerce - Sport
> Mobilités
Eugénie RUCKEBUSCH, Chargée d'études Principale Mobilités - Espaces publics
> Patrimoine
Philippe QUESTE, Directeur d'études Patrimoine
> Transitions
Nicolas ROCHAS, Directeur d'études Connaissance Territoriale - Coopération Internationale
> Attractivité
Christophe MOLIN, Directeur

RÉFÉRENTS TERRITORIAUX

> CAPSO
Eugénie RUCKEBUSCH, Chargée d'études Principale Mobilités - Espaces publics
> CCPL
Marie-Julie SEYLLER, Chargée d'études Principale Planification - Juridique
> CCFI
Henri SPECQUE, Chargé d'études Equipement - Economie - Foncier

VOS INTERLOCUTEURS :
9 pilotes
3 référents territoriaux

Instances

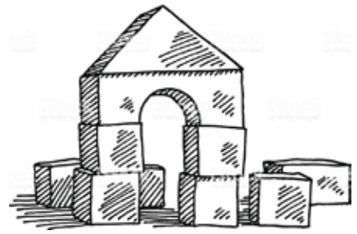

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration depuis le 31 mai 2017

Président : *François DECOSTER*
Vice-Présidents : *Alain MEQUIGNON - Jean-Pierre BATAILLE - Christian LEROY - Jean-Luc BLONDEL Bertrand PETIT - Danielle MAMETZ - Vincent MOTYKA*
Trésorier : *Laurent DENIS*
Secrétaire *Jean-Claude DISSAUX*

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES DE DROIT

> Etat
Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais
OU Jean-Luc BLONDEL, Sous-Préfet du Pas-de-Calais
Michel LALANDE, Préfet du Nord
OU Eric ETIENNE, Sous-Préfet du Nord
Vincent MOTYKA, Directeur de la DREAL
Denis DELCOUR, Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais
Philippe LALART, Directeur de la DDTM du Nord
Catherine MADONI, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
Catherine BOURLET, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
Jean-Luc TOFFEL, Trésorerie Générale du Pas-de-Calais

> Conseil Régional des Hauts-de-France
Céline-Marie CANARD, Conseillère Régionale

> Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Florence WOZNY, Conseillère Départementale

> Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale
Michel HERMANT, Maire de Roquetoire

> Syndicat Mixte Lys Audomarois
Bertrand PETIT, Président
Daniel MARQUANT, Vice-Président
Gérard WYCKAERT, Vice-Président
Jean-Paul LEFAIT, Vice-Président
Jean-Pierre LECLERCQ, Vice-Président
Josiane HOCHART, Déléguée Titulaire

> Syndicat Mixte Flandre et Lys
Danielle MAMETZ, Présidente

> Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
François DECOSTER, Président
Jean-Marie BARBIER, Vice-Président
Laurent DENIS, Vice-Président
Marie LEFEBVRE, Vice-Présidente
Michel PREVOST, Vice-Président
Claude BLONDE, Conseiller Délégué
Marc THOMAS, Vice-Président
Dominique GODART, Conseiller Délégué
Jean-Michel MARCOTTE, Conseiller Délégué
Pierre HEUMEL, Conseiller Délégué
Alain MEQUIGNON, Vice-Président
Bruno HUMETZ, Vice-Président
Alain CHEVALIER, Conseiller Délégué
Jean-Claude DISSAUX, Vice-Président
René ALLOUCHERY, Vice-Président
Jean-Marc BOURGEOIS, Conseiller Délégué
Jean-Claude DUPONT, Conseiller Délégué

> Communauté de Communes de Flandre Intérieure
Jean-Pierre BATAILLE, Président
Valentin BELLEVAL, Vice-Président
Carole DELAIRE, Vice-Présidente
Régis DUQUENOY, Vice-Président

> Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Christian LEROY, Président
Didier BEE, Vice-Président

> Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille
Bertrand BODDAERT, Membre suppléant

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES ACTIFS

Frédérique BRIQUET, Directrice opérationnelle, Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais
Patrick BEDAGUE, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Hervé PIGNON, Directeur Régional de l'ADEME Hauts-de-France

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES QUALIFIÉS

Joël DUQUENOY, Président de l'Agence d'Urbanisme de 2008 à 2014
Dominique REMBOTTE, Ancienne Conseillère Régionale
Bruno LESAFFRE, Chef de la coordination «Littoral », DDTM du Pas-de-Calais, retraité

Anne LESAGE, Expert-comptable, Cabinet Henri Wedier
Benoît CATTOEN, Commissaire aux comptes, Cabinet Ludovic TIBERGHIEN

Instances

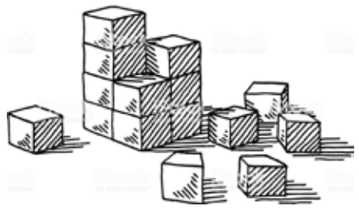

L'Assemblée générale

Composition de l'Assemblée Générale depuis le 31 mai 2017

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES DE DROIT

> L'Etat, représenté par :
Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais
Jean-Luc BLONDEL, Sous-Préfet du Pas-de-Calais
Michel LALANDE, Préfet du Nord
Éric ETIENNE, Sous-Préfet du Nord
Vincent MOTYKA, Directeur de la DREAL
Denis DELCOUR, Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais
Philippe LALART, Directeur de la DDTM du Nord
Catherine MADONI, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
Catherine BOURLET, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
Nathalie THIEULEUX, Déléguée régionale au Tourisme ou son représentant
Pierre CLAVREUIL, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Jean-Luc TOFFEL, Trésorerie Générale du Pas-de-Calais

> Le Conseil Régional des Hauts-de-France, représenté par :
Elisabeth BOULET, Conseillère Régionale
Marie-Christine BOURGEOIS, Conseillère Régionale
Céline-Marie CANARD, Conseillère Régionale
Sophie MERLIER, Conseillère Régionale

> Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, représenté par :
Florence WOZNY, Conseillère Départementale
Sophie WAROT-LEMAIRE, Conseillère Départementale
Rachid BEN AMOR, Conseiller Départemental

> Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, représenté par :
Michel HERMANT, Maire de Roquetoire
+ 1 personne (en attente de désignation)

> Le Syndicat Mixte Lys Audomarois, représenté par :
Bertrand PETIT, Président
Jean-Claude DUPOND, Vice-Président
Daniel MARQUANT, Vice-Président
Francis FLAJOLET, Délégué Titulaire
André CORDIER, Délégué Titulaire
Pascal DANVIN, Délégué Titulaire
Josiane HOCHART, Déléguée Titulaire
Alain TELLIER, Délégué Titulaire
Patrick TILLIER, Délégué Titulaire
+ 5 personnes (en attente de désignation)

> Le Syndicat Mixte Flandre et Lys, représenté par :
Danielle MAMETZ, Présidente
Joël DEVOS, Délégué Titulaire
Bernard COTTIGNY, Délégué Titulaire

> La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, représentée par :
François DECOSTER, Président
René ALLOUCHERY, Vice-Président
Jean-Marie BARBIER, Vice-Président
Patrick BEDAGUE, Vice-Président
Laurent DENIS, Vice-Président
Jean-Claude DISSAUX, Vice-Président
Bruno HUMETZ, Vice-Président
Marie LEFEBVRE, Vice-Présidente
Alain MEQUIGNON, Vice-Président
Michel PREVOST, Vice-Président
Marc THOMAS, Vice-Président
Odile BAUDEQUIN, Conseillère Déléguée
Claude BLONDE, Conseiller Délégué
Jean-Michel BOUHIN, Conseiller Délégué
Jean-Marc BOURGEOIS, Conseiller Délégué
Louis CAINNE, Conseiller Délégué
Alain CHEVALIER, Conseiller Délégué
Christophe CORNETTE, Conseiller Délégué
Daisy COUSIN, Conseillère Déléguée
Roger DUSAUTOIR, Conseiller Délégué
Dominique GODART, Conseiller Délégué
Iannick HENNEUSE, Conseiller Délégué
Pierre HEUMEL, Conseiller Délégué
Bernard IDZIK, Conseiller Délégué
Jean-Paul LEFAIT, Conseiller Délégué
Jean-Michel MARCOTTE, Conseiller Délégué
Francis MARQUANT, Conseiller Délégué
Michel MARTINOT, Conseiller Délégué
Gilles THOREL, Conseiller Délégué
Sylvie ROLAND, Conseillère Déléguée
+ 3 personnes (en attente de désignation)

> La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, représentée par :
Jean-Pierre BATAILLE, Président
Valentin BELLEVAL, Vice-Président
Pascal CODRON, Vice-Président
Bénédicte CREPEL, Vice-Présidente
Carole DELAIRE, Vice-Présidente
Régis DUQUENOY, Vice-Président
Patricia MOONE, Vice-Présidente
Bertrand CREPIN, Délégué Titulaire

> La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, représentée par :
Christian LEROY, Président
Didier BEE, Vice-Président
+ 3 personnes (en attente de désignation)

> La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, représentée par :
Salvadore DEIANA, Vice-Président, Agence Flandre Intérieure – Saint-Omer/ Saint-Pol-sur-Ternoise ou sa représentante
Bertrand BODDAERT, Membre suppléant

> La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par :
Alain GRISET, Président
Pierre WASSELIN, Membre

> La Chambre d'Agriculture, représentée par :
Jean-Bernard BAYARD, Président
+ 1 personne (en attente de désignation)

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES ACTIFS

> Les communes membres, représentées par :
Sabine LENGAIGNE, Saint-Omer
Dominique SAUDEMONT, Arques
Casimir LETELLIER, Clairmarais
Guy ANNE, Eperlecques
Christian COUPEZ, Longuenesse
David LEMANISSIER, Hallines
Jean-Paul HOLLANDER, Saint-Martin-lez-Tatinghem
Muriel LAMIABLE, Lumbres
Roger SCHRYVE, Fauquembergues
+ 1 personne (en attente de désignation), Aire-sur-la-Lys

> Les autres membres partenaires, représentés par :
Christian DENIS, Président du SMAGEAa
Frédérique BRIQUET, Directrice opérationnelle, Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais
Mathias POVSE, Directeur Territorial ERDF
Bruno WATRELOT, Directeur Territorial GRDF
Patrick BEDAGUE, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Hervé PIGNON, ADEME

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES QUALIFIÉS

Joël DUQUENOY, Président de l'Agence d'Urbanisme de 2008 à 2014
Dominique REMBOTTE, Ancienne Conseillère Régionale
Bruno LESAFFRE, Chef de la coordination « Littoral », DDTM du Pas-de-Calais, retraité

Evénements - Finances

La vie de l'Agence

MOUVEMENTS EN 2018

> Bonne continuation !

Cécile ALBAGNAC, Chargée d'études Actions éducatives
Rachel BOLLE, Stagiaire (Attractivité des communes rurales et péri-urbaines)
Bertille CREPIN, Stagiaire (Réhabilitation du patrimoine rural bâti)
Lucie DELAHAYE, Chargée de mission Soutien à la Programmation Culturelle
Marie Hélène GAUTHIER, Chargée d'études Numérique
Philippe REBERGUE, Chargé d'études Densités - OAP - Formes urbaines
Louise TILLIER, Stagiaire (Organisation des Journées Européennes du Patrimoine)

> Bienvenue !

Maxime DEPLANCKE, Chargé du développement des publics et de l'éducation culturelle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

> 23 Février 2018

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 mai 2017
Présentation et adoption du Programme Partenarial d'Activités 2018
Présentation et adoption du budget prévisionnel 2018

> 1er juin 2018

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 février 2018
Présentation et adoption des comptes 2017
Présentation des actions mises en place en 2017 avec les délégués du personnel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

> 29 juin 2018

Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 31 mai 2017
Présentation et adoption des comptes 2017
Rapports du Commissaire aux comptes
Présentation et adoption du budget prévisionnel 2018
Présentation et adoption du Rapport d'Activités 2017
Etat d'avancement du Programme Partenarial d'Activités 2018

BUDGET

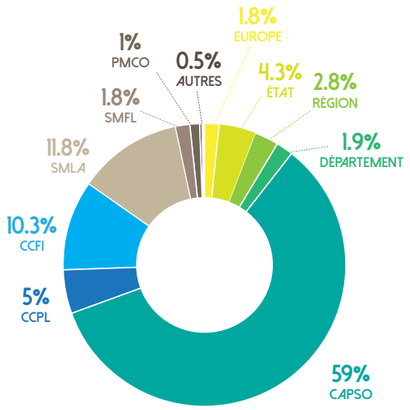

Recettes pour 2018

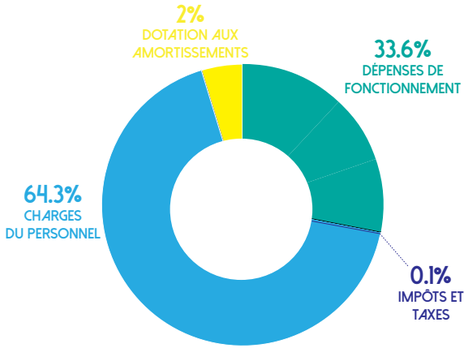

Dépenses pour 2018

Partenariats

Réseaux de l'Agence

FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

(FNAU)

L'AUD fait partie de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). Ce sont près de 1 500 professionnels, regroupés dans une cinquantaine d'agences, qui capitalisent des pratiques et mutualisent leurs savoir-faire.

FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME DES HAUTS-DE-FRANCE

(URBA8)

Dans la Région des Hauts-de-France, 8 Agences d'Urbanisme sont présentes, chacune avec ses spécificités, à Lille, Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, Amiens, en Artois, Sambre, Oise-les-Vallées. Elles fonctionnent en réseau, sous le nom URBA 8.

URBA 8
LE RESEAU DES AGENCES D'URBANISME DES HAUTS-DE-FRANCE

VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

(VPah)

L'AUD fait partie du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Le Ministère de la Culture attribue le label aux collectivités locales qui mettent en œuvre des actions d'animation et de valorisation de leur architecture et de leur patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de 190 territoires sont labellisés. Cas unique en France : encore aujourd'hui, le label Pays d'art et d'histoire est porté par l'AUD.

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

Zooms sur ...

Zoom : métier

Le conseil architectural

Document de travail de l'Architecte-conseil

Souhaitant préserver et mettre en valeur leur patrimoine architectural, urbain et paysager en développant l'attractivité, Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys se sont dotées de Sites Patrimoniaux Remarquables. Ces derniers instituent un périmètre à l'intérieur duquel les propriétaires des biens doivent respecter un règlement spécifique et obtenir l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, en cas de travaux susceptibles de modifier l'état extérieur et intérieur du bâtiment à Saint-Omer.

En vue de faciliter l'ensemble des démarches d'autorisation du droit des sols et de publicité, un architecte-conseil se tient à la disposition de tout pétitionnaire pour l'accompagner dans la constitution de son dossier, l'informer sur les mesures de protection patrimoniale et s'assurer que le projet respecte les documents d'urbanisme en vigueur. Ce service de conseil architectural a été créé dès 1974 à la création de l'Agence et dans le cadre du Contrat d'Aménagement Ville Moyenne de Saint-Omer de 1973.

L'architecte-conseil sensibilise également les habitants aux politiques communales et intercommunales : aide à la rénovation de l'habitat, règlementation du stationnement, commerce, énergie, projets d'équipements... Les permanences sont ouvertes sur rendez-vous aux habitants, bailleurs, commerçants, futurs investisseurs, ainsi qu'aux professionnels de la construction et de l'habitat : architectes, artisans, maîtres d'œuvre, agents immobiliers...

Les permanences se tiennent au sein du Guichet Unique d'Information sur l'Habitat avec l'Espace-Info-Energie, l'Agence Départementale d'Information sur l'Habitat, les Inspecteurs de Salubrité, les Gestionnaires des aides au parc privé. Le porteur de projet peut trouver réponses à toutes ses questions en matière d'habitat au même endroit.

Zoom : mission

La coopération européenne et transfrontalière

Visuel pour le lancement du Projet Européen GO TRADE

En 2018, l'AUD a poursuivi ses initiatives en matière de recherches de partenariats et de financements européens. Depuis le début de l'actuelle période de programmation 2014-2020, l'AUD a déposé 4 projets Interreg (Programmes de coopération financés par le Fonds Européen de Développement Régional–FEDER) en tant que partenaire opérateur et d'autres dossiers ont été préparés pour un dépôt début 2019.

Parmi ces projets, 3 ont été approuvés et sont désormais en phase opérationnelle :
- GO-TRADE (Interreg Va France Manche Angleterre): redynamisation des marchés traditionnels (réalisé avec la CCPL) ;
- Transmobil (Interreg Va France-Wallonie-Vlaanderen) : amélioration de la mobilité transfrontalière en milieu rural (réalisé avec la CCFI) ;
- Cool towns (Interreg Va 2 mers) : traitement des îlots de chaleur à travers notamment des aménagements d'espaces publics (réalisé avec la CAPSO).

Le montant total de cofinancements européens des 3 projets confondus s'élève à 372 527€ pour l'AUD et 1 087 244€ pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, soit 411 252€ pour la CCPL (GO-TRADE), 245 000€ pour la CCFI (Transmobil) et 430 992€ pour la CAPSO (Cool towns).

L'AUD a également accompagné ses partenaires dans le dépôt de 3 autres candidatures Interreg (Musées connectés, NEREUS et SAVE-IT).

Par ailleurs, le Pays de Saint-Omer a été retenu en 2015 comme territoire LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), un programme européen visant le développement des zones rurales. Le portage du dispositif est assuré par le SMLA et l'animation et la gestion administrative par l'AUD. Grâce à ce programme, le territoire bénéficie pour la période 2016-2020 d'une enveloppe financière de 1 260 000 € issue des Fonds Européens pour l'Agriculture et le Développement Rural, dont 223 269,15 € ont déjà été attribués par le Comité de Programmation afin d'apporter un soutien à 13 projets.

Enfin, en décembre 2018, l'AUD s'est associée au projet ENRICH (Europe for Citizens) portant sur la sensibilisation des jeunes aux enjeux de valorisation du patrimoine. Une enveloppe de 25 384 € permettra de mener des actions spécifiques avec les jeunes et d'organiser des rencontres avec une centaine de jeunes de 5 pays européens, notamment à l'occasion de l'inauguration de la Maison de l'Archéologie à Thérouanne en juin 2019.

Par ailleurs, le territoire s'est doté en 2015 d'une stratégie transfrontalière pour intensifier la coopération entre le Pays de Saint-Omer, la Flandre Intérieure et la Flandre Occidentale. Elle vise :
o le lancement d'actions qui permettent d'obtenir rapidement des résultats tangibles. Parmi les quelques exemples d'actions réalisées ou en cours : la création d'un club d'entrepreneurs transfrontalier, l'organisation régulière d'un bus de l'emploi transfrontalier, la mutualisation d'événements touristiques et culturels, l'organisation d'une course cycliste annuelle Ypres - St-Omer, la mise en place des démarches de réduction de la consommation d'eau dans les établissements publics, etc.
o la création de partenariats durables pour préparer des projets de coopération structurants.
Sa mise en œuvre repose sur 3 axes opérationnels : Economie-emploi / Tourisme-culture-sport / Eau-environnement. Le 7 juin 2018, un séminaire transfrontalier a permis de dresser un 1er bilan de la coopération et d'identifier les perspectives pour les années à venir. Plus de 100 participants issus des deux côtés de la frontière ont fait des propositions concrètes en ateliers « World café », telles que la création d'un réseau cyclable transfrontalier, la création de packages touristiques, la gestion transfrontalière de l'eau, des initiatives pour l'apprentissage du néerlandais. Les suites du séminaire se traduiront par l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel partagé qui sera soumis à validation politique courant 2019.

Photo © Ville de Saint-Omer

Nathalie Loiseau, Ministre chargée des Affaires européennes, en visite à Saint-Omer.

Le 4 mai 2018 à Saint-Omer, l'AUD a accompagné la ville dans l'organisation d'une journée de visites et de rencontres en partenariat avec le comité européen des régions. L'objectif était de recueillir les sentiments, attentes et critiques des habitants vis-à-vis de l'Europe. Une balade urbaine a permis de présenter les projets ayant bénéficié de financements européens. Une consultation citoyenne sur l'Europe a été organisée à la Maison du Développement Economique, à laquelle ont participé environ 150 personnes. La consultation s'est déroulée autour de 3 sujets choisis en amont par les participants (Emploi et Economie, Jeunesse et Cohésion Sociale et Protection de l'environnement), et a été précédée de groupes de travail animés par des experts « Europe » venus de Bruxelles afin d'échanger avec plusieurs associations actives à Saint-Omer sur le sujet de l'Europe

Zoom : Les locaux de l'Agence

Le Pays d'art et d'histoire rejoint le siège de l'Agence

En août 2015, l'équipe de l'AUD avait emménagé dans son nouveau siège au Centre administratif Saint-Louis à Saint-Omer. En octobre 2018, les collaborateurs du label Pays d'art et d'histoire, implanté boulevard Vauban à Saint-Omer, rejoignent à leur tour le siège de l'AUD.

Les différents espaces de travail ont fait l'objet d'une réorganisation spatiale : 5 nouveaux postes de travail ont ainsi été créés et des bureaux aménagés pour recevoir les stagiaires. Deux salles de déconnexion sont par ailleurs mises à la disposition des salariés.

Parallèlement, toutes les archives de l'AUD ainsi que le matériel pédagogique destiné aux ateliers de sensibilisation du jeune public au patrimoine ont été déplacés dans un local dédié. Les ouvrages du Pays d'art et d'histoire sont quant à eux venus enrichir la bibliothèque Alexandre Melissinos, inaugurée le 4 janvier 2018, pour rendre hommage à l'un de ceux qui contribuèrent activement à la création de l'Agence et à la mise en valeur et à la protection du patrimoine.

Une Maison de l'Archéologie à Thérouanne et une Maison du Patrimoine à Saint-Omer

Dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire, signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication, l'équipe de l'AUD a accordé une attention toute particulière en 2018 aux projets de création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) : la Maison de l'Archéologie à Thérouanne et la Maison du Patrimoine à Saint-Omer.

Implantée au sein d'une maison de services mutualisés, la Maison de l'Archéologie, dont l'ouverture aura lieu les 15 & 16 juin 2019, à l'occasion des Journées Nationales de l'Archéologie, mettra notamment en évidence l'histoire bi-millénaire de Thérouanne et de ses environs.
Dans l'espace d'accueil sous la rotonde, une maquette numérique permettra de remonter le cours de l'histoire de Thérouanne en images de nos jours jusqu'aux origines.
L'exposition permanente proposera quant à elle 4 espaces classés par ordre chronologique,

Inauguration de la Bibliothèque Mélissinos à l'Agence

© Atelier Sompairac Architectes
Visuel de la Maison de l'Archéologie © Atelier

Visuel de la Maison du Patrimoine © Atelier Smagghe

associant présentation de mobilier archéologique, maquettes, outils numériques et multimédias : la cité gallo-romaine, l'évêché médiéval, le XVIe siècle et la destruction de la ville, la renaissance d'un bourg et un siècle d'archéologie. L'ensemble sera complété par un espace d'exposition temporaire.

La maison léguée à la Ville de Saint-Omer par Alexandre Ribot, ministre et président du Conseil sous la troisième République, accueillera la Maison du Patrimoine, dont la gestion sera également assurée par l'AUD. Il constituera pour les visiteurs la « porte d'entrée» pour la découverte du territoire et renverra vers les autres équipements, sites patrimoniaux et formules de découverte. La scénographie développera un espace accueillant une maquette numérique de territoire, un cabinet de curiosités sur les 5 périodes historiques, un cabinet d'architecte-urbaniste qui permettra aux visiteurs d'expérimenter et découvrir les formes urbaines, l'industrialisation et la campagne, l'eau et ses aménagements, l'architecture et le patrimoine. L'équipement intégrera un espace pédagogique et une salle de projection.

Alexandre Melissinos (1941-2017)

De 1967 à 1972, Alexandre Melissinos participe à l'élaboration du Schéma Régional Nord Pas-de-Calais et élabore le premier Plan d'Occupation des Sols protégeant le patrimoine de la ville de Saint-Omer ainsi que le plan de protection d'Aire-sur-la-Lys.

Tandis que s'affirme peu à peu la volonté de protection et de réhabilitation du patrimoine architectural et urbain, il participe entre 1972 et 1975 à la mise en place des politiques publiques des «villes moyennes» visant à la réhabilitation de l'habitat ancien. Il réalise de 1972 à 1990 une quinzaine de plans de protection dont le site inscrit de Saint-Omer en 1975.

Il mène, tout au long de ces deux décennies, de nombreuses études et recherches qui alimentent ce travail de terrain. A partir de 1990, il devient membre de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés et expert du Conseil de l'Europe.

Planification

Hauts-de-France

Contribution du réseau “Urba8” au SRADDET Hauts-de-France

Rue des Clouteries - Saint-Omer © Denis Paillard

Avec le réseau URBA8, l’Agence s’est impliquée dans la production d’une analyse de l’évolution du commerce. Les travaux mettent en avant les tendances qui impactent l’aménagement des territoires.

Ils dressent le bilan d’une surproduction des surfaces commerciales comparativement aux évolutions du marché, d’une périphérisation continue au détriment des centralités et d’une stabilité des emplois commerciaux. De nouveaux défis apparaissent, notamment l’émergence d’espaces périphériques en friche à requalifier, ou la prise en compte de la volatilité des pratiques d’achats dans un contexte de multiplication des canaux de commercialisation.

L’analyse souligne les capacités de rebond des centres-villes et centres-bourgs s’ils soutiennent une approche multifonctionnelle permettant au commerce de s’épanouir. Elle propose de renforcer leur fonction économique, d’y maintenir une offre conséquente de services non marchands, d’accroître la production de logements et de garantir des espaces publics de qualité invitant au ré-enchantement et répondant aux attentes des générations.

Ces travaux pointent également l’enjeu d’une vision régionale du développement commercial, facilitant l’approche interterritoriale, proposant des indicateurs de suivi partagés et développant des espaces de gouvernance.

Sur le périmètre de l’AUD, les enjeux d’évolution du commerce ont été pris en compte dans la révision des SCOT et l’élaboration des PLUi.

Au regard des objectifs de limitation des consommations foncières, d’optimisation des déplacements et de préservation des ressources, les documents garantissent une régulation du commerce de périphérie, en prévoyant uniquement la densification des centres commerciaux existants et en déployant des dispositions facilitant l’implantation des commerces de proximité au sein du tissu urbain.
Les potentiels de développement économique et de création de logements en cœur de ville et de village sont également priorisés.

Pays de Saint-Omer

2018 :
Dernière année de préfiguration du Pôle Métropolitain Audomarois

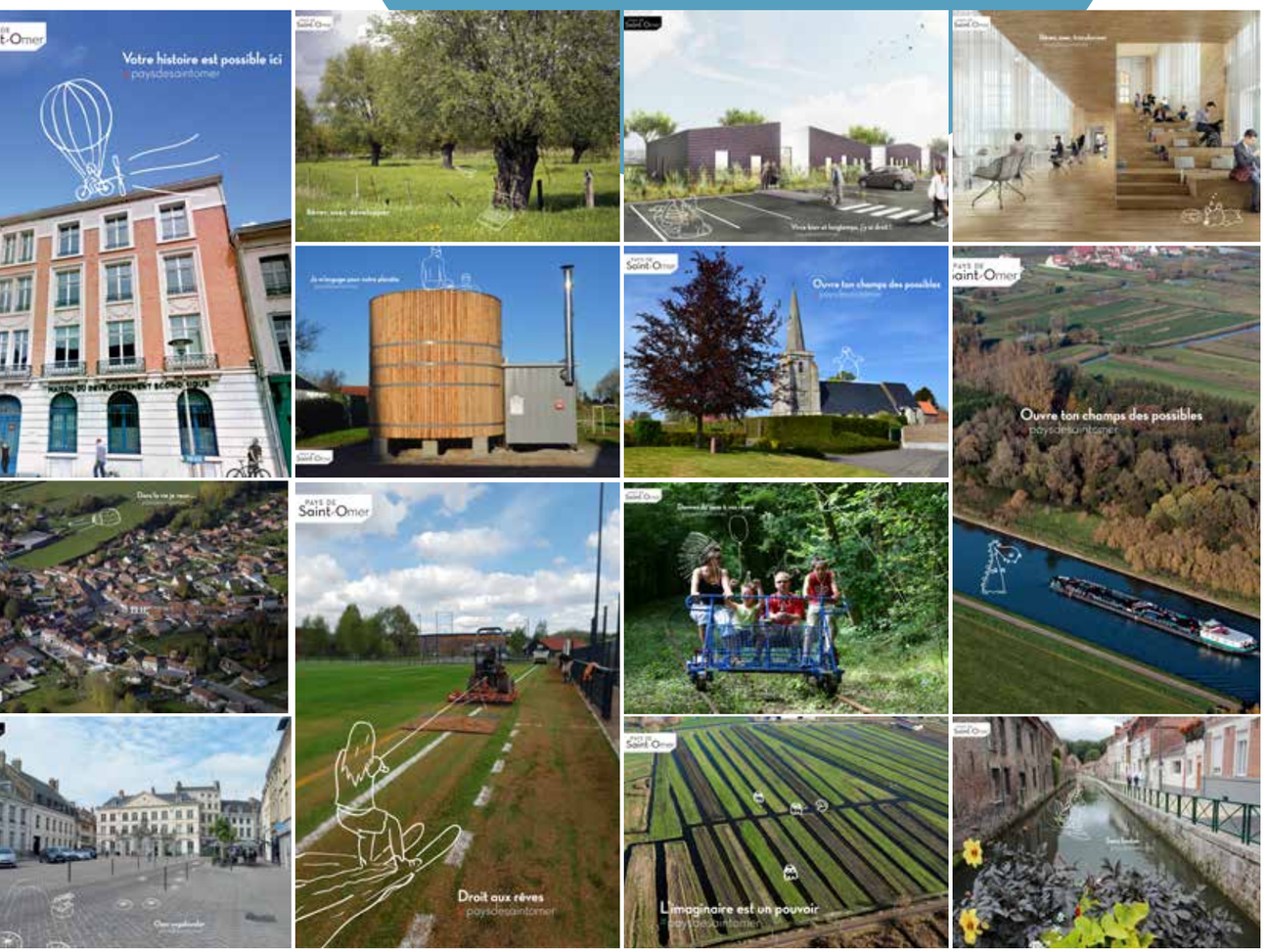

Des réformes territoriales successives qui se sont imposées aux collectivités aux dynamiques volontaires de coopération territoriale qu'elles ont initiées, les élus du territoire ont toujours affirmé la nécessité de poursuivre et de renouveler les démarches de coopération. Du premier Schéma Directeur en 1997 au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer, identifié comme le cadre de référence des politiques d'aménagement, les collectivités locales pensent l'aménagement équilibré et solidaire du territoire dans une approche stratégique, partagée et intégrée.

La création du pôle métropolitain s'inscrit pleinement dans cette dynamique et représente une nouvelle étape d'une longue tradition de coopération territoriale avec la volonté de renforcer les partenariats engagés depuis de nombreuses années à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

C'est en 2016, à la suite de la réorganisation de la carte intercommunale et de la fusion des régions, que les intercommunalités du Pays de Saint-Omer ont initié les réflexions pour la constitution d'un pôle métropolitain.

Dans un contexte induisant de nouvelles approches de l'aménagement et du développement des territoires, et réinterrogeant les modalités de coopération et de contractualisation entre les différents niveaux de collectivités, le territoire a souhaité réinterroger ses pratiques afin d'amplifier les actions de coopération et d'articulation des politiques publiques au sein de son périmètre.

L'AUD a préfiguré pendant presque 2 ans de travaux la création du pôle métropolitain depuis le dépôt du dossier d'intention auprès de la Région Hauts-de-France en décembre 2016 et l'arrêté préfectoral de création en décembre 2018. Le Comité syndical du 29 janvier 2019 a permis l'installation du pôle métropolitain.

Avec la création du pôle métropolitain, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ont souhaité concevoir un outil de gouvernance agile permettant de renforcer les démarches de coopérations territoriales.

Le pôle métropolitain offrira un espace de dialogue et de gouvernance qui s'appuie sur la mutualisation des ingénieries existantes au sein d'un comité technique associant l'Agence d'Urbanisme et de Développement et des deux intercommunalités.

Le travail d'animation veillera de manière permanente à la bonne réalisation des missions du pôle :
- Définir et mettre en œuvre une stratégie métropolitaine partagée en matière :
  1. D'aménagement durable et coopération urbain/rural,
  2. De développement économique, innovation, formation et emploi,
  3. De tourisme, attractivité territoriale et démarches de promotion du territoire,
  4. D'environnement et de préservation du cadre de vie,
  5. D'organisation des déplacements, dans la limite des compétences de chaque EPCI membre,
  6. De coopération inter-territoriale et de coopération transfrontalière.

Le pôle contribuera à l'élaboration de schémas stratégiques et de programmes d'études, qui se déclineront en un plan d'actions métropolitain.

- Assurer, à compter du 1er juillet 2019, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer

- Instaurer un espace de dialogue et de contractualisation avec les partenaires techniques et financiers :
  1. L'Etat,
  2. Le Conseil Régional Hauts-de-France,
  3. Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais,
  4. Les opérateurs et partenaires intervenant dans les domaines d'intervention du pôle.

Il assurera également une mission d'ingénierie financière au service des collectivités du pôle métropolitain.

La période de préfiguration du pôle métropolitain aura permis d'engager et de mettre en œuvre une démarche de contractualisation avec le Conseil Régional Hauts-de-France à travers la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET).

Dossier

Elaborer des plans locaux d'urbanisme

intercommunaux concertés

La concertation menée dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d' Urbanisme intercommunaux (PLUi) constitue une opportunité pour construire un projet de territoire partagé avec les habitants et usagers du territoire et ainsi un facteur essentiel pour garantir la mise en œuvre du document.

Réunion de concertation avec les habitants de la CCPL

Si la concertation est une étape obligatoire, les modalités de son application sont librement définies par l'EPCI. Pour être suffisamment pertinente et efficiente, la concertation requiert l'adhésion des élus et la mise en place d'outils adaptés le plus en amont possible. Il s'agit ainsi, pour chaque territoire, de définir un processus « sur-mesure », adapté aux objectifs politiques, aux enjeux locaux et aux moyens mobilisables.

C'est dans ce cadre que l'AUD a accompagné, pour la définition des modalités de concertation et leur animation ; la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI), la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) pour le pôle territorial de Longuenesse, l'année 2018 marquant l'arrêt de projet de ces trois PLUi.

En CCPL, la concertation a été menée dès la phase de diagnostic en 2015 jusqu'à la traduction réglementaire en 2018. Il s'agissait de construire le PLUi avec les habitants dans toute leur diversité et d'échanger avec eux sur toutes les thématiques traitées par ce projet de territoire. Ainsi, des jours de concertation dédiés ont été organisés à la Communauté de Communes afin de réunir des groupes d'habitants (collégiens, clubs des aînés, mission locale, entrepreneurs) et de recevoir le grand public. Les divers supports d'animation (mapping, exposition, jeux, maquettes…) ont permis de faciliter la prise de parole.

Des élèves du collège ont conçu un scénario d'aménagement pour un site de développement à Lumbres et les projets de plans de zonage ont été partagés via des entretiens individuels. Cette démarche, reconnue au niveau national, a regroupé au total plus de 3000 participants et a eu de réels intérêts pour faire évoluer le scénario de développement.

Christian LEROY,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

« 3000 citoyens contributeurs, plus de 10 000 contributions, plus de 700 participants aux ateliers et expositions, ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

La démarche de concertation menée dans le cadre du PLUi a largement mobilisé permettant une réelle appropriation par les habitants de LEUR projet de territoire.

Respect de l'environnement et des paysages, ce sont ces enjeux qui sont ressortis comme les évidences prioritaires de notre PLUi en intégrant également des volets spécifiques tels que la mobilité ou l'agriculture.
La démarche participative a été un long processus mais elle a été extrêmement bénéfique et je tiens à remercier l'Agence d'Urbanisme qui s'est engagée pleinement aux côtés de la CCPL dans cette démarche.»

→

En CCFI, la volonté a également été d'enrichir le contenu du PLUi par des modalités particulières d'information et de concertation avec les habitants et acteurs du territoire. Des outils variés de communication ont été utilisés : identité graphique, campagne d'affichage et de distribution de flyers, annonces dans la presse, publications régulières au sein du magazine et sur le site internet de la CCFI, utilisation des réseaux sociaux.
Au regard de la faible participation du public sur les registres de concertation, la CCFI a mis en place des formulaires de contribution en version papier et numérique. Plus de 600 contributions ont ainsi été enregistrées. Pour renforcer ce lien avec les habitants, 7 réunions publiques ont été organisées à chaque étape clé du document, réunissant en moyenne 100 personnes. En complément, des groupes de travail thématiques ont eu lieu avec des acteurs institutionnels ou privés, dont près de 80 entreprises et 200 exploitants agricoles.

Valentin BELLEVAL,

4e Vice-Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la Ville

«La démarche de concertation engagée avec l'Agence d'Urbanisme dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Flandre Intérieure a largement contribué à la réussite du projet. Les sujets propres à l'aménagement du territoire sont des sujets sensibles, tant les envies, besoins et attentes sont divers sur un territoire hétérogène et en constante mutation. Malgré ces risques identifiés dès le départ, 48 communes sur 50 se sont retrouvées dans le projet de PLUi que nous leur proposons. Cet engouement vient du contenu du projet mais aussi de la large concertation dont il a fait l'objet tout au long du processus d'élaboration.
Nous avons guidé ces travaux avec l'idée directrice suivante : le conseil communautaire définit les grands enjeux et les règles communes, les maires donnent vie à l'ensemble de leurs projets dans le cadre défini par l'intercommunalité. Ainsi, les réunions ont été nombreuses, fructueuses et passionnantes : près de 100 ateliers PLUi et 150 rencontres avec les équipes municipales ont jalonné le parcours du PLUi.»

Réunion de concertation avec les habitants de la CCFI

Alain MÉQUIGNON,

1er Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

«Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse, nos échanges avec le monde agricole ont été nombreux et constructifs. Notre premier engagement était de leur prouver que nous allions maîtriser notre consommation d'espaces agricoles avec un dispositif de veille et de stratégie foncière sur notre territoire. Notre second engagement était de permettre les projets de développement en conciliant la pérennité de l'activité agricole et la préservation des zones humides.
Nos réunions de travail avec la profession et la Chambre d'Agriculture ont toujours eu un seul objectif, l'aménagement du territoire.»

Pour le pôle territorial de Longuenesse de la CAPSO, une démarche poussée de concertation a été menée avec les agriculteurs, compte tenu notamment de l'impératif de conciliation entre l'enjeu de la pérennité de l'activité agricole et celui de la préservation des espaces naturels sensibles. Pour ce faire, en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture, des réunions d'échanges ont été organisées en particulier lors de la phase d'élaboration des plans de zonage. Ainsi, les projets de plans ont été partagés avec les agriculteurs, permettant d'identifier leurs éventuels projets de développement ou de changement de destination et d'évaluer l'impact des projets d'extension urbaine par rapport à l'activité agricole.

Il convient enfin de souligner que ces démarches de concertation menées avec les habitants et usagers sont allées de pair avec une forte concertation avec les élus et personnes publiques associées via des outils adaptés et innovants conçus par l'AUD pour faciliter les échanges. Les élus ont été amenés à se réunir par groupe, notamment pour partager le diagnostic à partir de panneaux d'exposition, prioriser les enjeux de développement ou pour choisir le scénario de développement. Ont également été organisés des visites de terrain, des forums avec partages d'expériences, des rencontres individuelles et des réunions de travail en bassins de vie.

Dossier

Les enjeux de mobilités

dans les documents d'urbanisme

Réunions de travail en CCFI avec les élus autour des gares dans le cadre du PLUI

Depuis la réalisation en 2014 de son premier PLUi à l'échelle du pôle territorial de Fauquembergues, l'AUD est régulièrement sollicitée en vue de partager son expérience relative à l'intégration des enjeux de mobilité dans les documents d'urbanisme. En 2018, cette expertise a été mise à profit dans le cadre du processus d'élaboration des différents PLUi.

La mobilité au cœur du projet d'aménagement et de l'organisation territoriale

Dans les Projets d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) et du pôle de Fauquembergues (CAPSO), les notions de proximité et de courte de distance ont fortement structuré l'organisation du territoire, l'objectif étant de favoriser un urbanisme au plus près des services, des équipements et des emplois.

A l'échelle de la CCPL, le territoire est désormais structuré en 11 bassins de vie constitués de pôles de proximité et de secteurs résidentiels, regroupant en moyenne 3 à 4 communes et plus de 1 400 habitants. Le découpage de ces différentes entités a ainsi été défini, à la suite d'échanges avec les élus et les habitants, dans une logique visant à adapter la mobilité et à développer un aménagement équilibré et solidaire du territoire basé sur une optimisation des services.

Pour le pôle territorial de Fauquembergues, cette structuration est venue renforcer des démarches supra-communales pour la mutualisation d'équipements ou l'organisation de services partagés. Dans ce contexte, le projet communautaire soutient une organisation territoriale structurée autour de bassins de développement offrant une taille et un poids démographique suffisants pour permettre le développement et la mutualisation d'un certain nombre de services. A ce titre, 4 bassins de développement pour 18 communes ont été identifiés, au sein desquels un pôle principal offre de réelles perspectives de maintien et de renforcement des services afin de garantir aux habitants des alternatives à la voiture individuelle pour une partie de leurs déplacements.

La mobilité n'est pas au cœur même de la structuration territoriale du PLUi du pôle territorial de Longuenesse, qui s'appuie davantage sur les entités paysagères. La promotion d'un urbanisme des courtes distances a été menée à travers la définition de rayons autour des centres-bourgs afin de renforcer l'urbanisation sur les secteurs accessibles à pied (300 m) et à vélo (1 km) depuis le cœur de ces villages.

Pour la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI), le projet souligne la nécessité de valoriser le réseau particulièrement dense d'infrastructures de transport offrant au territoire de multiples potentialités de développement. La définition de l'armature territoriale identifiée dans le PLUi s'appuie ainsi sur cette ambition en distinguant les secteurs de valorisation de la dorsale ferroviaire, les secteurs de valorisation de l'autoroute A25 et les secteurs de valorisation du Canal à Grand Gabarit. Dans ce contexte, l'AUD a procédé à l'analyse de l'aire de rayonnement des gares et haltes ferroviaires selon la provenance de leurs abonnés. Les aires d'influence de l'autoroute et du canal ont par ailleurs été déterminées en recensant les communes situées à moins de 5 km d'un échangeur autoroutier ou de la voie d'eau. L'analyse croisée de l'influence de ces infrastructures, associée ensuite à celle des principaux éléments naturels maillant le territoire, a permis de définir 6 entités complémentaires sur la CCFI.

→

Réunions de travail en CCFI avec les élus autour des gares dans le cadre du PLUi

Une attention particulière portée sur les modes actifs et les gares

Afin d'accompagner les transitions sociétales et environnementales, chaque Projet d'Aménagement et de Développement Durables consacre un axe aux déplacements et promeut des politiques en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle. Les orientations en matière de mobilité viennent alors s'adapter en fonction de l'échelle et de la structuration des territoires définies précédemment pour favoriser par exemple les courtes distances ou l'accessibilité aux infrastructures de transport structurantes.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi du pôle territorial de Fauquembergues, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la mobilité douce a ainsi été proposée sur la vallée du bourg-centre principal afin d'interconnecter ce dernier avec les différents secteurs de développement alentours. Cette orientation est déclinée dans les OAP des zones d'urbanisation future concernées comme un principe fort de leur organisation et peut être traduite dans le règlement graphique par un emplacement réservé. Cette déclinaison a par ailleurs été menée sur les aires de covoiturage en projet.

Sur le Pays de Lumbres, l'AUD a animé en avril 2018 des réunions d'échanges par bassin avec les élus en vue d'identifier collectivement les principales liaisons à développer en s'appuyant sur l'organisation territoriale. Ces itinéraires ont été définis au sein d'une OAP en tenant compte des franges des liaisons affichées dans les PLUi des pôles territoriaux de Fauquembergues et de Longuenesse.

En effet, dans le cadre d'une OAP plus générale sur la mobilité et les déplacements du PLUi du pôle de Longuenesse, des ateliers menés en 2016 avec les élus avaient également permis d'identifier des itinéraires prioritaires pour le développement d'une mobilité douce cyclable au sein des entités paysagères (hors pôle urbain). Cette OAP traite par ailleurs de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des déplacements des engins agricoles, de la circulation des poids lourds et du développement des secteurs de gares.

L'enjeu autour des gares demeure un axe fort des ambitions relatives à la mobilité en Flandre Intérieure. Dotée de 11 gares sur un réseau ferré disposé en croix sur son territoire, la CCFI souhaite valoriser la dorsale ferroviaire comme infrastructure charnière dans l'organisation des déplacements, à la fois internes et externes. Dans la continuité des travaux du PLUi, le projet de territoire de la CCFI retranscrit cette volonté d'aménager les gares et haltes ferroviaires et d'en faciliter leurs accès dans son Programme Pluriannuel d'Investissement.

L'AUD accompagne enfin la mise en œuvre de ces différentes ambitions, par la réalisation, à titre d'exemple, d'études pré-opérationnelles sur des secteurs spécifiques tels que les gares ou des tronçons cyclables ou encore en apportant toute sa contribution dans le montage des dossiers de demande de financement au titre des appels à projets lancés dans le cadre du Plan Vélo national.

« Mobilités douces » en secteur rural

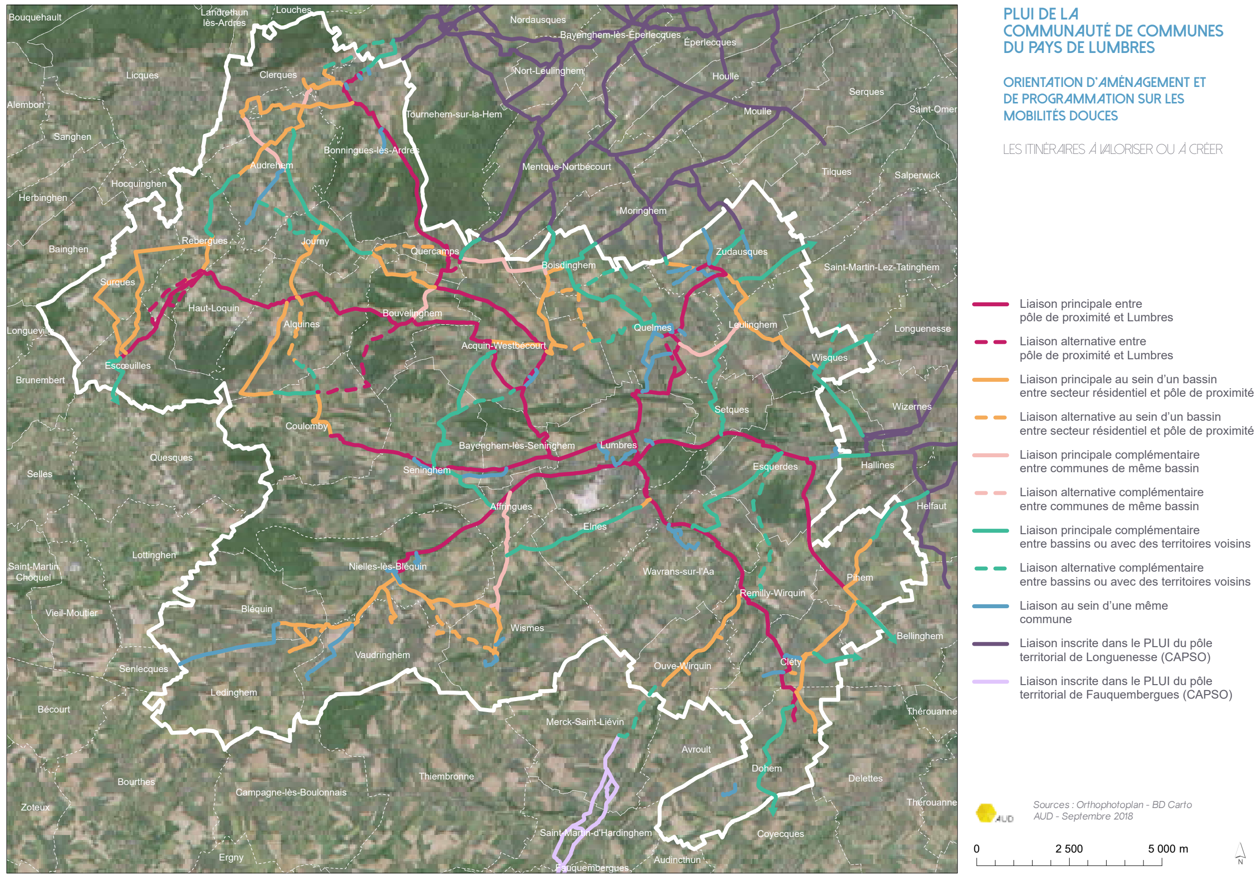

Cartographie de l'OAP « mobilités douces » dans le PLUi de la CCPL

Dossier

L'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP), un outil de planification au service d'un projet de territoire

Atelier de co-construction à Lumbres

Entre 2017 et 2018, l'élaboration simultanée des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du Pôle Territorial de Longuenesse, de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a généré une intense production d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Dans ce cadre, pas moins de 296 orientations ont été réalisées par l'AUD.

1.Des formes et un contenu variés

Les OAP, pièces constitutives du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU), assurent la traduction du projet de territoire en déterminant les grands principes qui conduiront la conception d'un futur aménagement. Elles sont de deux types selon les secteurs ou thématiques traités.

Obligatoires sur les zones d'urbanisation future (zones AU), les orientations présentes sur un secteur sont dédiées à la réalisation d'habitats, d'équipements, d'espaces publics, de zones d'activités ou de zones de développement locales pour les entreprises. Elles peuvent par ailleurs concerner des sites en secteur déjà urbanisé (zone U) et sont dans ce cas facultatives. Elles comportent un texte explicatif accompagné d'un schéma de principe et indiquent les éléments à respecter :

- la programmation envisagée : nombre minimum de logements et de logements locatifs sociaux (le cas échéant), densité minimale, les équipements et espaces publics à créer (équipements sportifs, place, aire de jeux...),
- les principes en terme de mobilité : desserte motorisée, cheminements piétons et vélos, espaces de stationnement…
- les principes en terme de qualité paysagère : préservation d'éléments de végétation, préservation des caractéristiques patrimoniales, de vues, plantation de haies, création d'espaces verts…
- les principes en terme de gestion des risques : système de gestion des eaux pluviales (noues, bassin de tamponnement…), éloignement par rapport aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement…

En complément, des recommandations peuvent être ajoutées pour garantir la qualité des aménagements (architecturale, environnementale, énergétique…). L'AUD a ainsi intégré des recommandations quant aux dispositifs énergétiques envisageables sur le site de développement (géothermie, solaire, réseau de chaleur…). En Flandre Intérieure, les OAP contiennent des préconisations sur les typologies de bâti (maison pavillonnaire, mitoyenne, habitat collectif…) pour favoriser l'intégration et la cohérence des nouvelles constructions avec l'environnement existant (bâti et naturel).

Les OAP « Thématiques », comme leur nom l'indique, fixent des orientations sur des thématiques particulières du PLU (Habitat, Mobilité, Patrimoine, Biodiversité, Climat Energie…) pour préciser un aspect de la stratégie territoriale. En 2018, l'Agence a réalisé des OAP Mobilité Douce sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Elles comprennent une description générale des itinéraires à l'échelle du Pays de Lumbres et un zoom sur chaque bassin de vie (cartographie et principes explicatifs) afin d'apporter des précisions sur les itinéraires identifiés.

→

2. Des traductions diverses du projet de territoire

A travers sa localisation ou sa programmation, l'orientation peut appuyer la volonté de renforcement des centralités communales affichée dans le projet de territoire. Ainsi, sur le Pôle Territorial de Longuenesse, les secteurs d'OAP à vocation d'habitat ont, pour la plupart, été localisés dans un périmètre de 300 m autour des centres-bourgs, au plus près des services, commerces et équipements. Cette stratégie peut également être traitée par le choix des densités. Dans le PLUi de la CCFI, les communes disposant d'une offre en équipements, commerces, services et d'une desserte en transport en commun (gare, arrêts de bus, commerces, écoles…) ont bénéficié de davantage de logements grâce à des densités plus fortes. Pour ces OAP, les critères de définition de densité ont également tenu compte de la stratégie de mobilité du territoire.

La mobilité peut également être prise en compte différemment, notamment en faisant l'objet d'OAP spécifiques. Sur le Pôle Territorial de Longuenesse et sur la CCPL, des OAP Mobilité douce ont été réalisées et s'inscrivent en continuité avec les orientations des projets de territoire en faveur d'une mobilité plus sobre en énergie, plus solidaire et plus efficace.

Enfin, l'OAP, en lien avec la stratégie territoriale, permet aussi de préserver les qualités environnementales et paysagères d'un territoire. C'est dans cette optique que des OAP Trame Verte et Bleue ont été produites pour les PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse et de la CCPL. En Flandre Intérieure, les OAP « extension d'entreprise », destinées à encadrer les plus importants projets d'extension d'entreprises, permettent de favoriser l'intégration de ces nouvelles constructions dans le paysage.

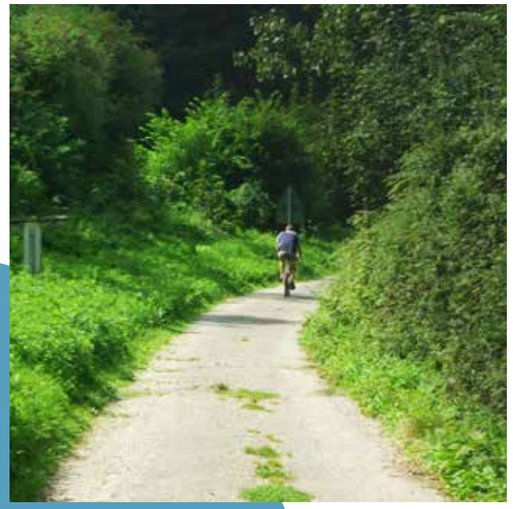

Cheminement piéton et cyclable à valoriser dans le cadre des OAP Mobilité Douce - Pays de Lumbres

3. L'élaboration d'une OAP, un travail progressif (exemple d'une OAP de secteur)

En accord avec le projet de territoire, l'étape préalable consiste à identifier et localiser les secteurs de développement avec les élus.

L'élaboration des OAP nécessite la réalisation d'un diagnostic qui, en croisant diverses thématiques (mobilité, équipements & services, environnement, patrimoine, architecture, paysage…), permet de faire ressortir les grands enjeux qui vont influencer le dessin et la programmation. Pour l'alimenter, l'Agence a réalisé un travail de terrain afin d'appréhender les sites dans leur environnement bâti et naturel.

Tout au long du processus d'élaboration, de nombreux échanges sont réalisés avec les services de l'Etat afin que tous les enjeux soient bien pris en compte et que la faisabilité du futur projet soit garantie. Les autres partenaires, les acteurs économiques ou encore les habitants (Département, Chambre d'Agriculture, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, entreprises…) peuvent également être associés à la démarche. Le Département a par exemple été sollicité pour traiter des accès des zones d'urbanisation avec les routes départementales et déterminer de façon partagée les principes à respecter. Sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL), une concertation citoyenne a été menée sur un site d'OAP situé à Lumbres avec des élèves du collège de la ville. Ces derniers ont imaginé l'aménagement futur de la zone et ont formulé des propositions en s'intéressant à la mixité des formes d'habitat, à la qualité de l'espace public et à la présence d'équipements. Les grands principes qui ressortaient de ce travail ont permis d'alimenter l'OAP finale.

Par ailleurs, afin de définir de façon partagée le contenu des OAP, de multiples réunions de travail ont eu lieu avec les élus. Pour chaque PLUi, l'Agence a ainsi animé des groupes de travail à l'échelle des entités définies dans le projet de territoire. Cette configuration a facilité les échanges avec les élus tout en leur permettant d'appréhender la nouvelle organisation territoriale.

Suite à la finalisation des OAP et à l'approbation des PLUi, l'enjeu fondamental réside dans l'accompagnement des projets de développement afin d'assurer la mise en œuvre effective des principes d'aménagement fixés au sein des OAP. De même, la définition de stratégies foncières à l'échelle des intercommunalités sera une étape cruciale pour garantir la faisabilité et l'opérationnalité des projets.

Secteur d'OAP à vocation d'habitat -Tournehem-sur-la-Hem

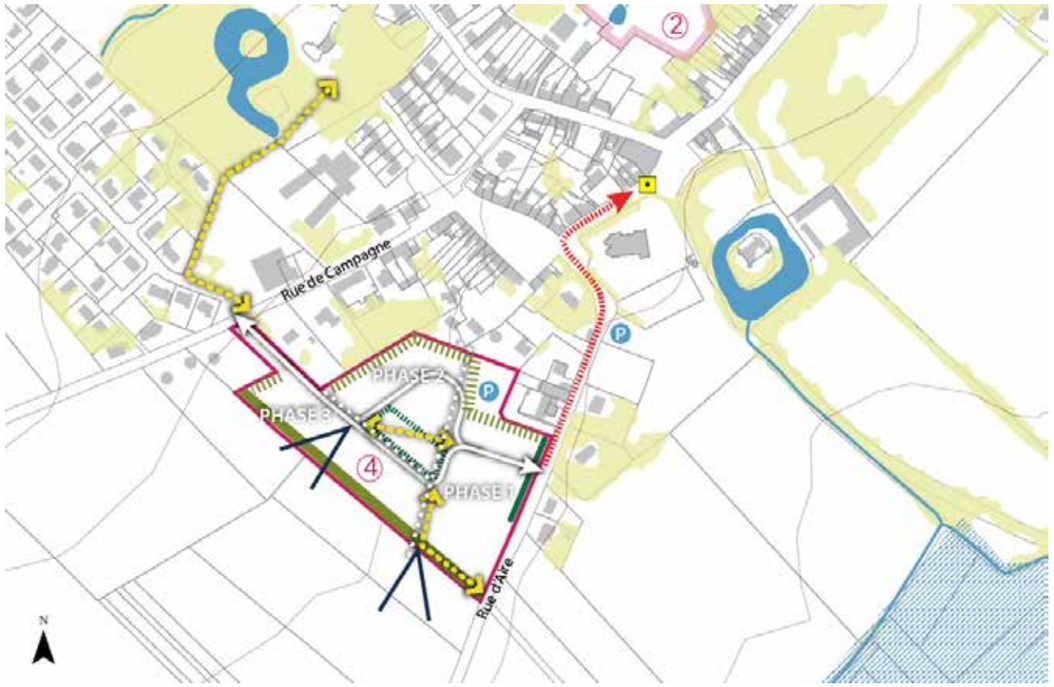

Exemple de schéma de principe - Renescure

Dossier

Plan Climat
Air Energie Territorial
Du diagnostic au plan d'actions

Co-construction des plans d'actions, de nombreuses propositions à analyser.

D'après la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants doivent définir un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Projet territorial de développement durable stratégique et opérationnel, le PCAET a pour but de mobiliser et d'impliquer tous les acteurs d'un territoire autour de la mise en œuvre d'un plan d'actions permettant de : réduire les émissions de GES du territoire, adapter le territoire aux effets du changement climatique, tendre vers une meilleure sobriété énergétique, améliorer la qualité de l'air et développer les énergies renouvelables.

L'AUD participe, en lien avec les services de la CCFI, de la CCPL et de la CAPSO, à la rédaction du diagnostic et les accompagne dans l'animation de la démarche d'élaboration. La phase de diagnostic réalisée en 2018 a permis de dresser un état des lieux, de situer les actions territoriales au regard des objectifs régionaux et nationaux, ainsi que de mettre en évidence les leviers d'actions pour chacun des enjeux.

A partir du diagnostic partagé et validé avec les élus et partenaires de chaque territoire, la stratégie, c'est-à-dire les priorités d'actions et les objectifs que se fixe un territoire pour 6 ans sont actuellement en cours de définition.

Le contenu des plans d'actions fait également l'objet d'un exercice de construction partagée avec les acteurs associatifs et économiques. Si les méthodes d'animation diffèrent quelque peu d'un EPCI à l'autre, tous ont fait le choix de réunir partenaires et experts aux côtés des élus pour partager les éléments clés du diagnostic et réfléchir ensemble aux actions à mettre en œuvre en priorité. L'adoption des PCAET est prévue pour chacun des territoires pour fin 2019.

1. Transition énergétique : cibler les secteurs les plus consommateurs d'énergie

Le portrait énergétique de la Flandre Intérieure permet de mettre en évidence que les deux secteurs d'activités clés pour réduire les consommations d'énergie sont le transport de personnes et de marchandises (38% des consommations) et le bâtiment résidentiel et tertiaire (37%). Sur le Pays de Lumbres, les bâtiments résidentiels (34%) et tertiaires (7%) constituent avec les transports (38%) les premiers consommateurs d'énergie. En revanche, sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, c'est l'industrie (35%) qui représente le premier poste de consommation énergétique du territoire. Néanmoins, le bâtiment arrive à égalité en comptant le résidentiel (25%) et le tertiaire (10%). Les transports représentent tout de même 29% des consommations d'énergie.

La rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires constitue un levier d'action majeur pour la transition énergétique des trois territoires, d'autant que bon nombre de ménages sont déjà en situation de vulnérabilité énergétique. Le marché de la rénovation énergétique offre également de belles perspectives de développement pour les artisans. Par ailleurs, poursuivre les politiques engagées en faveur des alternatives à la voiture individuelle constitue un autre champ d'actions non négligeable pour la réduction des consommations énergétiques et un incontournable pour l'amélioration de la qualité de l'air. Sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, il apparaît primordial d'échanger avec les industriels sur les potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur process afin notamment de réduire leur vulnérabilité à la hausse du prix de l'énergie.

→

2. Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre : cibler les énergies fossiles ne suffit pas

Le dioxyde de carbone, qui est le principal Gaz à Effet de Serre émis sur l'ensemble des trois territoires, provient de la combustion des énergies fossiles. L'industrie en est de ce fait le premier secteur émetteur sur la CA du Pays de Saint-Omer, représentant à elle seule 57% des émissions directes. Si les émissions de Gaz à Effet de Serre proviennent principalement de la combustion des énergies fossiles, d'autres phénomènes ne doivent pas être négligés pour mettre en œuvre une stratégie efficace de lutte contre le changement climatique. Si l'agriculture n'est pas un gros consommateur d'énergies fossiles comparativement à d'autres secteurs d'activités, l'élevage et les cultures émettent des Gaz à Effet de Serre, au pouvoir de réchauffement de l'atmosphère plus puissant que le dioxyde de carbone issu de la combustion des énergies fossiles. Les bovins sont une source importante d'émissions de méthane et l'épandage d'engrais et de fertilisants azotés émet du protoxyde d'azote.

L'agriculture est ainsi source de 24% des émissions directes de Gaz à Effet de Serre sur la Flandre Intérieure alors qu'elle ne représente que 5% des consommations énergétiques. Sur le Pays de Lumbres, les émissions de Gaz à Effet de Serre provenant de l'industrie sont importantes du fait notamment de la présence de la cimenterie à Lumbres. Outre les Gaz à Effet de Serre issus de la combustion des énergies fossiles dans les fours, la fabrication du ciment en elle-même, la calcination, est également émettrice de dioxyde de carbone.

3. Qualité de l'air : réduire les émissions de polluants atmosphériques et préserver les publics les plus sensibles

La qualité de l'air représente un enjeu sanitaire et économique considérable en plus d'être un problème environnemental. En effet, la pollution atmosphérique est la 3ème cause de décès en France. Dans la Région Hauts-de-France, ce sont 6500 décès qui pourraient être évités chaque année.

Le coût de la pollution de l'air est estimé à 145 milliards d'euros par an. Le Nord et le Pas-de-Calais sont particulièrement concernés par la pollution aux particules fines (PM 10 et PM 2.5). Dans l'air que l'on respire sur un territoire donné, se retrouvent selon les conditions météorologiques, outre les polluants émis localement, des polluants rejetés par d'autres territoires régionaux ou extra-régionaux ainsi que des polluants dits secondaires qui se forment par réaction chimique dans l'atmosphère.

Par conséquent, les leviers d'actions pour réduire les impacts de la pollution de l'air sont multiples : réduire les rejets de polluants, éloigner les populations notamment les plus sensibles des sources de pollution et favoriser la nature en ville en évitant les plantes allergènes.

En Flandre Intérieure, les trois secteurs clés en matière de pollution atmosphérique sont l'agriculture (ammoniac et microparticules), le résidentiel (oxydes de soufre, composés organiques volatils, microparticules) et les transports (oxydes d'azote, microparticules).

Sur le Pays de Saint-Omer et le Pays de Lumbres, les trois secteurs les plus émetteurs de polluants atmosphériques sont l'industrie (oxydes de soufre et d'azote, microparticules), le résidentiel (composés organiques volatils, microparticules) et l'agriculture (ammoniac et microparticules).

4. Changement climatique : sommes-nous vulnérables ?

L'analyse des données climatiques collectées au niveau régional depuis 1955 révèlent une nette évolution du climat : augmentation de la température moyenne annuelle (+1.4°C), augmentation du nombre moyen annuel de jours de forte pluie (+12.5 jours) et du nombre de jours de forte chaleur (+5 jours) et baisse du nombre moyen de jours de gel par an (-4 jours).

Ces évolutions vont se poursuivre et s'amplifier. Même s'il demeure des incertitudes quant à l'ampleur des bouleversements climatiques, les scientifiques estiment qu'il fera à Lille en 2080 le climat actuel d'Angers ou Carcassonne. Ce changement du climat aurait pour conséquences d'intensifier les aléas climatiques inondation et retrait-gonflement des argiles auxquels la Flandre, l'Audomarois et le Pays de Lumbres sont déjà fortement exposés. Une forte hausse des coûts de gestion et de prévention des risques climatiques est ainsi à prévoir.

La qualité et la disponibilité de la ressource en eau vont continuer à se dégrader, faisant craindre des conflits d'usage entre industriels, agriculteurs et habitants. La situation est d'autant plus préoccupante en Flandre Intérieure dans la mesure où elle est dépendante des territoires voisins pour s'approvisionner en eau potable.

Le changement climatique sera aussi synonyme d'augmentation des risques sanitaires en raison de vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses ainsi qu'une pollution croissante à l'ozone. Enfin, l'augmentation du niveau de la mer, estimé aujourd'hui à 9.5cm depuis 1955 pourrait atteindre 80 cm à l'horizon 2100.

D'après les simulations de l'observatoire climat régional, si le niveau de la mer atteignait + 1m, la mer envahirait le Calaisis et le Dunkerquois ainsi que le Marais Audomarois, entraînant un déplacement de population et un accroissement des risques technologiques.

OBSERVATOIRE CLIMAT-ÉNERGIE

PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

7529 GWH
consommés par an
(4% de la consommation totale d'énergie finale des Hauts- de-France)

534 GWH
énergie renouvelable produite localement

LES 3 SECTEURS LES PLUS CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE :

TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES	33%
RÉSIDENTIEL	27%
INDUSTRIE	27%

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE :

3 777 000
tonnes de CO_2 émis par an directement sur le territoire

4 061 000
tonnes de CO_2 émis par an en dehors du territoire pour les besoins territoriaux (approvisionnement électrique, biens de consommations et matières premières)

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE :

1770
tonnes de particules fines PM10 émises en 2012 (4% des émissions régionales)

PAYS DE SAINT-OMER (2017):
7 épisodes de pollution atmosphérique

DÉPARTEMENT DU NORD (2017) :
9 épisodes de pollution atmosphérique

CHANGEMENT CLIMATIQUE OBSERVÉ DANS LA RÉGION DEPUIS 1955 :

- +12,5 jours de forte pluie en moyenne par an
- +1,4°C de température moyenne annuelle
- +9,5 cm du niveau de la mer
- -4 jours de gel en moyenne par an
- +5 jours de forte chaleur en moyenne par an

Territoires de projets

Saint-Omer

Une convention Action Cœur de ville

Signature de la Convention Action Coeur de Ville - Place Victor Hugo, Saint-Omer

Vue aérienne - Saint-Omer

Séminaire agglomération moyenne en partenariat avec la Confédération Française pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire.

Engagé depuis 2014 dans la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, le séminaire de février 2018 s'est tenu à l'aube du programme national Action Cœur de Ville. Réunissant près de 200 personnes, la matinée a permis d'échanger sur les enjeux : des dynamiques commerciales et de mobilité, de reconquête de l'habitat en centre ancien et du renouvellement du cadre de vie, de l'équilibre commercial entre centralité et périphérie, de mutation économique et innovation au cœur du tissu urbain. La démarche intégrée de Saint-Omer a fait l'objet de deux parcours de visite l'après-midi : le premier en centre historique autour de la redynamisation commerciale, l'aménagement des 3 places, la rénovation de l'habitat, la destination culturelle et touristique et le second, autour de la Station et le renouvellement urbain du quartier gare dans un parc urbain en bord à canal.

A l'instar de nombreux territoires, le Pays de Saint-Omer est confronté à une érosion progressive de son pôle urbain et à fortiori du cœur de ville.

Les analyses menées pour la révision du SCOT et l'élaboration du PLUi du pôle territorial de Longuenesse ont révélé une périphérisation latente des activités économiques, des services, des équipements commerciaux et de la production de logements. Ces mécanismes modifient le fonctionnement territorial. D'une part, la déconnexion croissante entre lieux de résidence et d'emploi génère un accroissement des déplacements qui impose de revoir les politiques de mobilité. D'autre part, ils induisent une certaine «spécialisation sociale » marquée par une forte concentration des ménages les plus modestes en cœur de ville. Ces dynamiques influent sur l'évolution du bâti. Le délaissement progressif du parc ancien au profit de logements neufs accélère sa dégradation et la recrudescence des situations d'insalubrité. Les difficultés financières et techniques inhérentes à la réhabilitation en Site Patrimonial Remarquable et la concentration des ménages modestes exacerbent cette situation. En conséquence, le taux de logements vacants de la ville de Saint-Omer est deux fois supérieur à celui du reste du territoire.

La dévitalisation commerciale constitue probablement le phénomène le plus visible de l'évolution du cœur de ville. En effet, les pertes de populations, l'affaiblissement du pouvoir d'achat des ménages et la stratégie de localisation périphérique des grands groupes ont eu un impact négatif sur le commerce de centre-ville. L'observatoire des locaux commerciaux a démontré que 15,7% des cellules commerciales du pôle urbain et 18% de celles de Saint-Omer sont vacantes.

Sur la base de ces constats, les acteurs locaux ont considéré que la dévitalisation du cœur de ville n'était ni souhaitable, car elle serait dommageable pour l'attractivité du Pays de Saint-Omer, ni irréversible, au regard des capacités de développement mobilisables. En conséquence, une stratégie offensive de reconquête des fonctions de centralité et de requalification du centre historique est menée en concertation entre la Ville et l'Agglomération.

Cette ambition s'appuie sur 4 dimensions :
- la rénovation du patrimoine bâti et la requalification des friches au travers notamment d'une OPAH-RU, de la création du Site Patrimonial Remarquable et d'une analyse du foncier mutable
- la requalification de l'espace public soutenant de nouvelles pratiques de mobilité, autour du réaménagement des 3 places du cœur historique, de la reconquête des bords à canal et des espaces publics du quartier ANRU, de la réorganisation de l'offre de stationnement et de l'amélioration de l'information des visiteurs
- la revalorisation des fonctions économiques du cœur de ville, avec la création de la Station, les politiques de redynamisation du commerce engagée dans le cadre de la charte d'urbanisme commercial intercommunale, et la valorisation du potentiel touristique
- l'investissement dans la valeur patrimoniale et le rayonnement culturel, par la réouverture du Moulin à Café - Théâtre de Saint-Omer et la création de la Maison du Patrimoine.

Le territoire a été retenu au plan national en faveur de la revitalisation des villes moyennes « Action Cœur de Ville». Cette initiative engagée par le Ministère de la Cohésion des territoires porte une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement. Elle vise à faciliter et soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'aménagement à réinvestir les centres-villes, et y favoriser le maintien ou l'implantation d'activités.
Cette démarche, formalisée dans une convention cadre, signée le 2 Juillet 2019, mobilise notamment les services de l'Etat, la Caisse des Dépôts, Action Logement, l'ANAH, l'Etablissement Public Foncier et Voies Navigables de France.

Son animation est confiée à une équipe projet associant la ville de Saint-Omer, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et pilotée par l'AUD.

Saint-Omer

Partage d'expertise

pour l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Mosaïque de photos - Saint-Omer

Saint-Omer est une ville millénaire au patrimoine remarquable. Elle a conservé sa trame urbaine médiévale, ses rues, ses enclos et une partie de ses canaux. Son architecture de pierre et brique jaune qui s'étend du Moyen Age au XIXe siècle est variée et de qualité : religieuse avec sa cathédrale, ses églises et chapelles, militaire avec ses remparts et casernes, civile avec son tissu cohérent de maisons des XVIIe-XIXe siècle parsemé d'ensembles scolaires, culturels ou hospitaliers, commerciale avec ses places et ses vitrines anciennes. Cette combinaison d'ensembles bâtis fourmillant de détails, d'espaces publics et de jardins forme à la fois des paysages de qualité et des ambiances particulières.

Cette qualité avait déjà été reconnue par l'Etat dès 1976 avec la création d'un site inscrit, première mesure de protection patrimoniale urbaine instaurée par Alexandre Melissinos qui deviendra l'un des plus éminents spécialistes français de la question : « L'histoire de la ville et de la constitution de son cadre actuel s'étale sur plus de treize siècles. Il est frappant de noter (...) l'héritage important légué par chaque époque historique. Éléments hétérogènes quoique bien intégrés, ils constituent la richesse du paysage de la ville et de son authenticité, tant par leurs oppositions ponctuelles que pour l'unité générale qu'ils produisent.»

La qualité patrimoniale a fait l'objet d'une nouvelle étape de reconnaissance le 28 juin 2016 avec l'arrêté préfectoral du Site Patrimonial Remarquable (S.P.R.). La ville rejoint la centaine de centres historiques ainsi protégés en France dont 4 dans les Hauts-de-France : le vieux Lille, Laon, Senlis et Mers-les-Bains. L'outil de gestion du SPR, le « Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur » (P.S.M.V.) intègre la dimension patrimoniale des intérieurs des immeubles. L'objectif est d'éviter la disparition irréversible du patrimoine en favorisant sa restauration tout en permettant son évolution.

Une équipe pluridisciplinaire dirigée par Philippe Prost, architecte du patrimoine, est en charge de l'élaboration du P.S.M.V. En 2018, dans le cadre de la première phase de la méthodologie relative à la réalisation de l'analyse urbaine, environnementale et socio-économique, l'équipe s'est appuyée sur les ressources de l'AUD (études historiques et patrimoniales, données iconographiques, observatoires multithématiques). Pour compléter ce travail d'analyse, des entretiens ont également été menés auprès des collaborateurs de l'AUD. Dans le second temps de la méthodologie, le cabinet réalisera de mars 2019 à mars 2021 la visite obligatoire de tous les immeubles afin de dresser une fiche individuelle contenant toutes les informations nécessaires sur les éléments à préserver.

Des fiches espaces publics guideront également l'aménagement urbain de demain. Ces fiches serviront d'appui aux propriétaires, à l'Architecte des Bâtiments de France et aux services d'instruction des autorisations du droit des sols.

En 2018, l'AUD a participé dans cette logique à l'élaboration des fiches type. Par ailleurs, un plan de communication est mis en place. Le premier axe comprend une communication en direction des professionnels et institutionnels pour développer une «culture commune » partagée par les acteurs du territoire. Le second axe concerne la communication auprès des habitants pour leur faire savoir, les associer, susciter leur fierté et faire connaître les avantages du S.P.R. L'AUD a apporté toute son expertise en fournissant des contenus écrits.

Le S.P.R. apporte une connaissance fine du patrimoine de chaque propriétaire grâce à l'enquête de terrain : évaluation de la rareté des ouvrages, qualités, intérêt historique, valeur collective... Il permet la valorisation du bien immobilier : apport d'une connaissance en amont de la nature des travaux pour valoriser le bien, ainsi que les conditions de restauration et d'aménagement. Il s'accompagne enfin d'avantages financiers pour les travaux de restauration par la défiscalisation «Loi Malraux», les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat couplées à des abondements de l'Agglomération et les aides de la Fondation du Patrimoine.

Aire-sur-la-Lys

Une nouvelle destination pour l'hôpital Saint-Jean Baptiste à Aire-sur-la-Lys

Ancien hôpital-hospice, fondé par l'évêque de Thérouanne au XIII^e siècle, le bâtiment a connu de multiples évolutions avant de prendre sa forme actuelle datant d'une reconstruction du début XVIII^e siècle.

vue du projet dans la cour intérieure © Agence T'Kint

Certaines parties sont inscrites à l'inventaire supplémentaire :
- la façade, la toiture et le campanile de la chapelle en 1946
- en 1947, les façades des bâtiments sur cour et rue, ainsi que les toitures.

Une partie du site permettra d'implanter un centre médico-psychologique (CMP) et d'accueil thérapeutique à temps partiel concernant la psychiatrie adulte et infanto-juvénile (CATTP) par l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) Val de Lys-Artois de Saint-Venant. Sur une autre partie du site, la ville souhaite développer sur cette friche de centre-ville un pôle social et culturel.

Afin de s'assurer de la faisabilité du projet de réhabilitation, l'AUD a réalisé une étude pré-opérationnelle. L'analyse a mis en lumière plusieurs enjeux à prendre en compte : patrimoniaux inhérents au bâtiment et son cadre historique, environnementaux avec le plan de prévention du risque inondation auquel est soumis le site et sociaux, dans un quartier prioritaire politique de la ville.

L'AUD a co-construit le programme et accompagné la procédure de concours d'architecture dans une démarche partenariale avec la commune, l'agglomération et le Département pour les différentes entités du pôle : la Médiathèque, les Services Solidarité du Département, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et l'Espace Socioculturel (ESL). L'ambition du projet est de créer des synergies entre ces éléments de programme pour favoriser les échanges entre acteurs et usagers et des mutualisations de services aux usagers.

Saint-Omer

Le Plan Guide de Composition Urbaine

Depuis 2017, l'AUD accompagne la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, en lien avec le Conseil Citoyen, à la définition et la mise en œuvre d'un projet urbain structurant autour de la gare de Saint-Omer réhabilitée en La Station.

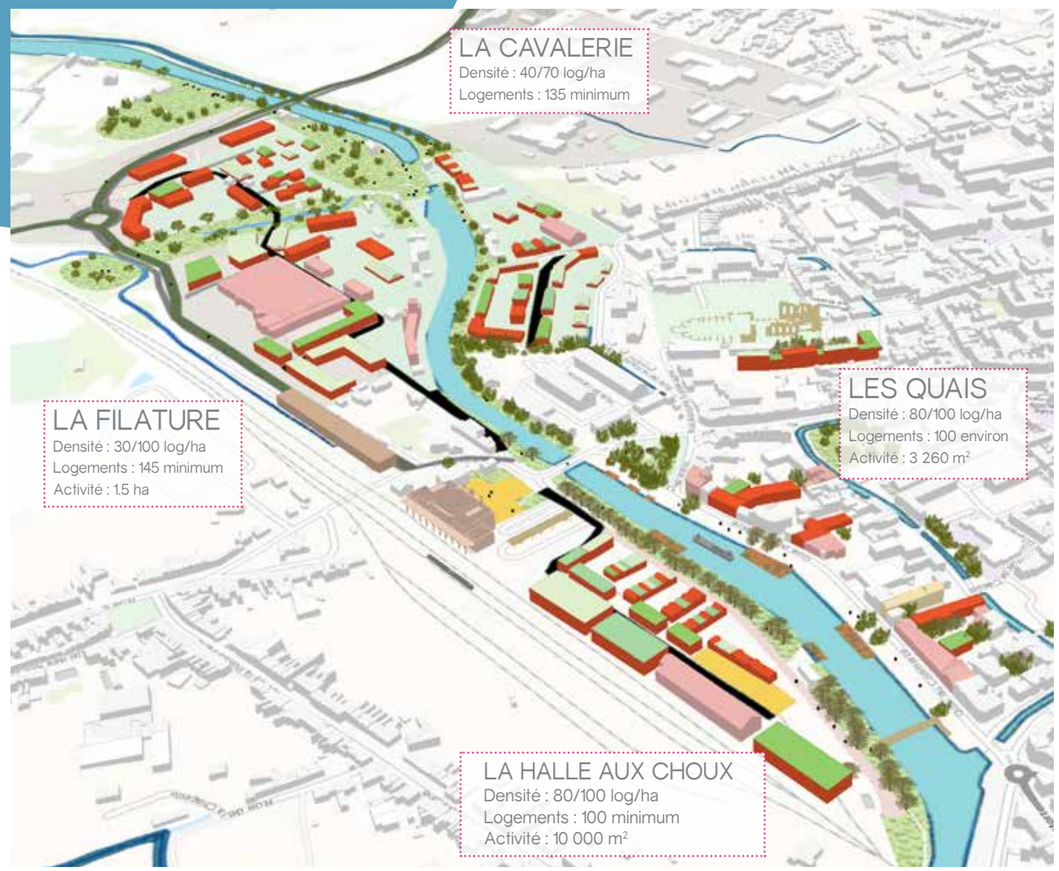

Quartier de la Gare de Saint-Omer

Au sein du pôle urbain, ce quartier se situe à l'interface entre le Site Patrimonial Remarquable et le Marais Audomarois, classé réserve de biosphère par l'UNESCO. Il comprend un îlot reconnu d'intérêt régional par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Le projet urbain fait l'objet d'orientations stratégiques dans le SCOT visant à conforter le quartier de gare comme l'un des fers de lance de la mutation économique du territoire en y développant des lieux d'innovation et d'acculturation aux nouvelles technologies, et en facilitant son accessibilité par tous les modes de déplacement. En valorisant un espace stratégique offrant des connexions efficaces aux systèmes métropolitains, ce projet s'inscrit dans les ambitions portées au niveau régional au travers notamment du SRADDET. Le PLUi de l'agglomération confirme l'objectif de reconquête du quartier au profit du développement de l'habitat avec la réalisation a minima de 400 logements. Il réaffirme sa vocation économique en permettant l'émergence d'une offre immobilière à vocation tertiaire, l'implantation d'entreprises artisanales et d'activités touristiques.

Les démarches de concertation menées avec les partenaires et les habitants ont permis de définir un scénario de développement qui s'articule autour de trois grands principes : valoriser l'héritage patrimonial, inscrire le site dans les transitions actuelles et recréer du lien autour du canal.

Autour de la Station, gare transformée en pôle éco-numérique et de services (fablab, coworking, pôle mobilités, commerces, etc.) et à l'appui du canal, support d'un parc urbain, d'une eurovéloroute, d'activités sportives et économiques, quatre périmètres d'intervention de requalification foncière et immobilière sont identifiés. Le site de « La halle aux choux », lieu historique du stockage des marchandises transportées en train, va retrouver une vocation économique par la réhabilitation de la halle pour l'accueil d'activités tertiaires.

Le foncier libéré des activités ferroviaires permettra de développer une offre contemporaine d'habitat intermédiaire et de maisons de ville dont l'implantation devra permettre de préserver des ouvertures vers le canal.
Le second périmètre est « la filature ». Il correspond à un quartier émergent articulant activités artisanales, implantées dans un ancien bâtiment de toile de jutes.

Dans la continuité, le foncier disponible permettra l'implantation d'ateliers avec showroom. L'habitat y sera développé aux abords du canal qui accueillera également un espace de biodiversité.
« La cavalerie », faisant écho aux anciennes fonctions militaires du site, est un secteur en cours de requalification pour développer l'offre de logements.
Enfin, « les quais », en secteur ANRU, correspondent au quartier historique portuaire. L'objectif y est de reconquérir les espaces publics en favorisant le rapport à l'eau et en développant de nouveaux usages. Le projet permettra aussi d'y résorber l'habitat ancien dégradé et les friches urbaines pour produire une nouvelle offre de logements. Deux opérations de restructuration de l'îlot sont particulièrement identifiées. Elles permettront d'ouvrir le quartier, de connecter les quais dans une logique de déplacements doux et d'y maintenir et développer de l'activité économique.

Le Plan Guide de Composition Urbaine réalisé par l'AUD, accompagné de fiches de recommandations, sert aujourd'hui de référence dans les échanges avec les partenaires de l'ANRU et plus largement dans les négociations relatives à la mise en œuvre du projet.
Il contribue, par exemple, au dialogue foncier pour la résorption des friches, avec l'Etablissement Public Foncier, la SNCF ou encore les aménageurs et investisseurs. Le quartier fait par ailleurs l'objet d'un projet Interreg, nommé Cool Towns, porté par l'agglomération et l'AUD qui vise à traiter les îlots de chaleur pour s'adapter au changement climatique.

Photo © CAPSO

2Juillet 2018 un décompte égrenant : J-500 avant l'ouverture du tiers-lieu : le compte à rebours est lancé !

Ce temps symbolique a été marqué par de nombreux échanges sur l'équipement, son rôle dans le développement local et la desserte ferroviaire du territoire. Il a permis d'aller à la rencontre des habitants et d'organiser des visites du chantier.
L'AUD s'est naturellement associée à cet événement de l'Agglomération. Elle participe en qualité de membre de droit de l'association La Station à l'écosystème d'innovation et d'entreprenariat qui associe acteurs publics, économiques et de la formation et communauté d'usagers.

Dossier

Pôle Gare d'Hazebrouck

De l'accompagnement à l'émergence d'un projet global

Aménagement - Gare d'Hazebrouck

Au travers du projet de territoire et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) a pour ambition de valoriser la dorsale ferroviaire. A ce titre, elle mène une politique d'accompagnement, de réaménagement et de valorisation des gares et haltes ferroviaires afin de renforcer l'habitat, développer le potentiel économique et d'apporter de nouveaux services.

La CCFI et l'AUD se sont notamment engagées dans le programme Interreg TRANSMOBIL, en qualité de partenaires, pour faire de 5 gares des hubs multifonctionnels (Hazebrouck, Bailleul, Arnèke, Nieppe et Cassel-Bavinchove). Le projet du quartier de la gare TGV d'Hazebrouck s'inscrit ainsi dans ce contexte visant à confirmer sa position de hub interrégional, en permettant à terme, en fonction des potentialités, la création de connexions entre la Belgique et la France.

1. Du parvis au quartier : les étapes de réalisation du pôle d'échanges multimodal

Les premières études sur le projet ont débuté en 2004 avec le soutien du Conseil Régional. L'objectif était d'améliorer la mobilité pour faciliter et inciter l'utilisation des transports collectifs et développer une approche plus globale sur le rapport de la gare avec son environnement. Les constats partagés mirent très rapidement en avant les enjeux de traitement des espaces publics aux abords, d'amélioration de l'intermodalité au sein du site d'étude, de renforcement des relations avec le centre-ville et d'affirmation de son rôle dans les connexions Nord / Sud. Située au cœur de la commune, la gare d'Hazebrouck occupe un rôle important dans la structure urbaine de la ville puisque les voies ferrées séparent le centre-ville des quartiers Nord. Au-delà des trois passages routiers sous ces voies ferrées, une passerelle piétonne en béton constitue le support majeur des connexions entre les quartiers.

Afin de répondre à ces enjeux, la ville d'Hazebrouck a alors engagé plusieurs études relatives aux espaces publics et cadre de vie, de la conception urbaine, au franchissement des voies et à la programmation d'aménagements à vocation économique et commerciale du quartier.
A partir de 2014, les deux premières phases de travaux se sont alors engagées. Au sein du bâtiment, des travaux pour l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de modernisation de la gare ont été menés.

Le bâtiment accueille aujourd'hui, au-delà de la fonction de guichet de vente, des services commerciaux avec une micro-supérette apportant presse, restauration rapide et produits d'hygiène de première nécessité, des distributeurs automatiques snack et confiserie et un point de retrait hebdomadaire pour la vente directe de produits locaux via la plateforme Le CourtCircuit.fr. Parallèlement, la ville, avec le soutien financier de l'Europe, a débuté en 2015 les premières phases du projet de pôle d'échanges multimodal avec le réaménagement du parvis de la gare et la requalification de la rue menant au centre-ville. Ces aménagements offrent aujourd'hui davantage de place aux piétons et de confort d'attente, une meilleure intégration des espaces de stationnement, des arrêts de bus, un dépose-minute avec dispositif de contrôle et un espace réservé aux taxis.

Le projet de pôle d'échanges d'Hazebrouck entre dans une troisième phase de réalisation, comprenant :
- l'aménagement d'une nouvelle passerelle, en lieu et place de l'actuelle,
- la mise en accessibilité des quais de train,
- et un projet immobilier intégrant la construction de logements, bureaux et commerces.

Dans le cadre de sa politique de développement de l'intermodalité, la CCFI est devenue maître d'ouvrage du projet du pôle d'échanges multimodal. Dans ce contexte, l'intercommunalité a confié à l'AUD en 2018 une étude pour le dimensionnement de la gare routière et du parking en lien avec la réalisation de cette troisième phase.

→

2. De la fonction transport aux fonctions sociales et urbaines

Ces nouvelles investigations s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLUi de la CCFI, arrêté le 5 novembre 2018, qui prévoit la réalisation en plusieurs phases de logements, d'équipements de mobilité et le renforcement des activités tertiaires. Le pôle d'échanges ayant connu plusieurs évolutions dans son approche et sa conception, une analyse des documents existants afférents au projet et ses abords, accompagnée d'un travail de benchmark régional et national sur les stationnements, gare routière et passerelle, ont permis de préciser la programmation et les attentes des élus, avec pour ambitions de faire coexister un triptyque de fonctions et d'affirmer le site comme « porte d'entrée ».

La première des fonctions « transports » est celle dont le but est de favoriser l'intermodalité train/bus/stationnement/modes doux. Elle regroupe tout ce qui concerne la gestion des flux de voyageurs et de véhicules (bus, vélo, voiture, etc.) ainsi que les services liés directement au voyage (attente, information, etc.). Elle se traduit dans le futur programme d'aménagement en complémentarité avec les premières réalisations et prévoit :

- la construction d'un parc de stationnement mixte d'un minimum de 550 places qui se développera sur 3 niveaux maximum, intégrant les deux-roues-motorisés, les véhicules électriques et du covoiturage ;
- la réalisation d'une gare routière de 8 quais pour les bus,
- l'installation de places de stationnement vélo sécurisées et en libre accès,
- le réaménagement des voiries aux abords du site afin de faciliter les échanges et les reports modaux (déposes minutes, circulation des bus, des vélos, etc.),
- la mise en œuvre d'une information pour les voyageurs et d'une signalétique adaptée.

La deuxième fonction est celle des « services » dont l'objectif est de rendre les lieux plus fonctionnels, plus agréables et donc plus attractifs. Elle regroupe tous les équipements et services qui ne sont pas directement liés au voyage, mais dont l'enjeu consiste à rendre l'attente du voyageur plus agréable pour passer d'une vision de «temps perdu à attendre» à une vision de valorisation de ce temps, en faisant des pôles d'échanges des lieux de vie. Cette fonction est déjà présente sur le parvis devant la gare en proposant du mobilier urbain intégrant des ports USB, une boîte à lire et des consignes automatiques pour le retrait de colis. Aux abords de la gare routière, il est envisagé de favoriser l'installation de commerces ambulants et de compléter les services numériques à disposition.

La troisième fonction est celle dite « urbaine » qui a pour enjeu d'intégrer la gare dans son environnement urbain, d'afficher les liens avec le quartier, voire d'en faire un symbole de la ville. C'est dans cet objectif que le centre tertiaire Flandre Lys s'est installé sur le pôle, accueillant notamment les bureaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie, s'inscrivant alors dans un processus de revalorisation du quartier. Le futur projet prévoit l'aménagement d'un square, intégrant notamment une forte présence végétale, des jeux pour enfants et des espaces de restauration, en adéquation avec les attentes des habitants des quartiers environnants. Il aura aussi pour vocation de proposer aux voyageurs un espace d'attente en extérieur agréable et complémentaire.

La passerelle reliant les quartiers Nord et Sud de la ville viendra également se placer sur une placette faisant la couture entre cette structure, le projet immobilier de bureaux, commerces et logements, les équipements d'intermodalité et les espaces de circulation existants. Il s'agit par ailleurs de faire du pôle d'échanges un site démonstrateur d'intégration des enjeux de la Troisième Révolution Industrielle. Le parking en silo prévoit ainsi de permettre l'installation d'une centrale solaire sur le dernier niveau.

Cette programmation est travaillée depuis fin d'année 2018 par les équipes de l'AUD et de la CCFI sous la forme d'un cahier des charges visant à lancer en 2019 la procédure de concours pour une opération globale.

Visuel officiel du Projet Transmobil

Vers un réseau transfrontalier de hubs

L'AUD est engagée en 2018 pour une durée de 4 ans dans le projet Transmobil. Celui-ci s'inscrit dans un programme de coopération Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et réunit 16 partenaires de la Région et de Flandre Occidentale.
A travers Transmobil, les partenaires entendent favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier, où il existe peu ou aucune alternative à la voiture individuelle, en apportant de nouvelles solutions de mobilité. L'AUD participe à la mise en place d'un pôle de connaissance transfrontalier qui vise à améliorer l'information sur les politiques, habitudes, pratiques, services et besoins en matière de mobilité de part et d'autre de la frontière franco-belge. L'observatoire des mobilités consacré cette année aux gares a été produit dans ce cadre. Un des objectifs de Transmobil consiste également en la création d'un réseau transfrontalier de hubs qui seraient des lieux multifonctionnels proposant 3 fonctions : mobilité, services et commerces. Les nouveaux services de mobilité formeraient le cœur de leurs activités, auxquels viendraient s'intégrer les autres types de services. Sur ce volet, l'AUD accompagne la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, partenaire engagé dans le programme, sur 5 hubs :
Hazebrouck, Bailleul, Arnèke, Nieppe et Cassel-Bavinchove. En 2018, les investigations ont débuté avec la gare d'Hazebrouck dont l'ambition dans Transmobil est d'en faire un hub interrégional, pouvant permettre à terme la création de connexions avec la Belgique.

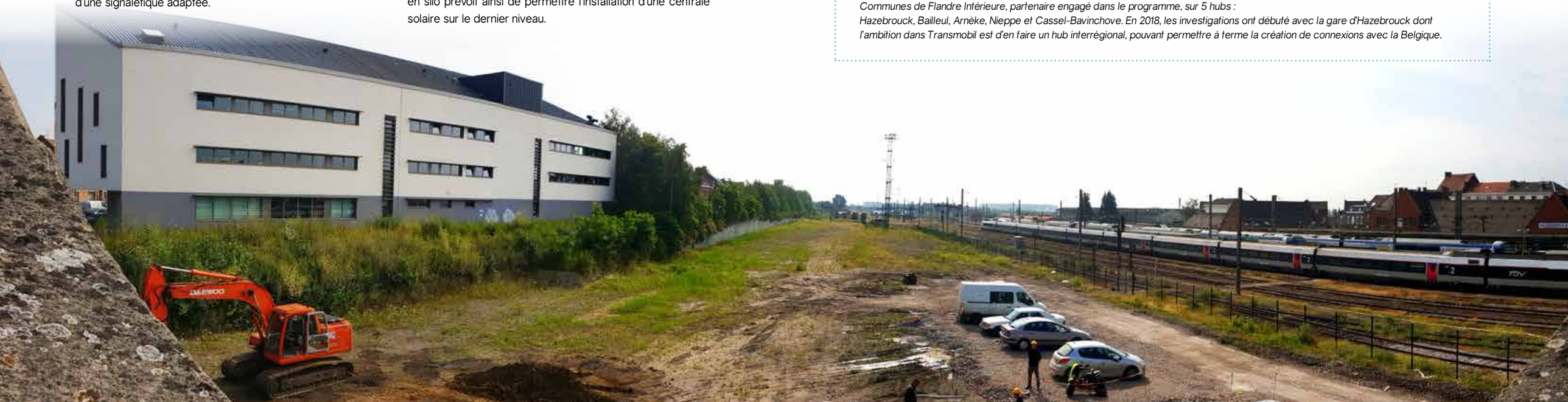

Dossier

EUROPAN 15 : la ville productive

Depuis 1988, tous les deux ans, un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme est lancé à l'échelle européenne : Europan. Programme issu du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), soutenu par le Ministère de la Cohésion des Territoires et le Ministère de la Culture, il est réservé aux jeunes professionnels de moins de 40 ans en lien avec la conception des territoires, de toute l'Europe géographique.

Il est l'occasion d'une rencontre entre de jeunes équipes pluridisciplinaires et les collectivités autour d'un sujet de réflexion contemporain, renouvelé à chaque session du concours. Il facilite le dialogue sur les modes de faire la ville à toutes les échelles. Il se distingue par sa dimension européenne et son ancrage local grâce aux collectivités qui proposent, à chaque session, des sites de projets et des situations urbaines concrètes à mettre en réflexion.

En mobilisant, sur toute la durée du concours, son réseau d'experts disciplinaires dont des architectes et des urbanistes de renom, Europan offre aux territoires la possibilité de profiter des compétences techniques, expertises et expériences spécifiques afin de faire émerger des réflexions et problématiques innovantes sur les sites de projets.

L'enjeu du concours est d'accompagner l'émergence du renouvellement des idées et de créer les conditions afin qu'ils fassent l'objet de réalisations concrètes. A l'issue du concours et après audition des candidats au sein de deux jurys constitués d'experts de l'architecture et de l'urbanisme, trois équipes seront présélectionnées avant de désigner une équipe lauréate, en fin d'année 2019.

Le concours Europan lance une dynamique de projet sur un site qui fait l'objet de nombreuses attentions au regard du contexte urbain, social, partenarial. Il aide les collectivités et partenaires à construire une commande adaptée au site concerné en partant des propositions des équipes. Grâce à Europan, les collectivités et leurs partenaires ont la possibilité de lancer des commandes aux équipes dès l'annonce des résultats, suivant la procédure la plus à même de répondre à leurs objectifs.

Le thème de la 15ème session du concours (2018-2020) est celui de « la ville productive ». Il vise à replacer et concevoir des projets de développement du territoire, afin d'accompagner les mutations des villes européennes.

Pour cette 15ème session, ce sont 9 sites français qui seront soumis à la réflexion des jeunes équipes : Auby, Champigny-sur-Marne, Floirac, Marseille, Pays de Dreux, Port-Jérôme-Sur-Seine, Rochefort, Romainville et Saint-Omer.

L'AUD a saisi l'opportunité du concours Europan afin d'interroger et animer un site de projet à l'échelle du pôle urbain de l'agglomération, dans une conception de la ville durable et productive.

Le périmètre d'étude intègre 5 communes situées à l'interface entre le cœur urbain et le marais, à savoir les communes de Salperwick, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Longuenesse, Arques et Saint-Omer.
En questionnant les enjeux, fonctions et devenirs des sites, les équipes seront invitées à faire des propositions afin de recréer des connexions et des interfaces productives, autour de la notion d'eau productive, entre ces espaces aujourd'hui cloisonnés.

Le processus Europan s'inscrit dans une démarche partenariale et s'appuiera sur l'expertise et les connaissances des partenaires (villes partenaires, Communauté d'Agglomération, Conseils Régional et Départemental, bailleurs sociaux, Établissement Public Foncier, etc.) pour suivre le concours, alimenter les réflexions des jeunes professionnels et participer à la sélection de l'équipe lauréate.

LES OBJECTIFS
D'EUROPAN 15 :

- Donner accès à la commande à de jeunes concepteurs européens
- Promouvoir des idées et concepts sur la transformation des territoires
- Assister les collectivités dans un esprit de recherche et d'expérimentation sur sites réels
- Partager ces expériences à travers des rencontres et des débats en Europe

DEPUIS 1988
EUROPAN A MOBILISÉ :

• EN EUROPE :
- Plus de 24 391 équipes d'architectes, urbanistes et paysagistes européens
- Plus de 759 villes européennes dans 23 pays
- Plus de 410 maîtres d'ouvrage urbains et opérationnels

• EN FRANCE :
58 sites, 3 488 projets rendus, 119 projets primés

Présentation du projet à Bruxelles

Sites d'études et projets de Saint-Omer

5 GARES

2 HALTES

Association ayant fêté ses 20 ans en 2018

9 QUAIS

15 km DE VOIES FERRÉES

70 jours DE CIRCULATION /AN

100 BÉNÉVOLES

#CHEMIN DE FER TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DE L'AA

2 INTERCOMMUNALITÉS

7 COMMUNES

60% de visiteurs individuels

7€ en moyenne par visiteur

12 POINTS D'INTÊRETS patrimoniaux, paysagers et touristiques longent la ligne de chemin de fer

6 ARRÊTS faisant l'objet d'aménagements «court terme»

Capacité d'accueil maximal par trajet : 300 PERSONNES

Moyenne de : 3 800 PERSONNES ACCUEILLIES/AN

Esquerdes

Requalification de la Maison du Papier

Maison du Papier - Jardin

La Maison du Papier, créée en 1994 par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, se trouve au cœur de la Vallée de l'Aa.

Aujourd'hui propriété de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, un projet de repositionnement global du site est lancé depuis 2016 avec l'accompagnement de l'AUD. Le réaménagement intérieur s'organise désormais en un lieu touristique, culturel, pédagogique, sportif sur le thème de l'eau et du papier. Le bâtiment héberge le SmageAa qui assure des animations autour de l'eau, des sens, de la préservation de la planète et du papier auprès du jeune public.

En 2018, l'AUD a réalisé une étude pré-opérationnelle pour le réaménagement paysager du site, associé au développement d'activités de Sports de Nature.

Une phase d'étude terrain et de rencontres de différents acteurs a permis d'établir un diagnostic du site puis de développer les aménagements envisagés. Un gradient du traitement paysager est prévu pour conforter les trois ambiances du site : ornementale aux abords des bâtiments, agricole en fond de vallée et forestière sur les coteaux de la vallée. Les activités Sports de Nature s'organisent autour de cinq disciplines : le discgolf, la course d'orientation pédestre, le parcours santé, le kayak et la pêche de loisirs.

Enfin, l'étude s'est attachée à confirmer les liens avec les espaces environnants :

- l'EHPAD B. Devulder et la commune, dont les résidents et habitants fréquentent régulièrement la Maison du Papier
- le Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa et le château Dambricourt à Hallines.

Hallines

Le château Dambricourt :

un chantier de bénévoles engagés aux côtés des habitants

Bénévoles de l'Association «Concordia»

La commune d'Hallines a acquis un ensemble foncier et immobilier constitué d'un château et de son parc boisé, le domaine Dambricourt, situé en cœur du bourg. Elle souhaite réaménager cette friche pour y réaliser un espace à vocation écologique et récréative. Une étude pré-opérationnelle a été menée par l'AUD en 2015 en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et le SmageAa.

Le site est organisé en 4 espaces.

L'espace d'accueil, où se développera un parking végétalisé, recevra des équipements légers pour les visiteurs, panneaux d'information, bancs, zone de repos et d'activités familiales. La partie située devant les ruines du château constituera un espace de clairière en lien avec le bras d'eau. Ensuite, à l'arrière des ruines, deux zones de sous-bois seront préservées et proposeront des sentiers ouverts au public sans aménagement spécifique. Ces espaces resteront à l'écart des zones fréquentées et protègeront les secteurs naturels les plus sensibles.

A l'été 2018, afin de lancer l'aménagement du site et plus spécifiquement sur la partie accueil, un chantier de 12 bénévoles, venant de Tchèque, de France, d'Italie, de Russie et de Turquie, a été organisé grâce à l'association « Concordia». Les travaux furent de deux types : un débroussaillage pour créer un point de vue entre l'église qui fait face au parc et les ruines du château et un petit travail de maçonnerie qui s'est porté sur des vannes permettant de réguler le niveau de l'un des bras de l'Aa, qui a souffert du temps.

Helfaut

La Coupole :

expertise architecturale et scénographique

Préconisations : Couleurs / Textures / Ambiances qui expriment la nature, l'environnement, la vie. Utilisation de matériaux bruts : bois / végétal / craie / métal

La Coupole d'Helfaut a souhaité confier à l'AUD une étude portant sur l'agencement intérieur des espaces d'accueil, de la boutique et de la cafétéria, au travers d'une expertise architecturale et scénographique.

L'enjeu de cette étude est de redéfinir le positionnement de l'ensemble des espaces en vue d'apporter une fluidité dans les flux de circulation des visiteurs et du personnel et plus de cohérence dans l'articulation des différents espaces, d'identifier les espaces à l'aide d'une signalétique visible, lisible et compréhensible, d'optimiser les espaces avec un mobilier étudié et adapté à l'environnement, de permettre l'isolement de la boutique lors d'évènements en nocturne.

Après plusieurs visites des lieux et échanges avec le personnel, l'AUD a réalisé un premier état des lieux des espaces et de la signalétique. Trois concepts ont ensuite été présentés.

Dossier

L'élaboration d'un livre blanc

pour une ruralité innovante

Livre Blanc pour une Ruralité Innovante : atelier de définition des espaces de dialogue et de mutualisation - Enerlya, octobre 2018.

Dans le projet de territoire élaboré préalablement à sa création, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a affirmé la complémentarité Urbain / Rural comme l'un de ses principes fondateurs.

Dans ce contexte, elle a souhaité engager une réflexion sur les enjeux propres aux territoires ruraux afin de mettre en œuvre des politiques communautaires répondant plus efficacement à leurs attentes.

Cette initiative inédite de la part d'une agglomération avait pour objectifs de :
- déterminer, par le retour d'expérience des maires et des élus locaux, les enjeux et défis qui attendent les communes rurales
- proposer des solutions concrètes d'adaptation des politiques publiques communautaires
- offrir aux partenaires du territoire (Etat, Région, Département, ...) une vision claire des priorités locales pour le développement des territoires ruraux.

Les maires ont été au cœur de cette démarche animée par l'Agence d'Urbanisme et placée sous l'égide d'un comité de pilotage associant le rapporteur du Livre Blanc et les Vice-Présidents de la CAPSO en charge de l'aménagement du territoire, de la ruralité et de l'innovation. De nombreux temps d'échanges ont ainsi été proposés (petits déjeuners de concertation, questionnaire, ateliers de co-construction, entretien avec les partenaires, ...) afin de dresser les constats et de proposer des modalités d'adaptation des politiques publiques.

Ces démarches ont mis en avant de nombreuses craintes portant sur le manque de moyen, l'inflation constante des normes, la perte de proximité ou encore des évolutions sociétales affaiblissant le lien social. Elles ont également mis en exergue les politiques volontaristes et les nombreuses ressources mobilisées par les communes rurales pour répondre aux attentes et au bien-être de leurs habitants.

Hugues PERSYN,
rapporteur du Livre Blanc

« En tant que rapporteur du Livre Blanc, j'ai souhaité que les maires soient au cœur de la démarche. Nous avons sollicité leur expertise dans le cadre des petits déjeuners de concertation et d'un questionnaire transmis à chaque commune.
Ces échanges ont été complétés par des entretiens avec de nombreux partenaires qui ont donné leur vision de la ruralité innovante.

Le séminaire communautaire organisé à Guînes en septembre 2018 a été un tournant : les maires se sont emparés du sujet et des propositions ont été formulées. Les ateliers ont permis d'organiser des espaces de dialogue qui favorisent la solidarité entre les communes.
Par cette approche solidaire, nous développerons des espaces de vie répondant aux attentes des forces vives et habitants de la ruralité.»

→

Ces travaux ont par ailleurs démontré que les communes rurales n'étaient pas un tout uniforme. Il y a différentes ruralités qu'il convient de prendre en compte dans la mise en œuvre des politiques publiques. 3 grands facteurs de différenciation ont été mis en avant :
- la population communale : qui influe notamment sur la capacité à mobiliser des moyens, des services au profit du projet municipal,
- la superficie de la commune : qui influe sur les charges d'entretien aux travers notamment du réseau de voiries et de chemins communaux,
- les charges de centralité assumées et la position par rapport aux communes urbaines : qui influent sur l'accessibilité aux services.

Dans un contexte budgétaire contraint pour les collectivités, les maires ont aussi fortement souligné la nécessité de renforcer la coopération et la solidarité à l'échelle intercommunale.

Face aux constats et aux sources d'inquiétudes évoqués, le Livre Blanc dresse 10 propositions permettant une meilleure adaptation des politiques publiques aux enjeux des ruralités :
- définir des espaces de dialogue et de mutualisation, qui devront prioriser les attentes des communes rurales à l'échelle de petits bassins de vie,
- mettre en œuvre des politiques communautaires d'actions foncières,
- définir une stratégique de soutien au commerce et à l'artisanat en milieu rural,
- favoriser un maillage de tiers-lieux,
- mettre en oeuvre un schéma communautaire d'équipements structurants,
- accompagner la mise en oeuvre des projets municipaux,
- adapter les politiques publiques aux différentes ruralités,
- mutualiser des pôles techniques territoriaux,
- renforcer l'appui logistique à l'organisation d'animations et d'évènements,
- instaurer un comité des partenaires.

La mise en œuvre de ces propositions s'appuie désormais sur les espaces de dialogue et de mutualisation définis avec les communes.

Vision 1 : Le tout partout
Schéma extrait du Livre Blanc

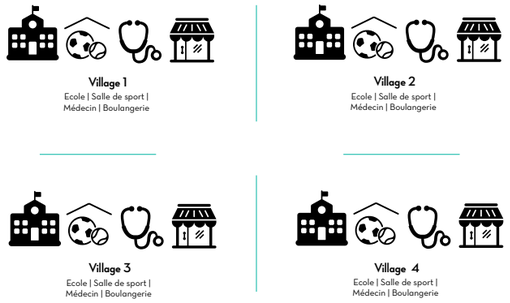

Vision 2 : Bourg-Centre renforcé
Schéma extrait du Livre Blanc

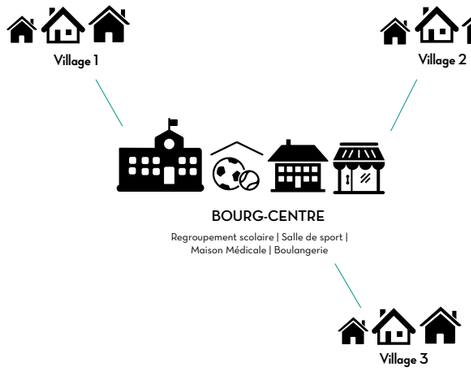

Vision 3 : Complémentarité
Schéma extrait du Livre Blanc

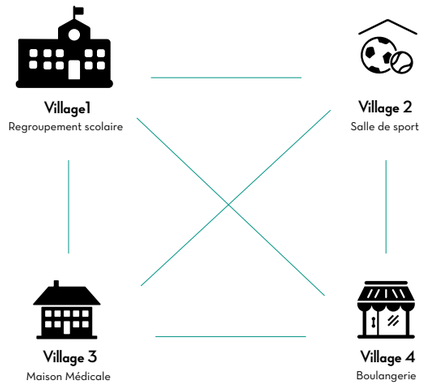

Séminaire communautaire : La ruralité innovante

Avant sa validation, le Livre Blanc a été présenté en Septembre 2018 lors d'un séminaire communautaire sur la ruralité. Ce temps d'échanges ouvert à l'ensemble des maires, conseillers communautaires et conseillers communaux a permis de débattre en atelier sur les 10 propositions du Livre Blanc et des enjeux d'aménagement du territoire.
Face à la nécessaire optimisation des dépenses publiques, les élus locaux ont unanimement rappelé l'incapacité pour les collectivités d'offrir à l'échelle de chaque commune le même niveau de services (commerces de proximité, équipements sportifs, ...).
L'enjeu de renforcer la solidarité et la mutualisation entre les communes a par conséquent constitué le fil rouge des réflexions. La définition des espaces de dialogue et de mutualisation proposés par le Livre Blanc est donc apparue comme une priorité. Suite aux conclusions du séminaire communautaire, de nouveaux ateliers ont été proposés aux maires en Octobre et Novembre 2018. Par une méthode participative, ils ont permis de dresser les liens entre les communes sur une dizaine de thématiques (scolaire, petite enfance, commerce, culture, sport, mutualisation, ...). Sur la base de ces travaux, 6 espaces de dialogue reflétant différentes ruralités ont été identifiés.

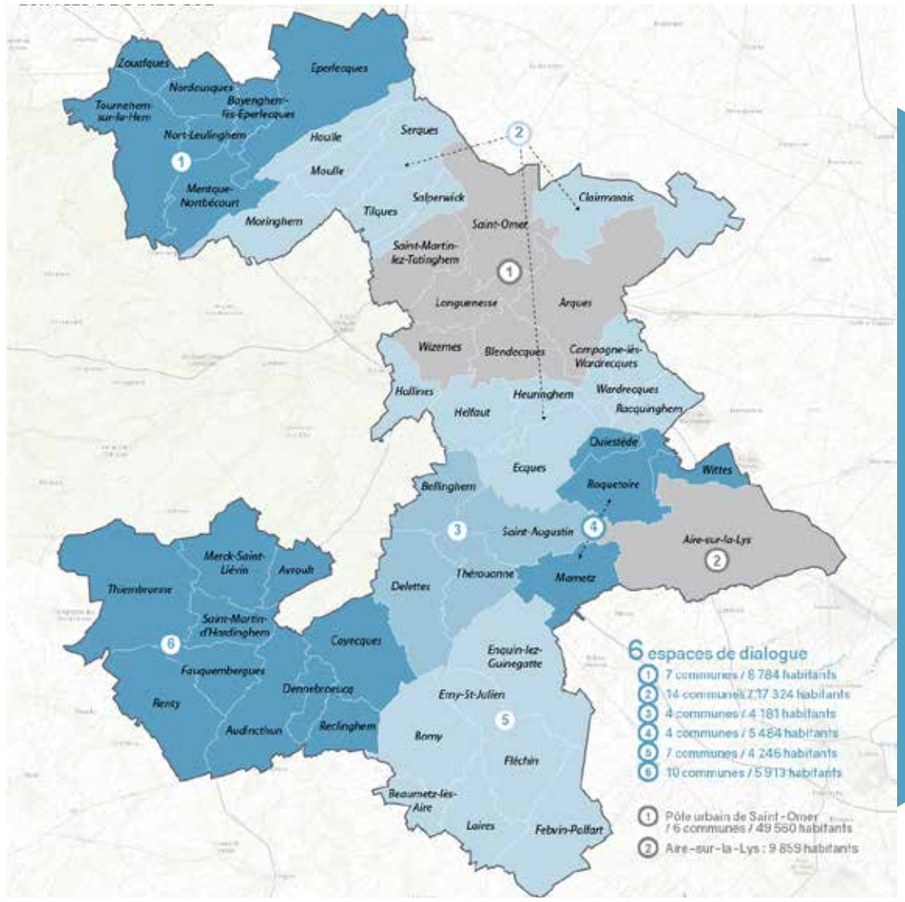

Ces 6 espaces de dialogue et de mutualisation constitueront les échelles de référence de la mise en œuvre du Livre Blanc pour une ruralité innovante.

Rando-rail - CCPL

Sports de Nature : Bilan à mi-parcours

Depuis 2015, la Communauté de Communes s'est investie pour devenir une référence en matière de Sports de Nature.
6 portes d'entrées ont été identifiées et sont progressivement aménagées pour assurer un maillage territorial cohérent. 17 disciplines terrestres et nautiques sont proposées, sous la signature « En Pays de Lumbres, le sport c'est grandeur nature ». Engagé aux côtés des différents acteurs dès les prémices de la démarche, l'AUD a établi un premier bilan en 2018. Depuis 3 ans, 130 animations ont été proposées avec plus de 3 300 participants. La Maxi Verte, événement phare, a accueilli près de 1 200 vététistes. Le déploiement de 9 nouvelles disciplines est étudié pour une mise en œuvre dès le printemps 2019.

Paysage d'Eblinghem

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2018

Le dispositif 2017-2021 porté par le Syndicat Mixte Lys Audomarois, avec la Chambre d'Agriculture, l'Agglomération, le Parc naturel et l'AUD fait l'objet d'une campagne annuelle de contractualisation. En 2018, la communication a été renforcée et de nouvelles mesures « semis direct » proposées dans un objectif d'économie d'énergie, de préservation de la biodiversité et de prévention de l'érosion. Les réunions d'information ont mobilisé une cinquantaine d'exploitants qui ont bénéficié d'une aide au montage de dossier.
22 exploitants se sont engagés. Plus de la moitié contractualisent sur l'entretien de haies. 4 dossiers concernent une « mesure système » instaurant un panel de pratiques agro-environnementales sur l'ensemble de l'exploitation.

Motorisation électrique de barques dans le Marais Audomarois

LEADER : Bilan à mi-parcours

En juillet 2015, le Pays de Saint-Omer était retenu au titre du programme européen de développement rural : LEADER.
Grâce à ce dispositif, porté par le Syndicat Mixte Lys Audomarois, ce sont 1 260 000 euros de fonds FEADER qui sont mobilisés pour financer des projets publics ou privés en lien avec la gastronomie, l'écotourisme, les sports de nature et la filière bois. Sur ces quatre premières années de programmation, 56 porteurs de projet ont été rencontrés, 18 demandes de subvention traitées dont 13 acceptées par le Comité de Programmation, pour un montant total de 223 269,15 euros.

Parmi eux, des projets de motorisation électrique de barques sur le Marais, de développement d'activités de sports de nature (trotti-trail, gyropodes tout-terrain…) ou encore de création d'entreprises de vente ou de transformation de produits locaux.

Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

Facteurs d'attractivité

des communes

Depuis les années 1960, le Pays de Saint-Omer et la Flandre Intérieure ont connu une croissance démographique continue. Cette dynamique se poursuit. Le territoire bénéficie d'une attractivité résidentielle soutenue à l'échelle des Hauts-de-France.

Vue aérienne - Elnes

Les analyses montrent cependant des situations contrastées. La dynamique a essentiellement profité aux communes rurales et périurbaines alors que les centres-bourgs et centres-villes ont observé une stagnation, voire une érosion de la population. On observe une déconnexion croissante entre lieux de résidence et d'emploi qui modifie l'organisation du territoire et interpelle les politiques publiques.

Ces constats ont incité l'AUD à lancer une réflexion sur les facteurs d'attractivité des communes.
Les analyses statistiques, les retours des professionnels de l'immobilier et une enquête auprès des habitants ont démontré que le temps d'accès au lieu de travail et aux services constitue le facteur prioritaire du choix de résidence. Pour les ménages, le temps prime sur la distance. La proximité des infrastructures routières reste donc déterminante.

Les prix du foncier / immobilier et le cadre de vie apparaissent plus décisifs que la proximité de la famille ou la présence d'équipements. Un village bénéficiant d'une offre de services limitée peut ainsi demeurer attractif si sa localisation permet l'accès rapide à un centre-ville ou un centre-bourg équipé.
Il convient désormais d'amorcer une analyse prospective permettant de déterminer si ces facteurs sont pérennes dans un contexte de transition écologique, d'évolution de la composition des ménages, ou de vieillissement de la population.

Enjeux

Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

Données “Demandes de Valeurs Foncières” :

une opportunité pour l’observation des dynamiques immobilières

Constrcution de maisons individuelles

En 2012, l’AUD produisait son tout premier observatoire des dynamiques immobilières basé sur le traitement des données « DVF », Demandes de Valeurs Foncières. Produites par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les données DVF recensent l’ensemble des mutations immobilières et foncières intervenues depuis 2005. Aujourd’hui croisée avec les fichiers fonciers, autres données provenant de la DGFIP, la base DVF permet de calculer le nombre de mutations mais aussi un prix par segment de marché en fonction du type de bien (maison, appartement), du nombre de pièces, de l’ancienneté, ou encore du type de vendeur/acheteur.
Mise à disposition dans le cadre d’une convention avec l’Etablissement Public Foncier, le traitement des DVF a débuté fin 2018. L’AUD publiera une nouvelle édition de son observatoire des dynamiques immobilières et foncières début 2019.

Référentiel foncier

Communauté de Communes du Pays de Lumbres

= 36 COMMUNES

6 JOURS D’ANALYSE TERRAIN /3 ETP

275 HA RECENSÉS DANS LE RÉFÉRENTIEL FONCIER DONT :

19 ha en renouvellement

122 HA Habitat Mixte

4 HA Équipement & Services

184 ha en densification

122 HA en Habitat Mixte

72 ha en extension

52 HA en Habitat Mixte

4 HA en Équipement & Services

16 HA en Économie

Pas d’extensions d’entreprises

Communauté de Communes de Flandre Intérieure

= 50 COMMUNES

10 JOURS D’ANALYSE TERRAIN /3 ETP

843 HA RECENSÉS DANS LE RÉFÉRENTIEL FONCIER DONT :

151 ha en renouvellement

65 HA Habitat Mixte

6 HA Équipement & Services

80 HA Économie

96 ha en densification

95 HA en Habitat Mixte

1 HA Équipement & Services

391 ha en extension

227 HA en Habitat Mixte

40 HA en Équipement & Services

124 HA en Économie

205 ha en extensions d’entreprises

Dossier

Le référentiel foncier

Stratégie foncière - vue aérienne

Les Projets d'Aménagement et de Développement Durables des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux de Flandre Intérieure et du Pays de Lumbres fixent des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Pour répondre aux besoins économiques et de production de logements, ils privilégient aux extensions urbaines la densification du tissu urbain existant par :
- la mobilisation des opportunités en renouvellement urbain (réhabilitation de friches agricoles, industrielles, commerciales, bâtiments à usage d'habitation) ;
- le comblement des dents creuses et la mutation des espaces.

Dans ce contexte, l'AUD a mis en place un référentiel foncier afin d'accompagner les collectivités dans ces nouvelles logiques d'urbanisation au profit d'un développement plus compact, au plus près des centres-villes, centres-bourgs, des équipements et services.
Ce référentiel constitue un outil d'aide à la décision. Il est la base à l'élaboration de stratégies foncières et immobilières. Il a pour finalité de mettre en rapport des besoins exprimés sur un territoire avec une offre foncière et immobilière adaptée. Il s'agit concrètement d'identifier le potentiel d'accueil de populations, d'équipements, d'activités économiques, d'espaces publics dans le tissu déjà urbanisé et d'élaborer un programme d'actions pour répondre aux différents besoins.

Pour ce faire, un travail de terrain approfondi a été nécessaire afin de recenser l'ensemble des potentiels fonciers susceptibles d'être urbanisés, densifiés ou réhabilités à court, moyen et long termes. Cette première étape s'est appuyée sur les enveloppes urbaines des documents d'urbanisme en vigueur. Les 50 communes de la CCFI et les 36 de la CCPL ont ainsi été « arpentées » par les équipes de l'AUD, ce qui a permis d'identifier :
- les parcelles libres de tout bâtiment ;
- les parcelles bâties, mais divisibles ;
- les opérations de renouvellement urbain.

Une fois cette base de données établie, un report des permis de construire, des parcelles à enjeux agricoles identifiées dans les diagnostics de la Chambre d'Agriculture, des risques et protections environnementales connus (ZNIEFF de type 1, PPRI, zones humides, ...) a été effectué pour affiner ce potentiel. En effet, la préservation du foncier agricole et des espaces naturels constitue un objectif impondérable, un fil conducteur garantissant la qualité du cadre de vie et le maintien du potentiel économique des territoires.

Tout au long de la démarche, le référentiel foncier a été partagé avec les élus sous la forme d'ateliers permettant de valider et compléter les potentiels, notamment en précisant les sites de renouvellement urbain. C'est également lors de ces échanges que les enveloppes urbaines ont été définies et que les vocations des différents secteurs identifiés ont été déterminées (habitat mixte, économie, équipements et espaces publics).

Ce n'est qu'une fois l'estimatif du référentiel foncier connu, que des zones d'extension ont été définies si les besoins économiques et de logements des différentes communes le justifiaient.

La constitution de ce référentiel foncier a ainsi permis de limiter la consommation d'espaces en identifiant les opportunités en renouvellement urbain et le comblement du tissu urbain. A titre d'exemple, le PLUi de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a divisé par deux ses secteurs d'extensions urbaines comparativement aux documents d'urbanisme en vigueur.
Par la connaissance fine du tissu urbain, le référentiel offre aux collectivités une forte réactivité dans la mise en œuvre de leurs politiques foncières volontaristes pour mobiliser les opportunités identifiées.

Cet outil a été étendu à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et harmonisé. Un suivi régulier permettant son actualisation est désormais mis en place.

LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE

2 TYPES DE CIRCUITS *ALIMENTAIRES* :

CIRCUIT COURT

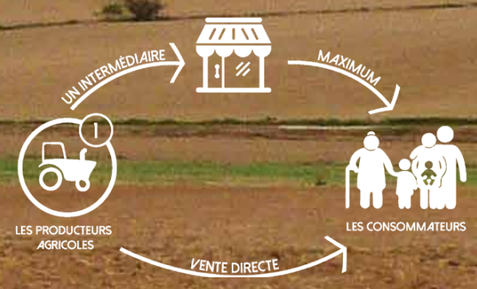

CIRCUIT LONG

1 712
exploitations agricoles
ISSUES DES DIAGNOSTICS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTS-DE-FRANCE

20%
de l'emploi salarié privé en 2016

6 000
salariés
DANS LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES DU TERRITOIRE

122
POINTS DE VENTE DIRECTE

32
EXPLOITATIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Réunion des acteurs économiques

Cartographie des acteurs économiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique du Pays de Saint-Omer, une démarche collaborative sur l'organisation territoriale s'est engagée, à laquelle a activement participé l'AUD. Le rôle de chaque structure s'est ainsi vu clarifié afin de formaliser une cartographie des acteurs économiques partagée. Dans ce cadre, l'AUD contribue à la veille prospective et l'innovation. Elle anime, coordonne et produit les observatoires, prospecte, accueille et accompagne les porteurs de projets urbains. Elle sera parallèlement partenaire et contributrice des politiques en matière de développement commercial, touristique et d'aménagement des zones d'activités. Enfin, elle coordonne et anime la stratégie de coopérations transfrontalières et développe les coopérations internationales.

Référentiel des formations

En 2018, l'AUD a entrepris la mise à jour d'un référentiel des formations qui apporte une lisibilité rapide de l'ensemble des formations dispensées sur le Pays de Saint-Omer. Outil stratégique et d'aide à la décision, ce document essentiel permet de travailler avec l'ensemble des acteurs sur les ajustements des formations face aux dynamiques de l'emploi. Il constitue par ailleurs un argumentaire pour Saint-Omer Flandre Interface d'Entreprises lors des échanges avec des investisseurs désireux de s'implanter sur le Pays de Saint-Omer. Enfin, il s'agit d'un précieux outil d'orientation, de guidance pour les professionnels de l'accompagnement et de manière plus générale pour tous les publics (jeunes, parents, salariés…). Mis à jour grâce à la collaboration de pas moins de vingt établissements scolaires et structures de formation, la publication de ce document a été reportée au cours de l'année 2019 en raison de la réforme des lycées.

Observatoires interactifs

L'AUD conçoit, développe et actualise depuis plusieurs années l'information géographique en produisant des applications web interactives. Accessible depuis le Géoportail du site internet de l'AUD, il est possible de consulter des observatoires et des productions cartographiques actualisés en permanence. Parmi ces observatoires, on peut citer ceux sur les zones d'activités économiques, la base des équipements, l'évolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015. Au niveau des productions cartographiques, figurent les actions à l'international auxquelles l'Agence participe. Les applications interactives sont aussi exploitées lors d'expositions comme ce fut le cas pour celle consacrée en 2018 sur le centenaire de la RAF et visible à la Chapelle des Jésuites, afin d'observer l'évolution des communes du Pays de Saint-Omer entre 1918 et 2015, ou encore à l'occasion d'une reconstitution 3D de Saint-Omer avec la possibilité de zoomer au plus près des éléments emblématiques du territoire.

Nicolas Caroulle, stagiaire en insertion profesionnelle au Québec

« Au cours des 12 semaines passées au Québec et notamment dans le Centre de Loisirs communautaire Lajeunesse de Montréal où j'ai travaillé, j'ai découvert un autre mode de vie et une autre vision du monde du travail. La relation entre l'employeur et l'employé par exemple est sensiblement différente avec notamment davantage de proximité. Vivre dans une métropole comme Montréal a été très enrichissant en termes d'autonomie, d'acclimatation, d'adaptation mais également par rapport aux rencontres et à l'animation permanente dans la ville. Ce stage d'insertion professionnelle m'a enrichi tant personnellement que professionnellement. Ce fut une opportunité qui a fait et fera la différence sur mon CV, une vraie chance que je ne regrette pas d'avoir saisie ! Cette expérience restera gravée en moi. Merci pour l'opportunité offerte ! »

Dossier

Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat (FISAC)

Projet La Compo - Arques © *La Compo - Arques © SARL B PLUS B Architectures - VERDI Bâtiment Nord de France et VERDI Nord-Pas-de-Calais - QUALIVIA INGENIERIE*

Suite à l'appel à projets FISAC 2017 lancé par le Ministère de l'Economie et des Finances pour consolider et développer le commerce et l'artisanat de proximité au profit d'un développement territorial équilibré, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) ont présenté leurs candidatures au début de l'année 2018.

Les mutations du commerce impactent les territoires depuis plusieurs années. Elles amènent les ambitions en matière de développement commercial à être réinterrogées et ne peuvent plus être uniquement centrées sur le renforcement continu de l'offre. De ces constats, les acteurs du Pays de Saint-Omer ont défini une stratégie de revitalisation commerciale en 2015, que les intercommunalités et les communes s'attachent désormais à mettre en œuvre dans le cadre de leurs politiques respectives.

La CAPSO prend pleinement en compte le caractère urbain et rural de son territoire dans la définition et la mise en œuvre de cette politique. Dans ce contexte et sur la base des analyses menées dans le cadre du SCOT, du PLUi et des études relatives au commerce, une démarche volontariste visant à répondre à la problématique particulière de redynamisation commerciale des centres-villes, centres-bourgs et communes rurales s'est traduite par l'élaboration de la Charte d'Urbanisme Commercial Intercommunale rendue opérationnelle grâce à 9 outils d'action publique : la création de l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat, la pépinière commerciale, le soutien et la création d'activités commerciales, le fonds de développement commercial, le développement d'une offre multicanale, les mesures d'application des quartiers politique de la ville, les outils juridiques SCOT/PLUi, la prospection et les partenariats.

Au regard des opérations menées sur la période 2018/2020, la candidature FISAC a principalement intégré les enjeux commerciaux du pôle urbain intégrant les communes de Saint-Omer, Longuenesse, Arques, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Blendecques et Aire-sur-la-Lys. A titre d'exemples, la création de la halle de composition à Arques, l'implantation d'une signalétique directionnelle à Saint-Omer, la création d'une plateforme numérique mutualisée des commerçants/artisans, la création d'un chèque cadeau territorial et l'aide directe aux commerçants (diagnostic, investissements, Démarche Qualité Commerce) seront conduits grâce au soutien du FISAC.

La CCPL a affirmé sa volonté de renforcer son dynamisme économique à travers une politique locale du commerce renouvelée. Les nombreux échanges avec les commerçants, artisans et une étude commerce menée spécifiquement à l'échelle du Pays de Lumbres, ont permis de déterminer 4 enjeux que la collectivité souhaite porter d'intérêt communautaire :
- conserver la polarité du centre-ville de Lumbres
- soutenir la dynamique collective des commerçants
- conforter l'offre de proximité pour préserver le lien social
- adapter l'offre commerciale à une population locale.

Un programme opérationnel et pérenne a dès lors été établi et intégré au dossier de candidature FISAC dans le but de construire une identité commerciale, innover pour capter de nouveaux consommateurs, restructurer les centres-bourgs et améliorer l'offre alimentaire rurale ; à titre d'exemples : la mise en place d'un fonds d'aide directe aux commerçants, la création d'un guide de bonnes pratiques pour les enseignes/façades, la mise à disposition d'un designer, la mise en place d'un covering des vitrines vacantes et, en partenariat avec la CAPSO, la création d'une plateforme numérique mutualisée des commerçants/artisans et d'un chèque cadeau territorial. La candidature n'a pas fait l'objet de suite favorable mais la Communauté de Communes poursuit son plan d'actions.

La Boutique - Lumbres

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS 2018

BAILLEUL - HAZEBROUCK - SAINT-OMER - ARNÈKE
CASSEL-BAVINCHOVE - EBBLINGHEM - NIEPPE - RENESCURE
STEENBECQUE - STEENWERCK - STRAZEELE - THIENNES - WATTEN-EPERLECQUES

13 GARES

+ 2 LIMITROPHES : ISBERGUES ET ARMENTIÈRES

1 APPROCHE GLOBALE

1 FICHE PAR GARE

TRAINS - INTERMODALITÉ
STATIONNEMENT - HORAIRES
MONTÉES / DESCENTES
ABONNEMENT - VOYAGEURS
ORIGINES / DESTINATIONS
SERVICES & COMMERCES - PROJETS

3 961 612 VOYAGEURS EN 2016

FLANDRE INTÉRIEURE | *6 393 abonnés*

PAYS DE SAINT-OMER | *2 803 abonnés*

DONT **86 %** VIA LES PÔLES D'ÉCHANGES

HAZEBROUCK
BAILLEUL - SAINT-OMER

TOP 1 DES DESTINATIONS

LILLE

44 % ABONNEMENTS LIÉS AUX **ÉTUDES**

56 % ABONNEMENTS LIÉS AUX **TRAVAIL**

ANALYSE MENÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG **TRANSMOBIL**

Signalétique piétonne - Saint-Omer @ Denis Paillard

Une signalétique piétonne directionnelle, touristique et patrimoniale

Inaugurée le 14 novembre 2018, la signalétique a été élaborée par l'AUD avec les services de la ville et en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et l'Office de Tourisme et des Congrès.
A partir des trois portes d'entrées de la ville (Pôle Gares, Parking Cathédrale, Maison du Marais), ce dispositif relie 27 sites touristiques et patrimoniaux d'intérêt en empruntant les axes majeurs et les rues commerçantes de la ville. Cette réalisation participe à l'attractivité commerciale, patrimoniale et touristique du centre-ville et favorise une mobilité durable en valorisant la marche par les indications de distance et de temps de parcours.

Rue de Dunkerque - Saint-Omer

Compteurs piétons

Les flux piétons demeurent méconnus en raison de l'absence de données alors qu'ils constituent une précieuse source d'information pour alimenter de nombreuses stratégies et politiques publiques : mobilité, commerce, tourisme…
C'est dans cette perspective que, depuis l'été 2018, l'AUD expérimente en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer des compteurs piétons. Il s'agit de capteurs infrarouges d'une portée de quatre mètres qui détectent les variations thermiques pour enregistrer les flux de personnes. Les quatre capteurs utilisés permettront de connaître le nombre de passages à un endroit précis à une heure donnée de la semaine ou du weekend et de suivre les évolutions dans le temps pour mieux comprendre et analyser où et quand se déplacent les piétons.

Panneau Zone 30 - Saint-Omer

Zone 30

Dans le cadre du Comité Vélo de la ville de Saint-Omer, puis du dispositif Action Cœur de Ville, l'AUD a étudié en 2018 la création d'une zone de circulation apaisée.
Le contexte national ayant beaucoup évolué ces dix dernières années, une présentation des obligations en vigueur sur ces zones a d'abord été menée.
Un diagnostic mettant en avant une diversité d'aménagements et de réglementations sur la ville a permis d'apporter des recommandations générales.
Sur le périmètre, les élus ont validé le scénario de «Ville 30», c'est-à-dire d'adopter pour règle la limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la ville, le 50 km/h devenant alors l'exception.
Un phasage pluriannuel de mise en œuvre a été établi avec les élus pour permettre de déployer les premières réalisations dès 2019.

Saint-Omer

Délégation de Service Public

de la CAPSO

A partir de septembre 2019, la CAPSO mettra en œuvre une nouvelle offre de services de mobilité. Celle-ci vise notamment à répondre aux évolutions liées au nouveau périmètre de l'agglomération issu de la fusion de quatre intercommunalités et au transfert de compétence des lignes non urbaines de la Région des Hauts-de-France.

Transport MOUVEO - Saint-Omer © CAPSO

L'EPCI a alors constitué en 2018 avec l'AUD un groupe de travail visant l'élaboration d'un schéma de transport transitoire avec le Plan de Déplacements Urbains. Ces travaux ont abouti en décembre à la finalisation du document de programme de la Délégation de Service Public portant sur la gestion et l'exploitation de ces futurs services.
Après une analyse des fréquentations par arrêt, un réseau optimisé a été défini, privilégiant le maintien de dessertes cadencées et fréquentes dans les zones les plus denses. Ainsi, les lignes urbaines actuelles évolueront pour offrir une desserte de qualité de la gare, de l'hôpital, de la zone commerciale des Frais-Fonds, de la zone industrielle d'Arques et des centres-villes des communes déjà desservis à ce jour. Ces services seront complétés pour intégrer le parking Cathédrale de Saint-Omer dans un cadencement élevé avec le centre-ville. Le Transport à la Demande et les lignes non urbaines vers Aire-sur-la-Lys et Fléchin ont quant à eux été prévus en option afin de se laisser davantage de possibilités dans les évolutions de service. D'autres options ont par ailleurs été prévues afin d'étudier le développement de nouveaux services tels que la location de vélos et la mobilité partagée.

Pays de Lumbres

Auto-partage

Après un travail de benchmark de l'AUD, les communes de Seninghem et d'Escoeuilles se sont lancées en 2018 dans l'expérimentation d'autopartage pour les habitants en milieu rural du Pays de Lumbres.

Présentation de l'autopartage

En avril, l'inauguration avec les partenaires du projet a permis de découvrir ces deux véhicules qui ont les particularités d'être électriques et de disposer de 7 places. Le service a été proposé à la découverte du public lors de la semaine du développement durable en juin, dont la communication était pilotée par l'AUD à l'échelle du Pays de Saint-Omer dans le cadre du Plan Climat. La plateforme de réservation et la boîte à clés installée sur l'espace public ont alors été présentées. La tarification appliquée au lancement se veut attractive : 4€ d'abonnement mensuel si le véhicule est utilisé dans le mois, puis normalement 1€ par heure de location mais heures rendues gratuites en 2018.

Les usagers s'inscrivent sur la plateforme pour y fournir les justificatifs nécessaires et ensuite effectuer leur réservation. Ils obtiennent alors un code de réservation par sms ou email à rentrer sur la boîte à clés, située à proximité du véhicule, pour y retirer les clés de la voiture. Le fonctionnement est ensuite similaire à une location classique : un tour du véhicule est effectué par l'usager pour en vérifier l'état et débrancher le véhicule de la borne de recharge. Le retour s'effectue au même emplacement, en remettant en charge le véhicule et en restituant les clés dans la boîte à cet effet avec le même code de réservation.

Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

Développer une politique globale

pour l'architecture rurale

Médiathèque de Cassel © Cassel.fr

Face à la diminution du nombre des exploitations agricoles, à l'évolution des pratiques religieuses ou encore à la mutualisation des équipements, certains bâtiments publics et privés, présentant un intérêt architectural ou faisant sens dans le paysage, perdent leur usage originel.

Parallèlement, les collectivités ou les propriétaires privés n'ont pas toujours la connaissance des démarches, des techniques à mettre en œuvre et des ressources financières à mobiliser pour leur réhabilitation ou leur restauration. Celle-ci constitue pourtant un double enjeu patrimonial et de développement durable.

C'est fort de ces constats et sur la base de la dynamique initiée dans le cadre de l'élaboration du Livre Blanc pour une ruralité innovante que l'AUD s'est tout spécialement mobilisée, au titre d'une mission de stage de 5 mois, sur la question de l'avenir du patrimoine rural bâti.

Deux études ont simultanément été lancées, l'une portant sur la réalisation d'un benchmark permettant d'entrevoir, à travers des exemples de réalisations concrètes, les possibilités et potentialités offertes en matière de réhabilitation et de nouveaux usages des édifices et bâtiments patrimoniaux.

La seconde a porté sur la formalisation d'un état des lieux de la politique de gestion et d'intervention actuelle et la proposition de pistes de réflexions et d'améliorations pour une meilleure prise en compte des enjeux de conservation et de préservation du patrimoine rural bâti.

Dossier

Moulin à café : Théâtre de Saint-Omer

Avec près de 3 200 visiteurs accueillis au cours du weekend, la réouverture du Moulin à Café a été le point d'orgue des Journées Européennes du Patrimoine en 2018. La collaboration exemplaire avec les équipes de La Barcarolle et les Amis du théâtre, tant en amont que pendant le weekend a garanti le succès de ces journées (pré-réservation sur le site de La Barcarolle, accueil physique et gestion des groupes, encadrement).

Visite scolaire du théâtre - Saint-Omer © La Voix du Nord

Le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel de ville de Saint-Omer avait plusieurs ambitions. Il s'agissait d'abord de restaurer les façades et la toiture très endommagées de ce patrimoine emblématique, de souligner sa centralité sur la place, de lui redonner son rôle de carrefour en rouvrant tous ses accès et de restaurer l'ensemble des décors intérieurs qui font la majesté de cet équipement public.

Le second objectif était de rouvrir le théâtre à l'Italienne au spectacle, intégrer des visites patrimoniales par une restauration fidèle de la salle, de la scène et de la machinerie d'origine et par l'insertion subtile d'outils actuels permettant de produire du théâtre, de la musique, des évènementiels. En complément, de nouveaux espaces ont été aménagés dans le bâtiment pour le développement de l'animation culturelle (bureaux, loges, foyer, salles de répétition, salle pédagogique…).

L'AUD, via le label Pays d'art et d'histoire, est identifiée comme la structure chargée de la valorisation patrimoniale de l'équipement. Dès le printemps, l'équipe et les guides ont été formés afin d'assurer les visites du lieu. Les modifications du bâtiment ont été très importantes tant dans ses circulations, avec la réouverture des accès latéraux et la création de nouvelles circulations verticales, que dans sa fonction, avec le passage d'un bâtiment administratif à un théâtre à part entière.

→

Le projet a permis de rendre accessible la machinerie de la scène dont il faut pouvoir expliquer le fonctionnement et son évolution au cours du temps aux publics. Cela constitue un véritable atout supplémentaire à l'attractivité du site. Grâce à la formation, au cours du temps fort de la semaine d'inauguration, l'équipe et les guides ont assuré l'accueil patrimonial des habitants, des élus de la ville et de l'agglomération, des entreprises ayant œuvré sur le chantier, des équipes municipales, des mécènes, des journalistes, des associations culturelles ou encore des comités de quartier.

Avec la réouverture du lieu, une nouvelle campagne photographique a été commandée à Carl Peterolff afin de pouvoir disposer d'une banque d'images actualisée. Elle a notamment permis la mise à jour et l'adaptation à la nouvelle charte graphique VPah de la publication labellisée sur le théâtre, le focus « Le moulin à café, théâtre de Saint-Omer » disponible sur place. La publication a notamment intégré l'historique des différents projets de réouverture et les travaux menés de 2015 à 2018 pour redonner toute sa qualité au théâtre. Le focus se termine désormais par l'ouverture sur le projet de La Barcarolle, gestionnaire du théâtre. A partir de cette publication, une exposition sur l'histoire du théâtre et de sa restauration et proposant des aquarelles originales de l'architecte Pierre Bernard Lefranc a été présentée dans le hall du monument par l'AUD en partenariat avec bibliothèque d'agglomération et La Barcarolle.

Visite du théâtre lors des JEP 2018 © Philippe Hudelle

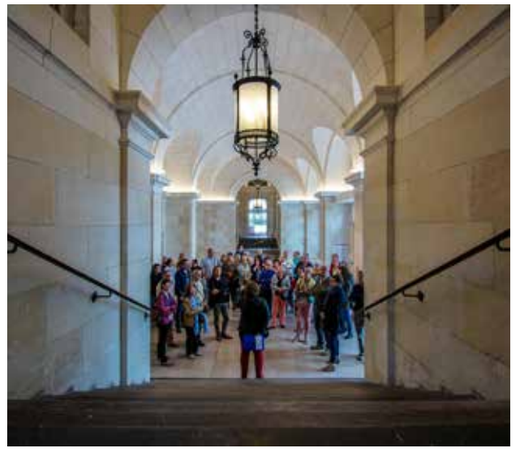

Visite du théâtre lors des JEP 2018 © Philippe Hudelle

Au-delà de ces moments particuliers, l'AUD assure également la valorisation de l'édifice tout au long de l'année en organisant des visites guidées spécifiques tout public et des ateliers jeune public dans le cadre de sa programmation culturelle et des visites merveilleuses organisées par l'Office de Tourisme et des congrès du Pays de Saint-Omer ; c'est l'occasion de conforter les partenariats avec différentes structures culturelles : visites jumelées avec le musée de l'hôtel Sandelin, visites à deux voix patrimoine – spectacle vivant avec l'équipe de La Barcarolle.
Parallèlement, un temps de découverte du bâtiment a été programmé pour les élèves de l'Audomarois : durant cinq semaines, près de 1000 élèves de collège et de primaire ont exploré le lieu. Cette action est l'aboutissement du projet entamé dès 2015, avant le début des travaux dans le bâtiment. A cette époque, en partenariat avec les Amis du théâtre et la ville de Saint-Omer, un cycle d'ateliers des « derniers témoins du théâtre » avait été mis en place. Les collégiens ont donc retrouvé, trois ans après, le lieu profondément transformé… Pour l'ensemble des élèves, il s'agissait avant tout de découvrir le lieu et ses différents espaces ; à cela s'ajoutait pour les collégiens un volet de sensibilisation aux métiers du spectacle vivant.

Dans un premier temps, grâce à une maquette réalisée par l'atelier Gepetto et accompagnés par les bénévoles des Amis du théâtre, les élèves ont appréhendé l'accueil et le placement des spectateurs, puis ont découvert les multiples métiers nécessaires à la création d'un spectacle vivant. Pour tous les niveaux, l'atelier se terminait par une saynète exécutée sur la scène. L'achèvement de ce cycle se concrétise par une exposition réalisée par les élèves des trois collèges qui ont suivi le projet de bout en bout : l'Esplanade et la Morinie à Saint-Omer, Blaise Pascal à Longuenesse. Ayant connu un vif succès, cette opération pourrait être reconduite à l'automne 2019 en s'ouvrant à d'autres collèges et écoles primaires de l'Audomarois.

Le projet de réouverture et de fonctionnement du théâtre illustre la volonté politique de faire travailler ensemble les différentes structures publiques, de décloisonner les activités et les acteurs publics au service des habitants. Le premier acte aura été la création de La Barcarolle, EPCC réunissant les deux centres culturels du territoire et respectant leurs identités pour développer un projet culturel partagé et le mettre au service de l'ensemble du territoire.

L'ouverture du théâtre a été pensée en réseau avec les équipements existants pour assurer la complémentarité de l'offre aux publics (théâtre Balavoine, chapelle des Jésuites, motte castrale, Scénéo, Area, salle du manège, Ociné…). La réouverture avec une nouvelle vocation culturelle de cet équipement central sur la place principale de la ville a fait l'objet d'une réflexion sur l'urbanisme à laquelle ont été associés l'architecte du théâtre et les équipes travaillant sur le projet des trois places. Pour redonner la vocation originelle de carrefour au monument, outre la réouverture de ses accès, le futur aménagement de la place a ainsi été imaginé pour permettre de renouer le lien entre le monument et son espace public environnant. La restauration du théâtre a ensuite été pensée pour permettre une complémentarité entre, d'une part, le retour à sa fonction originelle, pouvoir y donner des spectacles en y associant les espaces d'animation culturelle que cela implique, et, d'autre part, assurer la découverte d'un objet patrimonial devenu extrêmement rare, un théâtre à l'italienne du XIXe siècle encore pourvu de sa machinerie d'origine. Cette double fonction permet de croiser les publics. Ainsi, beaucoup de visiteurs des Journées Européennes du Patrimoine souhaitaient après leur découverte pouvoir assister à un spectacle afin de pouvoir apprécier ce patrimoine en fonctionnement.

De la même manière, la communication sur la visite de la salle permet d'inciter les spectateurs à venir découvrir la salle et la machinerie.

Les taux de réservation records tant des visites patrimoniales que des spectacles au théâtre démontrent, s'il le fallait encore, l'intérêt du décloisonnement et du travail partenarial.

Pays d'art et d'histoire

Redécouvrir son lieu de vie avec le Pays d'art et d'histoire ...

Contrat de ville

Dans le cadre du contrat de ville, le Pays d'art et d'histoire a proposé deux actions mémorielles à l'échelle des quartiers Saint-Exupéry – Léon Blum et Quai du Commerce – Saint-Sépulcre.

Dans le premier, une résidence-mission avec la vidéaste Lyne K a permis la réalisation d'un documentaire par les habitants du quartier, qui a fait l'objet d'une projection le 2 octobre dans la salle J. Durand, au sein de la Maison du Développement Economique.

Pour le second, les membres du Conseil citoyen, après avoir mené des recherches, rencontré la Société des Antiquaires de la Morinie, ont conçu une exposition sur l'histoire du quartier, qu'ils ont présentée lors de la brocante annuelle le 26 août.

Membres du Conseil Citoyen réunis pour la réalisation d'une exposition

Projet CLEA - Danse sur façade au Centre Administratif Saint-Louis

Visuel pour illustrer le projet «C'est mon Patrimoine»

Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Pour l'année 2018, l'AUD a soutenu l'installation de deux projets artistiques dans le cadre du CLEA.

Avec Odile Gheysens, un stage de danse a été proposé via un appel à participation. Après trois semaines de répétitions, les 13 stagiaires ont présenté leur travail au public sur la façade de l'hôtel des services de Saint-Omer le 12 mai.

La compagnie Détournoyment a quant à elle investi les quartiers Fort Maillebois et Léon Blum avec des groupes du centre intergénérationnel de Longuenesse et de la maison de quartier Saint-Exupéry dans le but de redécouvrir ces quartiers avec un œil neuf. Ponctué de visites décalées, d'ateliers d'écriture et de sorties photographiques, ce travail a abouti à la formalisation d'un livret visant à restituer l'ensemble de ces démarches.

« C'est Mon Patrimoine »

Grâce au soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France, la manifestation «C'est mon patrimoine», en partenariat avec le musée de l'hôtel Sandelin, aura permis à près de 150 enfants d'être sensibilisés de manière ludique à diverses facettes du patrimoine audomarois : jeux de piste, réalisation d'un herbier, construction de cabane... Les interventions artistiques étaient le point d'orgue de ces journées : en juillet, les enfants, accompagnés par la vidéaste Lyne K, ont endossé le rôle de réalisateurs pour créer leur film. En août, la compagnie Détournoyment a travaillé sur l'imaginaire de la nature en ville.

Pays d'art et d'histoire

Chantiers
de restauration
du patrimoine

Stage de torchis

Couverture du Flyer de l'appel aux dons - Eglise du Sacré-Coeur de Tilques

L'accompagnement des chantiers de restauration

Au cours de l'année 2018, trois projets de restauration ont été accompagnés et valorisés : la chapelle Notre-Dame-des-Neiges à Eperlecques et les églises de Clarques et de Tilques. Pour chacun des sites, un flyer d'appel à don avec la Fondation du Patrimoine a été conçu. De plus, une publication est en cours sur le premier édifice, tandis que pour les deux autres, une signalétique d'information a été produite et mise en place. Des visites guidées ont également été proposées, notamment à Tilques, dans le cadre de la journée organisée pour la réception des travaux. Ce moment a également été l'occasion du lancement de la brochure sur les églises restaurées dans le Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer depuis 15 ans.

Les chantiers participatifs de restauration

Fruits d'un partenariat entre Maisons Paysannes de France, le Parc naturel régional et l'Agence, deux chantiers participatifs de restauration du patrimoine ont été menés au premier semestre. Ces stages, consacrés à la réalisation de torchis à Saint-Omer et à Rebecques, étaient encadrés par le maître artisan Pierre Fauveau et ont permis à une vingtaine de personnes de se former à cette pratique traditionnelle. Ce premier jalon posé, d'autres stages seront proposés au cours de l'année 2019.

Dossier

3 années de Contrat d'Objectifs Territorial

Plan Climat du Pays de Saint-Omer

Le Contrat d'Objectifs Territorial pour la mise en œuvre du plan climat volontaire depuis 2016 est arrivé à son terme au 31 décembre 2018. Dans le cadre de ce contrat, le SMLA a bénéficié de l'accompagnement technique et financier de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France. L'animation et la coordination de ce contrat étaient assurées par l'AUD. Afin de lutter contre le changement climatique et adapter le territoire, le plan d'actions comprenait dix champs d'actions territoriales thématiques.

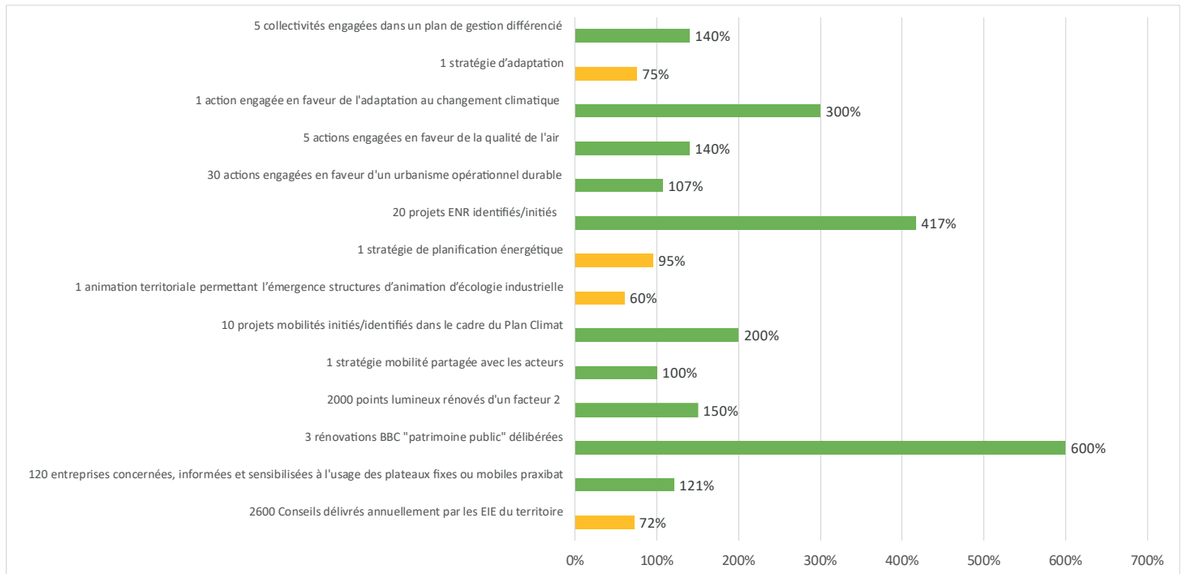

Objectifs atteints à l'issue des 3 années de COT

Le plan climat étant une démarche transversale et partenariale, les représentants techniques des différents EPCI du Pays de Saint-Omer et du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les Conseillers en Énergie Partagés et l'Espace Info Energie ont tous activement contribué à la réalisation des objectifs du contrat.

L'accompagnement financier de l'ADEME était conditionné par le respect de 14 objectifs chiffrés ; le suivi annuel de ces objectifs a permis de mettre en évidence le large spectre des initiatives mises en place par les principaux acteurs du territoire. En plus d'être comptabilisées, les différentes actions ont été recensées sur 10 cartes thématiques. Au terme des 3 ans, 100% des objectifs du contrat ont été atteints et 57% ont même été dépassés. Voici un aperçu des actions mises en œuvre dans chacune des thématiques.

1. Information et mobilisation :

Près de 10 000 personnes qui sont sensibilisées chaque année aux enjeux de l'énergie, du changement climatique et des déchets grâce aux animations et événements organisés par le Parc naturel régional, les EPCI, l'Espace Info Energie.

2. Stratégie de planification énergétique :

Les potentiels de production d'énergie renouvelable ont été mis en évidence dans l'étude d'approvisionnement énergétique et d'identification du potentiel en énergies renouvelables en 2016. En 2018, la stratégie d'exploitation de ces énergies renouvelables fait partie intégrante du Documents d'Orientations et d'Objectifs du SCOT du Pays de Saint-Omer. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLUi de la CCPL et du pôle territorial de Longuenesse prennent en considération pour chacun des sites les gisements d'énergie solaire et de géothermie facilement valorisables dans le bâti.

3.Développement des énergies renouvelables et de récupération :

Quatre communes rurales ont fait le choix d'équiper leurs bâtiments publics d'une chaufferie bois. La création d'une plateforme de stockage de plaquettes de bois est à l'étude sur la commune de Renty pour approvisionner les chaufferies du territoire en bois local. Deux bâtiments publics communaux seront bientôt chauffés grâce à la géothermie. La filière de méthanisation poursuit son développement, avec deux unités en projet. La Cartonnerie Gondardennes sera bientôt alimentée par la chaleur de l'incinérateur Flamoval. Le solaire photovoltaïque est en pleine expansion : la création de 50 centrales solaires en autoconsommation sur des bâtiments publics est à l'étude. La centrale solaire citoyenne CAPSOL a équipé en 2018, 7 toitures publiques et privées de panneaux photovoltaïques grâce à l'implication de 70 citoyens. Le Parc naturel régional a lancé un deuxième projet solaire citoyen pour les autres communes de son périmètre.

→

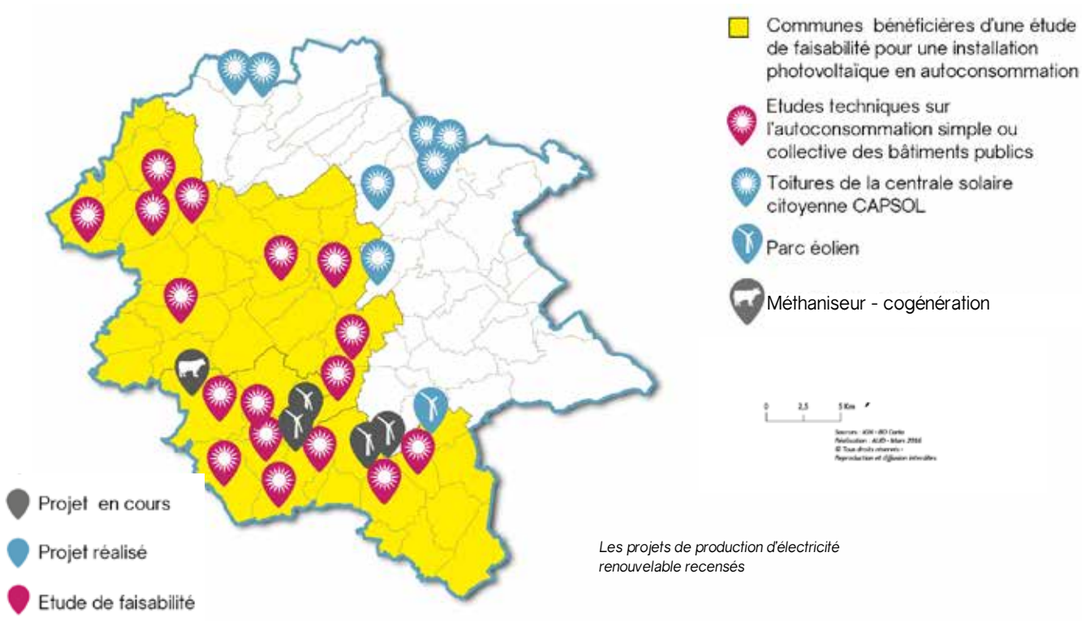

Les projets de production d'électricité renouvelable recensés

4. Rénovation thermique et environnementale de l'habitat privé :

Avant de réaliser des travaux de rénovation énergétique, les particuliers peuvent bénéficier des conseils indépendants de l'Espace Info Energie qui tient des permanences sur Saint-Omer (GUIH), Aire-sur-la-Lys, Thérouanne, Fauquembergues et Lumbres. Par ailleurs, entre 2017 et 2021, près de 300 ménages parmi les moins aisés du pôle de Fauquembergues, du pôle de Longuenesse et de la CCPL pourront être accompagnés techniquement et financièrement dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat pour l'engagement de travaux de rénovation permettant d'obtenir au moins 20% d'économie d'énergie. En moins de 2 ans, ce sont 140 logements qui ont déjà été rénovés, 2/3 de ces chantiers ont été réalisés par des entreprises du territoire.

5. Rénovation thermique et environnementale du patrimoine public :

Depuis la mise en place du Conseil en Energie Partagé sur le Pays de Saint-Omer en juin 2015, 18 projets de rénovation d'équipement public au niveau de performance du label Bâtiment Basse Consommation (BBC) ont été engagés. Près de 3000 lampadaires ont également fait l'objet d'un remplacement en vue de réduire la facture énergétique des communes.

6. Mobilité :

La stratégie de mobilité s'appuyant sur les idées des habitants recueillies au cours du débat public mobilités en 2016, a été traduite dans les PLUi arrêtés en 2018 du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) et de la CCPL. Par ailleurs, plusieurs services de location de vélos ou vélos à assistance électrique ont été mis en place sur les différentes polarités du territoire, une zone 30 a été créée dans le centre de Lumbres et débute en 2019 à Saint-Omer. Avec le maillage du territoire en aires de covoiturage, un service d'autopartage de véhicules électriques est en cours d'expérimentation sur Escoeuilles et Seninghem. En matière de transport collectif, une billettique mutualisée SNCF / transport urbain a été étudiée ainsi que le développement du réseau de transport de la CAPSO, ils seront réalisés en 2019.

7. Consommation et production responsables :

Les actions entreprises en faveur de modes de réduction et du tri des déchets relèvent de la sensibilisation, avec de nombreuses animations proposées par la CAPSO et la CCPL à destination du jeune public notamment, la distribution de composteurs ou de poulaillers (CCPL), et l'organisation de Repair Café (La Station). Les points d'apports volontaires pour le papier et le carton dans toutes les communes permettent de recycler ces déchets dans les papeteries du territoire. Par ailleurs, les agriculteurs sont incités à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement et la création de points de vente de produits locaux est soutenue dans le cadre du LEADER. Afin de soutenir les circuits courts alimentaires et l'attractivité touristique, le projet européen Go Trade travaille à la redynamisation des marchés du Pays de Lumbres.

8. Qualité de l'air :

Afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques du transport routier, les collectivités soutiennent le développement de l'électromobilité à travers l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et se dotent elles-mêmes de véhicules électriques. Un projet de station de gaz naturel pour véhicules a été lancé sur la Porte Multimodale de l'Aa afin que les transporteurs de la zone d'activités puissent approvisionner leurs camions en biogaz. La connaissance des pratiques de chauffage dans les maisons individuelles du Pays de Saint-Omer a été renforcée, notamment celles du bois.

9. Urbanisme durable :

Outre les documents d'urbanisme dans lesquels l'intégration des enjeux de durabilité a été formalisée jusque dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLUi, plusieurs opérations d'aménagement, de construction, de rénovation proposent une synthèse concrète du développement durable. Au total, ce sont 32 projets engagés depuis 2016 qui, de par leur nature, leur programmation innovante comme la Station, leur recherche d'efficacité énergétique comme la Maison de Santé Pluri professionnelle d'Eperlecques ou la Maison de l'habitat durable, contribuent à la durabilité du territoire.

10. Climat et adaptation au changement climatique :

Le changement climatique s'observe à travers la variation de plusieurs indicateurs climatiques depuis 1955 dans la Région des Hauts-de-France (hausse des températures moyennes annuelles, baisse de la moyenne annuelle du nombre de jours de gel, augmentation des épisodes de fortes pluies, etc.). Ainsi, les risques inondation et retrait-gonflement des argiles dans certaines communes seront amenés à augmenter avec l'intensification attendue du changement climatique. Afin d'adapter le territoire à ces futurs paramètres climatiques, les leviers d'actions sont multiples : prévention des risques inondation et retrait-gonflement des argiles, préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, prévention des vagues de chaleur, etc. Dans cette perspective, la CAPSO et l'AUD se sont par exemple engagées dans le projet européen interreg « Cool Towns » visant à développer des solutions d'adaptation des villes moyennes aux vagues de chaleur. La sensibilisation des habitants et des décideurs mérite également de se poursuivre, afin que tous prennent conscience que le changement climatique concernera aussi la vie au quotidien dans l'Audomarois. Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale avec plusieurs partenaires locaux ont ainsi créé une exposition sur le changement climatique vu du Marais Audomarois.

L'école Les Orchidées inaugurée en janvier 2019 à Wavrans-sur-l'Aa après des travaux de rénovation et d'extension.

Réhabilitation du Patrimoine Public

Depuis juin 2015, les communes et EPCI du Pays de Saint-Omer peuvent bénéficier du service des Conseillers en Energie Partagés (CEP), proposé par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais. Cette ingénierie mutualisée permet de faciliter les projets d'économies d'énergie sur le patrimoine public communal et intercommunal, tant sur les bâtiments que sur l'éclairage public. En trois ans, 49 communes ont adhéré, 18 projets de rénovation d'équipement public au niveau BBC ont été lancés et près de 3 000 points lumineux ont fait l'objet de travaux d'économie d'énergie.

Pays de Saint-Omer

Méthode d'animation

Climat-Energie (TEPOS)

En 2018, l'AUD a co-animé avec l'Institut négaWatt la démarche destination TEPos, consistant à faire des choix stratégiques éclairés en matière de transition énergétique.

Echanges autour des leviers de réduction des consommations d'énergie à activer d'ici 2030 par secteur d'activité.

Un support d'animation représentant les consommations énergétiques du territoire sous forme de damier et un ensemble de cartes à jouer « solutions » d'économies d'énergie ou de production d'énergie renouvelable permettent de visualiser l'impact des différents leviers d'actions possibles sur le territoire. Chaque case du damier représente une même quantité d'énergie.

L'objectif ? Recouvrir le plus de cases possible par des cartes « solutions », autrement dit couvrir l'intégralité des consommations du territoire par une production locale d'énergie renouvelable, c'est ce qu'on appelle l'autonomie énergétique.

Les élus de la CAPSO d'une part et de la CCPL d'autre part ont été invités à sélectionner parmi un nombre prédéterminé de cartes, les leviers d'actions qu'ils jugeaient pertinents d'actionner d'ici à 2030 pour réduire les consommations énergétiques puis les unités de production d'énergies renouvelables à créer. Cet exercice a permis de mettre en évidence l'ampleur des actions essentielles d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable au regard des actions déjà réalisées.

A partir des freins et difficultés de mise en œuvre soulevés pendant l'exercice, plusieurs solutions opérationnelles ont été discutées au cours de quatre ateliers thématiques et formalisées sous forme de fiches actions.

Dossier

Données sociales et précarité énergétique

Quai des Salines - Quartier prioritaire à Saint-Omer © Denis Paillard

A sa création en 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a défini l'intérêt communautaire en matière d'action sociale autour de trois thématiques : l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, la gestion des épiceries sociales et la mise en place d'une politique de micro-crédit. Un Centre Intercommunal d'Action Sociale a été créé afin de porter ces actions thématiques.

Deux démarches complémentaires ont été impulsées en 2017 et 2018 afin de mieux définir et structurer l'action sociale menée sur le territoire par la CAPSO, le CIAS et leurs partenaires :

- L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), portée par le CIAS avec l'accompagnement de l'AUD (traitement des données, rédaction du document, co-élaboration du plan d'actions). Ce document consiste en un diagnostic sociodémographique établi à partir des données d'observation sociale du territoire avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.
- Le Plan d'Actions, de Cohésion et de Solidarité, une démarche volontaire de la CAPSO à sa création en 2017, lancée afin de renforcer l'importance des politiques sectorielles intercommunales (mobilité, logement, santé, petite enfance, etc.) dans le développement social, et de consolider le partenariat avec les nombreux acteurs du territoire agissant dans ce champ.

Dans le cadre de l'élaboration de l'ABS, différentes thématiques du champ de l'observation sociale ont été analysées à partir de données partagées par de nombreux partenaires (Département, CAF, Pôle Emploi, CPAM, CAPSO), en s'appuyant également sur des études menées ces dernières années. L'observation de ces différentes thématiques s'est faite pour différents types de population pouvant tous être concernés par des situations de précarité : jeunes (enfants, jeunes adultes), personnes ayant un emploi, personnes sans emploi, personnes en situation de handicap, personnes âgées… Une analyse géographique à différentes échelles a également été réalisée : quartiers prioritaires de la politique de la ville, par typologie de communes (urbaines, pôle urbain, périurbaines proches, rurales) et à l'échelle intercommunale. Les situations de précarité sont particulièrement prégnantes en zones urbaines et rurales.

A l'inverse, on retrouve moins de facteurs de difficulté sociale au sein de la première couronne du pôle urbain de Saint-Omer, qui a notamment bénéficié d'un fort dynamisme démographique et de l'installation de jeunes ménages actifs.

Les difficultés liées au revenu ont notamment été abordées en observant les bénéficiaires des minimas sociaux, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) étant le public cible du CIAS. Ainsi, en 2018, 3 400 habitants de la CAPSO étaient allocataires du RSA, dont environ 50% vivent dans les communes urbaines (Saint-Omer, Arques, Aire-sur-la-Lys) et 25% dans les autres communes du pôle urbain. 1 350 d'entre eux étaient accompagnés par le CIAS. En outre, environ 1 600 personnes recevaient l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) en 2016. On a également observé une dépendance accrue aux prestations sociales parmi la population de la CAPSO : la part des foyers allocataires de la CAF dont les revenus dépendaient à plus de 50% des prestations sociales est passée de 25 à 28% entre 2011 et 2016 (soit 5 700 ménages en 2016).

L'observation des difficultés liées à l'emploi et à la formation s'est faite au travers de l'analyse des conditions d'emploi, de la demande d'emploi ou encore du niveau de formation des jeunes. On constate une précarisation de l'emploi avec un fort recours aux contrats précaires tels que CDD, intérim et emplois aidés (13% des salariés), ainsi qu'aux temps partiels (21% des salariés) ; les populations les plus touchées étant les femmes et les habitants des quartiers prioritaires et des communes rurales. On observe également une précarisation des demandeurs d'emploi avec un nombre croissant de chômeurs de longue durée (plus de deux ans) qui représentaient 18% des demandeurs d'emploi ABC en 2009 et 30% en 2017. Une forte augmentation des demandeurs d'emploi non qualifiés a également eu lieu entre 2009 et 2017, tandis que la part des jeunes de 16 à 24 ans non scolarisés ne disposant d'aucun diplôme a elle aussi augmenté.

Enfin, les difficultés liées aux conditions de vie ont été abordées au travers de plusieurs thématiques, notamment la mobilité (ménages non motorisés, communes non desservies par les transports en commun), l'accès aux services (petite enfance), le logement ou encore la santé. L'accès à la prévention et aux soins ainsi qu'aux droits en matière de santé est apparu comme un enjeu majeur lors des concertations autour de l'ABS et du PACS. Le territoire audomarois est particulièrement touché par des phénomènes de surmortalité liée au déficit de prévention, de décès prématurés liés aux addictions… L'accès aux médecins spécialistes est difficile sur l'ensemble du territoire et l'offre en médecine générale subit d'importantes pressions démographiques liées au vieillissement des praticiens.

→

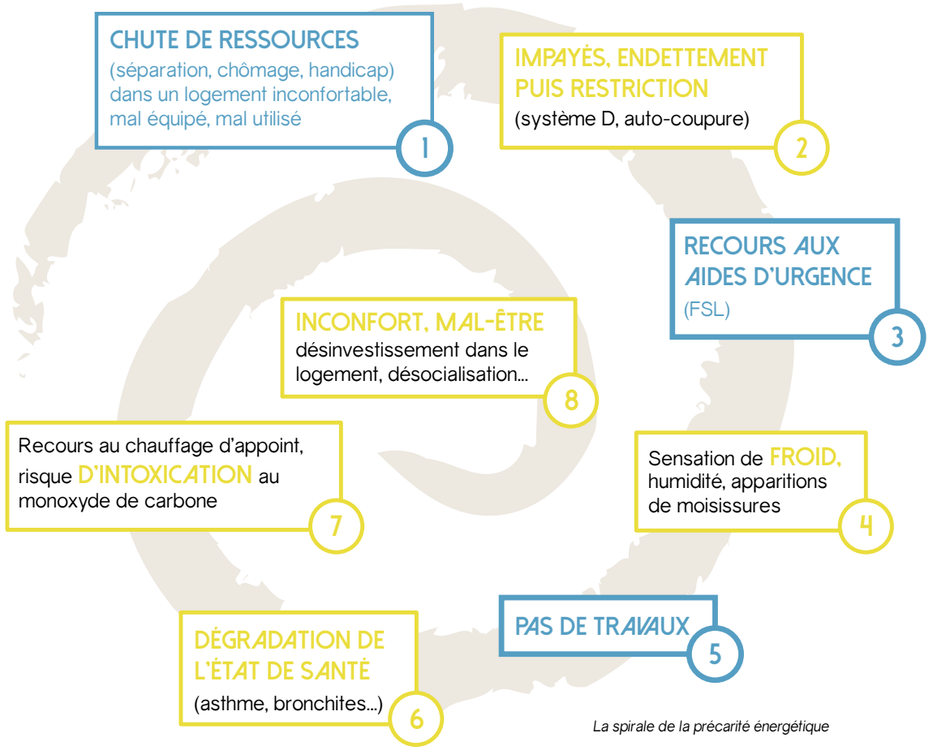

La spirale de la précarité énergétique

Parmi ces analyses de données sociales menées en 2018, un zoom particulier a été fait sur la précarité énergétique dans le logement, qui a permis notamment de nourrir l'ABS, mais aussi les diagnostics des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). A partir d'une étude de l'INSEE de 2015 sur la vulnérabilité énergétique, deux observatoires publiés en 2018 par l'AUD à l'échelle de chacun des SCOT, Pays de Saint-Omer et Flandre – Lys, se sont concentrés sur cette problématique.

La précarité énergétique se manifeste par un taux d'effort énergétique important ou un comportement restrictif en matière de consommation d'énergie (pouvant entraîner notamment une sensation de froid). La vulnérabilité énergétique recouvre un plus large panel de situations en ciblant l'ensemble des ménages ayant des dépenses énergétiques importantes (taux d'effort supérieur à 8%), en excluant les ménages les plus aisés. Ces situations de précarité ou vulnérabilité énergétique sont souvent difficiles à identifier et surtout à dénombrer.

Les observatoires parus en 2018 se concentrent d'abord sur les facteurs explicatifs de la vulnérabilité énergétique. Le premier d'entre eux est la fluctuation des coûts de l'énergie, avec notamment de fortes variations dans les prix du fioul, une augmentation importante de l'abonnement au gaz et à l'inverse une relative stabilité du bois. Le deuxième facteur réside dans la qualité du logement. Les situations de vulnérabilité énergétique se retrouvent plus souvent dans les logements anciens (construits avant 1949), chauffés au fioul ou à l'électricité. Les très grands logements (plus de 150 m²), notamment sous-occupés, sont particulièrement sujets à la vulnérabilité énergétique, ainsi que les très petits logements (moins de 25 m²). Le profil des ménages est le troisième facteur explicatif : la vulnérabilité énergétique touche surtout les ménages en situation de précarité, certaines catégories socioprofessionnelles comme les retraités et les personnes sans activité, les ménages isolés (personnes seules, familles monoparentales) et les personnes âgées.

Les observatoires examinent également les conséquences multidimensionnelles de la précarité énergétique et comment elles s'enchaînent : conséquences financières (endettement, restrictions, recours aux aides d'urgence), techniques (dégradation du logement, difficulté à faire des travaux), sur la santé et la sécurité des ménages, conséquences sanitaires et sociales et également environnementales.

Enfin, l'observatoire s'intéresse à la manière dont la puissance publique se mobilise pour accompagner ces ménages afin d'améliorer leurs conditions de vie en les aidant à faire face à leurs charges (FSL, chèque énergie), en les accompagnant dans l'amélioration de leur logement (OPAH) ou encore en menant un travail de prévention et de sensibilisation pour l'amélioration des usages et la réduction des factures énergétiques.

Au total, sur le périmètre de l'AUD, entre 19 000 et 25 000 ménages sont potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique. Le phénomène est particulièrement prégnant au sein des zones rurales et moins dans les zones urbaines, où se concentrent cependant la majorité des ménages touchés.

En 2019, l'analyse des données sociales effectuée en 2018 à l'échelle de la CAPSO sera étendue à la CCPL à l'occasion de l'élaboration d'une Analyse des Besoins Sociaux sur leur périmètre.

PART ET NOMBRE DE MÉNAGES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

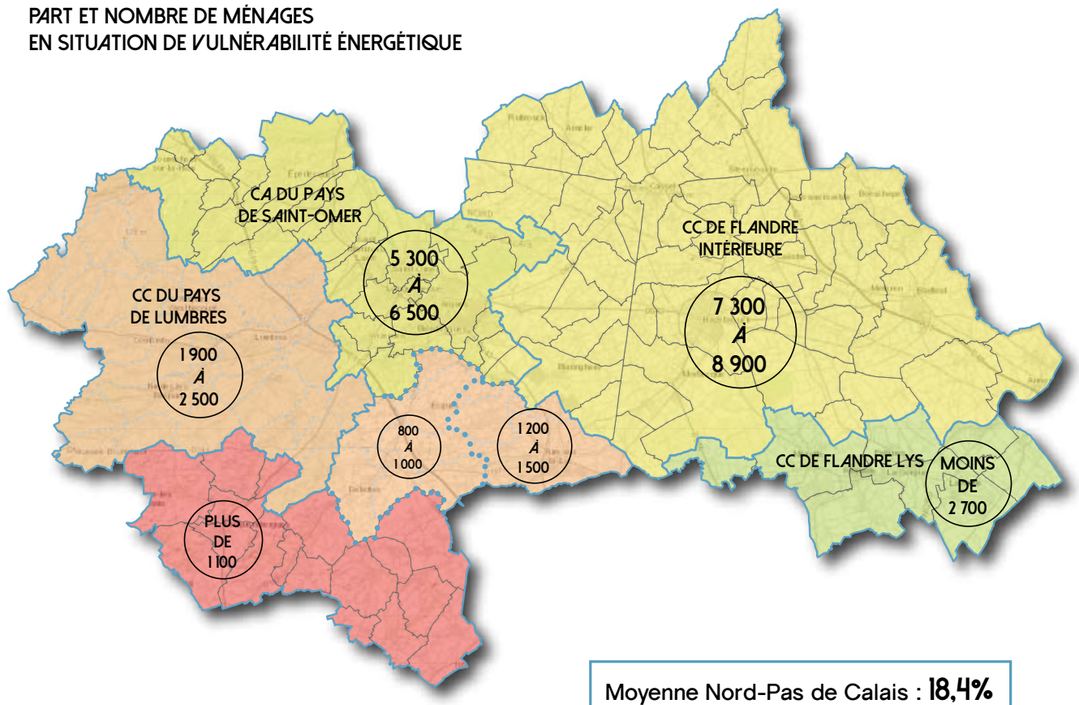

Pays de Saint-Omer

Enquête jeunesse

Soucieuse de donner la parole aux jeunes et de poser les jalons d'une stratégie locale en faveur de la jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer avait souhaité fin 2017 que l'AUD réalise une enquête auprès des 16-25 ans du territoire.

Un observatoire, paru au printemps 2018, présente les enseignements de ce travail, premier du genre à cette échelle. Près de 1500 jeunes habitant, étudiant, travaillant ou consommant dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer ont en effet participé à la démarche.

L'objectif était notamment de connaître leurs pratiques et de comprendre leurs attentes en termes de culture, de sport, de mobilité et de loisirs. L'enquête a également été l'occasion de mieux cerner leurs préoccupations, leur vision du quotidien et leur perception du territoire.

L'étude est riche en enseignements : 8 jeunes sur 10 ont une image positive du territoire, 4 jeunes sur 10 ne font pas de sport, 1 jeune sur 2 n'a jamais utilisé le réseau Mouvéo, 4 jeunes sur 10 se disent prêts à s'impliquer dans la vie du territoire, 7 jeunes sur 10 sont intéressés par la mobilité internationale, près d'1 jeune sur 2 est confiant quant à son avenir…

Plus qu'un simple portrait de la jeunesse, les résultats ont d'ores et déjà permis de définir des enjeux et de mettre en place des premières actions avec notamment la mise en place d'un Conseil des Jeunes par exemple ou encore le renforcement des dispositifs de mobilité internationale.

Coopération Internationale
Le Fonds Eau depuis 2016

30 000
bénéficiaires
(accès à l'eau et à l'assainissement)

27 projets accompagnés
dans **17** pays

22 partenaires

40 jeunes audomarois
sont partis au Maroc ou au Burkina Faso travailler sur la problématique de l'eau

PLUS DE **1 000**
personnes du territoire
sensibilisées à l'importance de la ressource en eau

International

Fonds Eau

L'AUD a poursuivi l'animation et la mise en œuvre du Fonds Eau « 1€ par habitant » mis en place en 2016 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

En 2018, ce ne sont pas moins de 14 projets dans 12 pays qui ont ainsi été accompagnés. Chantier international de jeunes à Hallines pour la mise en valeur du parc Dambricourt, organisation d'une Water Summer Class à Tiznit au Maroc pour 15 jeunes des centres socioculturels du territoire, appui technique et financier pour l'organisation d'un projet de latrines à Madagascar avec des jeunes du lycée Vauban d'Aire-sur-la-Lys, poursuite du projet au Burkina Faso avec les BTS Métiers de l'Eau du lycée Blaise Pascal de Longuenesse, l'AUD a conjugué action internationale et locale.

Ces projets ont constitué des opportunités en termes de mobilité de jeunes audomarois, d'éducation à la citoyenneté, de cohésion sociale. Le Fonds Eau sert également à financer des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement au Liban, en Ethiopie, au Sénégal, au Pakistan, en Guinée, un exemple concret et précieux de réponse locale pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations-Unies.

FNAU - 39ème Rencontre

De l'audace
pour nos territoires

#Atelier : Villes moyennes : mythes ou réalités ? Nouvelles collaborations territoriales

L'AUD s'est impliquée avec les Agences de Lyon, Nancy, Bordeaux, Strasbourg et Rennes, dans l'atelier 9 : Nouvelles collaborations territoriales et innovation partagée.

Dans un contexte d'accélération des phénomènes de métropolisation, l'atelier a mis en évidence la nécessité de dépasser la simple vision centre-périphérie dans l'organisation des territoires pour proposer une approche systémique visant à soutenir les complémentarités. Les différents intervenants et participants (élus, urbanistes, économistes, universitaires, représentants de l'Etat, ...) ont conclu à la nécessité d'arrêter de caractériser les villes moyennes en fonction de leur poids démographique pour privilégier une approche par leurs fonctions. Ils ont également rappelé la très grande diversité des villes moyennes et de leur trajectoire de développement à l'échelle nationale. Beaucoup soulignent l'enjeu de soutenir au sein des territoires le développement de coopérations multiples, agiles et à géométrie variable en s'affranchissant des limites administratives. La création d'alliances adaptées en fonction des projets est ainsi largement encouragée. De nombreux retours d'expériences ont démontré l'intérêt de ce type de démarche dans le dialogue entre les métropoles, les villes moyennes et les territoires ruraux.

L'atelier a également été l'occasion d'innover en matière d'animation de débats en proposant la réalisation par les participants de « planches de tendance » : à l'aide de revues, journaux et autres supports, les participants ont décrit la façon dont ils appréhendent les villes moyennes, mais aussi les questions qu'elles leur suscitent.

Atelier : Villes moyennes : mythes ou réalités ? Nouvelles collaborations territoriales

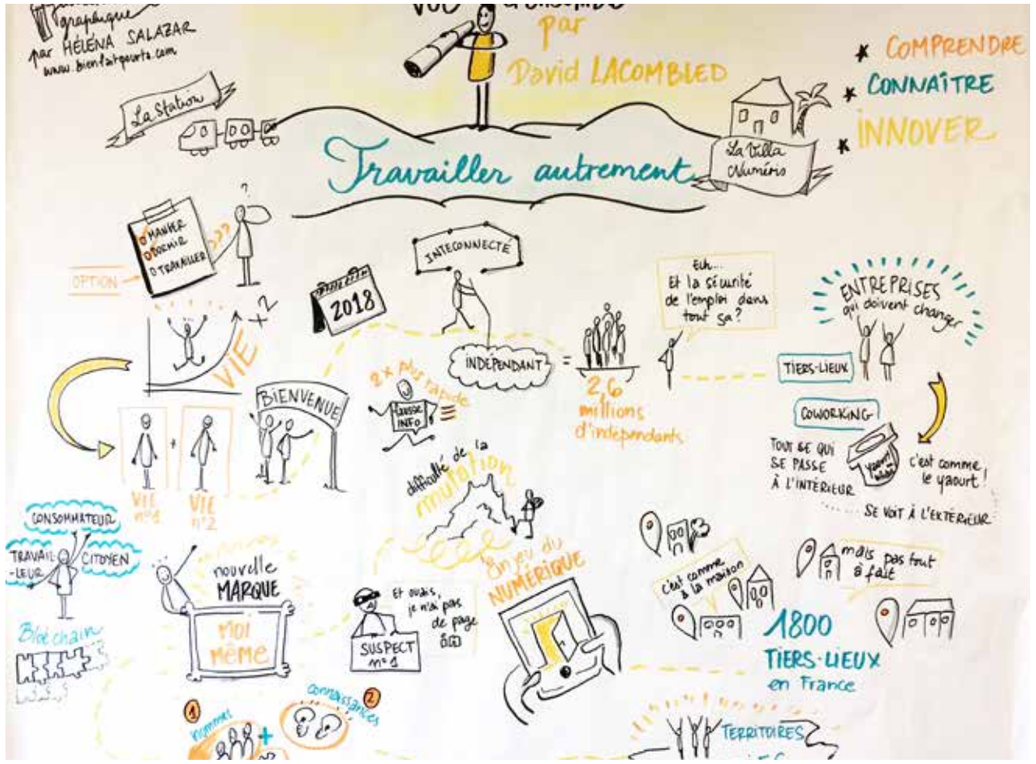

Atelier : Nouveau cycle, nouveaux lieux

Atelier : Nouveau cycle, nouveaux lieux

L'AUD a piloté avec l'Agence de Lille Métropole l'atelier 2 qui s'est attaché à repérer les éléments constitutifs des tiers-lieux et leurs conditions de réussite. Les participants ont été invités à un décryptage de ce ressort de transformation de l'économie. Le parti pris a été de mailler les temps d'observation, de témoignages, de réflexions, de visites, de présentations et micro-ateliers. Une facilitation graphique permettait aux participants de se retrouver au milieu des concepts et théories de l'innovation.

Pour comprendre la montée en puissance du tiers-lieu, il faut revenir aux racines des mutations en cours de l'économie et de la société. La transformation des modes de travailler est marquée par la montée du travail indépendant, l'imbrication des temps personnels et professionnels, la prégnance des outils numériques, la qualité du cadre de vie devenue clé de l'attractivité des territoires. Dans un contexte où le travail devient une option de nos vies, l'enjeu pour l'individu est de trouver à la fois du sens, des connaissances et des savoir-faire dans la structure qui l'accueille et, pour l'entreprise, de réunir les talents nécessaires en vue de se réinventer.

Premier dénominateur commun, c'est un espace inscrit dans un quartier, investi d'une forte charge symbolique (patrimoine, friche), car il doit incarner la transformation. Son aménagement, les services qu'il offre doivent en faire un lieu inspirant. La valeur cardinale revendiquée par le tiers-lieu, c'est l'humain. Il est conçu pour faciliter la mise en relation des personnes, leur apporter les conditions de fructueux échanges, créer le cadre d'une saine émulation et permettre l'éclosion d'un écosystème dans un climat de bienveillance et de confiance. Autre caractéristique, c'est un lieu destiné à l'expérimentation. L'essence du tiers-lieu réside dans la création des conditions permettant de passer de l'idée à la concrétisation en acceptant l'échec. Le tiers-lieu ne se contente pas de permettre la réalisation des projets : il doit le faire vite.

Cet espace n'est-il pas que la forme revisitée du bon vieux café ? S'il est un point qui le distingue, c'est le sujet de la gouvernance. Il faut un mode de gestion collective, rassemblant des acteurs variés qui décident ensemble de la manière de gérer son objet commun et qui font le pari d'élever le niveau d'intelligence collective du territoire.

Pays de Saint-Omer

Ecrivez votre histoire ici
#Pays de Saint-Omer

Dans un monde qui change continuellement, l'individu aspire à la liberté et au pouvoir de choisir sa vie. Il ne veut pas renoncer aux avantages des modes de vie urbains, tout en n'acceptant plus le caractère oppressant des grandes métropoles. Il réinvestit la ruralité en la réinventant. Une vie au bon rythme, sans déplaisir, pour se réaliser ! Vivre ou investir en Pays de Saint-Omer, c'est faire le choix de ne pas renoncer !

Le Pays de Saint-Omer dispose de tous les arguments pour répondre à ces aspirations et propose de réinventer le lien existant entre l'individu et son territoire. Un lieu de vie pour réaliser son projet de vie : le Pays des possibles !
L'imaginaire devient alors un moyen pour se réinventer, innover et ne pas se résigner. Il est un pouvoir donné à chacun pour construire et améliorer sa vie. En Pays de Saint-Omer, nous ouvrons votre champ des possibles. Vous avez un projet de vie, vous souhaitez vous réaliser pleinement… Votre histoire commence ici ! Votre imaginaire est désormais votre seule limite !

Depuis mars 2018, une équipe réunissant les services de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (les services développement économique et emploi, transition numérique et environnementale, culture et sport et communication), l'Office de Tourisme et des Congrès, l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat, la Station, SOFIE et l'AUD travaillent activement à développer l'attractivité du territoire. Ces premiers mois ont permis d'obtenir de grandes avancées :
• Un positionnement de territoire, révélé ci-dessus en quelques mots qui sont appuyés par une identité graphique qui permet de révéler le pouvoir de l'imaginaire (cf. Visuel)
• Des priorités d'actions partagées, dont l'offre et les parcours clients seront à travailler ensemble. Il s'agit de :
o La Station
o Le marais
o Les festivals
o Les sports de nature
o L'industrie
o Le tourisme de mémoire
o Le patrimoine et ses usages.

• De nouvelles méthodes de travail qui reposent sur toujours plus d'intelligence collective, de décloisonnement et remettent l'usager au cœur des préoccupations
• www.paysdesaintomer.com, porte d'entrée numérique en Pays de Saint-Omer à la fois pour les populations présentes qui souhaitent faciliter leur vie mais aussi pour tous les usagers souhaitant vivre, investir, travailler, étudier, acheter et visiter le Pays de Saint-Omer.
• Une manager de l'attractivité mutualisée.

Tout ce travail a pour vocation de développer la lisibilité et la notoriété du Pays de Saint-Omer afin d'en développer son attractivité. Cet objectif majeur repose sur une double ambition : à la fois servir le développement économique et en même temps le bien-être de la population ; à la fois faire venir et retenir.

L'ensemble de ce travail se traduira concrètement dans les prochains mois et les prochaines années par :
• Un endossement de l'identité du Pays de Saint-Omer par les différentes institutions le composant,
• Le développement d'un kit marque employeur afin d'accompagner les entreprises dans leurs enjeux liés au recrutement de nouveaux talents,
• L'accueil des salariés des entreprises qui feront le choix de s'implanter en Pays de Saint-Omer,
• La mutualisation des ressources en communication du territoire afin de développer des outils opérationnels tels que des campagnes médias, des supports imprimés, …

Paroles d'acteurs

Salon du MIPIM : Promotion des investisseurs

Réunion avec des investisseurs sur le salon du MIPIM

François Decoster

Président de l'AUD

«Cela fait 10 ans que le territoire est présent au MIPIM. Au fil des années, cette présence s'est professionnalisée. Cela s'est manifesté à travers l'amélioration des supports de promotion du territoire. Très appréciés, ils ont contribué à faire du Pays de Saint-Omer un territoire dont les promoteurs et investisseurs ont une appétence à rencontrer.

Au-delà de faire connaître le territoire et de le faire exister dans un contexte de compétition qui s'intensifie, l'AUD assure la promotion des projets de développement auprès d'un public ciblé d'investisseurs, démultipliant ainsi les chances de concrétisation de ces contacts par des visites de site : l'occasion d'entamer un travail concret et partenarial avec eux pour le développement de projets urbains.»

Totems présents sur le salon du MIPIM

Emmanuel Coeuille

Chargé de développement chez Histoire et Patrimoine

«J'ai rencontré Saint-Omer et son président-maire pour la première fois au MIPIM 2017, mais j'avais déjà entendu parler du territoire par Emmanuel Lombard, un confrère qui était d'ores et déjà intervenu sur un projet à Saint-Omer. La première fois que je suis venu, j'ai été marqué par le fait que la ville était en chantier. On aime les gens qui ont envie de rénover, de faire bouger les choses. Lorsqu'une ville est en chantier c'est bon signe !
Histoire et patrimoine est intéressé pour intervenir sur Saint-Omer car plusieurs dispositifs sont actionnés, tels que le régime de défiscalisation Malraux, les Opérations de Restauration Immobilière, mais aussi les inscriptions aux Monuments Historiques.
Depuis notre intégration au groupe COGEDIM, nous avons un impératif d'avoir des opérations de plus en plus conséquentes en terme de volume de logements à réhabiliter. A Saint-Omer, il existe plusieurs opportunités mais qui sont de petite taille. L'intérêt pour nous des inscriptions en Monuments Historiques permet à nos équipes de prendre place, d'appréhender le mode de commercialisation spécifique au marché immobilier de la ville, pour ensuite étendre notre intervention sur plusieurs immeubles qui sont de petite taille.
Nous apprécions particulièrement la relation de travail avec ce territoire via l'accueil que nous réserve l'AUD. L'organisation des visites, le niveau des fiches techniques, la qualité des explications historiques ... cela fait toute la vigueur de notre intérêt pour ce territoire.
Si je devais définir le territoire en une phrase ? A découvrir !»

BAYENGHEM-LES-EPELERCQUES
BLENDECQUES - ECQUES - HELFAUT
HOULLE - TOURNEHEM-SUR-LA-HEM
SAINT-AUGUSTIN - SAINT-OMER - THEROUANNE
TILQUES - WIZERNES - MORINGHEM

ATELIERS JEUNE PUBLIC

#SAISON CULTURELLE 2018

#Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer

31 104 VISITEURS
DANS 26 COMMUNES

203 ACTIONS

6 MANIFESTATIONS RÉGIONALES ET NATIONALES

9 PARTICIPATIONS AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES

EXPOSITIONS - BALADES EN BATEAU
ATELIERS FAMILIAUX- RALLYE JEU
CONCERT - SPECTACLE VIVANT
CIRCUIT BUS - APPLICATION
CONFÉRENCES
VISITES LIBRES ET GUIDÉES

PRINTEMPS DE L'ART DÉCO
232 visiteurs

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS
405 visiteurs

JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHÉOLOGIE
152 visiteurs

JOURNÉES EUROPÉENES DU PATRIMOINE
12 298 visiteurs

DANSE
SUR FACADE
300 VISITEURS

EXPOSITION
ROYAL AIR FORCE
14 001 VISITEURS

MOULIN A CAFE
OUVERTURE
3375 VISITEURS

Dossier

Exposition :

Saint-Omer et la Royal Air Force

Affiche officielle de l'exposition

Au total, l'exposition a rassemblé 14000 visiteurs. Ce chiffre de fréquentation situe l'exposition Saint-Omer et la Royal Air Force parmi les manifestations du même type les plus fréquentées dans l'Audomarois. Il a été possible de capter ces publics via des articles parus dans les médias anglais suite à un voyage de presse réalisé par Pas-de-Calais Tourisme, par les dépôts de flyers sur tous les sites mémoriels des Hauts-de-France et de Belgique, par une forte présence sur les réseaux sociaux et sites spécialisés d'aéronautique et de mémoire des conflits, par le partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès et la Coupole pour mutualiser la communication.

L'histoire de cette exposition ne s'est pas arrêtée le 30 septembre. Depuis, la collaboration avec les chercheurs d'outre-manche continue pour renforcer la connaissance sur la présence de la R.A.F. à Saint-Omer. Surtout, la présentation de l'exposition audomaroise en Angleterre durant un avenir prochain est actuellement à l'étude.

→

La fin d'un cycle de commémorations

Depuis 2014, des travaux sur la présence britannique dans l'Audomarois entre 1914 et 1919 sont menés dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale. Les travaux de recherches et de connaissances sur les liens unissant Saint-Omer et le monde anglo-saxon ont permis la réalisation d'une application mobile de visite et celle d'un cycle d'expositions. Si de 2014 à 2017, celles-ci furent présentées à la motte castrale, l'exposition de 2018 devait être le point d'orgue de ces activités commémoratives. Pour ce faire, a émergé très tôt le souhait d'élaborer un projet de grande exposition immersive alliant dispositifs innovants, cadre patrimonial prestigieux et thématique historique de premier ordre. Compte tenu de la participation importante de notre territoire au développement de l'arme aérienne britannique, le choix s'est porté sur la présentation des liens unissant Saint-Omer et la Royal Air Force au cours de la Grande guerre. Occupant plus de 800 m², ladite exposition s'est déroulée du 9 juin au 30 septembre 2018 à la chapelle des Jésuites, fraîchement restaurée et devenue un lieu d'accueil privilégié des manifestations culturelles.

Conditions de réussite du projet d'exposition

Dès premières recherches à l'inauguration de l'exposition Saint-Omer et la Royal Air Force, deux années se sont écoulées. La réussite de l'opération tient d'abord à une synergie de moyens mis à disposition du projet. Ce dernier a conjointement été financé par l'AUD, le Département du Pas-de-Calais, la CAPSO et la ville de Saint-Omer. La réalisation de partenariats à toutes les étapes préparatoires et la mobilisation des différentes compétences présentes au sein de l'AUD ont été tout autant décisives. L'exploitation de sources inédites et la présentation d'authentiques artefacts de la Grande guerre résultent ainsi d'une collaboration étroite entre Yann HODICQ, le référent scientifique de l'exposition, l'AUD et différents représentants d'associations.

Parmi celles-ci, soulignons à la fois la présence de structures issues du territoire – Antiq'air Flandre-Artois ; Antiquaires de la Morinie ; Club d'aéromodélisme de Saint-Omer - et d'autres venues d'Angleterre – Cross & Cockade International ; Expeditionnary Trust -. De la même manière, c'est auprès du musée Sandelin et de ses homologues de Boulogne-sur-Mer et Arras que le mobilier de présentation a été collecté.

Fait notoire, l'exposition est la première à investir totalement les volumes disponibles dans la chapelle des Jésuites, aussi la transformation de ce bâtiment en espace muséal a-t-elle nécessité une réflexion conséquente. La création d'un parcours scénographique puis l'élaboration d'un univers graphique en adéquation avec les particularités de la chapelle et son caractère relativement hors-normes ont mobilisé les compétences de l'équipe dans un projet collectif. Il faut également souligner le partenariat avec trois entreprises du territoire, Construction Bois Habitat, Difuz et Pro&Cie. Elles ont en effet fait preuve d'un investissement conséquent dans la réalisation de cette exposition et ont surtout montré une réelle ingéniosité pour venir à bout des contraintes imposées par le montage. Enfin, ce travail collectif a bénéficié de l'apport des structures éducatives et de formation. Tandis que le parcours de visite a intégré des dispositifs de médiation (panneaux, lecture et enregistrement de témoignages…) réalisés par les élèves d'établissements publics du territoire, l'université de Kingston a conçu 4 simulateurs de vol permettant de se familiariser au pilotage des avions de la Grande guerre.

Simulateurs de vols

Présentation de l'exposition à une classe de primaire.

Une exposition immersive pour différents publics

L'ambition de l'exposition Saint-Omer et la Royal Air Force était de révéler aux habitants du territoire une page importante de notre histoire, presque complètement oubliée à ce jour.

Aussi, le sujet choisi permettait également d'espérer la venue d'un nombre conséquent de touristes britanniques et celle d'un public particulier, les amateurs d'aéronautique, toujours prompts à faire quelques kilomètres pour visiter une manifestation ayant trait à leur passion. Comment ne pas décevoir les attentes de publics assez différents de prime abord ? S'il est évident que la traduction de l'intégralité de l'exposition était un préalable indispensable à la venue des Britanniques, d'autres mécanismes devaient être imaginés pour rendre l'exposition digne d'intérêt auprès du plus grand nombre. Outre l'installation d'éléments fédérateurs à même de susciter la curiosité de tous les visiteurs, comme la réplique grandeur nature du Blériot XI et celle de quatre espaces reconstitués, il a été choisi de faire reposer l'attrait de la visite sur une série de dispositifs innovants et une grande variété des formes de présentation. Figures tutélaires de beaucoup de projets analogues, les trente panneaux documentaires permettaient à l'érudit assidu de découvrir tous les aspects de la guerre aérienne dans l'Audomarois, mais l'individu ne disposant que peu de temps pouvait saisir l'essentiel des enjeux via les films projetés, les maquettes et l'abondant mobilier –une centaine d'objets- provenant de collections françaises et britanniques.

De la même manière, une grande importance a été donnée à l'intégration du territoire au cœur du propos, l'idée sous-jacente étant bien que l'habitant retrouve toujours le lien entre son espace de vie et la grande histoire. Pour répondre à cet objectif, deux bornes numériques permettant la comparaison de vues aériennes des Communes de l'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres entre 1917 et aujourd'hui avaient notamment été installées. Enfin, notons que le public familial et les plus jeunes n'étaient pas oubliés. Un livret pédagogique accompagnait la visite et des dispositifs adaptés –simulateurs notamment- ponctuaient la visite.

GARE - ÉGLISES - SOUTERRAINS - THÉÂTRE
CASERNE - CHAPELLE - CATHÉDRALE - LYCÉE
MUSÉE - BIBLIOTHÈQUE - CHAPELLE DES JÉSUITES
MOTTE CASTRALE - SALLES - RUINES

LIEUX OUVERTS

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Pays de Saint-Omer 2018

13 455 VISITEURS

ARQUES | **480 visiteurs**
BLENDECQUES | **646 visiteurs**
ECQUES | **125 visiteurs**
HALLINES | **762 visiteurs**
LA COUPOLE | **129 visiteurs**
MAISON DU MARAIS | **380 visiteurs**
SAINT-OMER | **9730 visiteurs**
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM | **51 visiteurs**

DONT 3200 AU MOULIN À CAFÉ

EXPOSITIONS - BROCHURES
BALADES EN BATEAU - ATELIERS JEUNE PUBLIC
LIVRETS - MINI-CONCERTS
CHASSE AU TRÉSOR - APPLICATIONS
VISITES LIBRES ET GUIDÉES
CIRCUITS GUIDÉS - PROJECTIONS

CHAPELLE DES JÉSUITES
1000 VISITEURS

MUSÉE SANDELIN
976 VISITEURS

BIBLIOTHÈQUE
815 VISITEURS

CATHÉDRALE
2000 VISITEURS

Mobilité Internationale

John Carroll Summer

Internship Program

Promotion 2018 du «John Carroll Summer Internship Program» en visite dans le Marais

Pour la troisième année consécutive, l'AUD et le Département Français de Georgetown University (Washington, Etats-Unis) ont organisé le John Carroll Summer Internship Program at Saint-Omer.
Il s'agit d'une démarche qui s'inscrit dans le cadre de la valorisation des liens historiques entre l'Audomarois et cette prestigieuse université américaine fondée en 1789 par John Carroll, ancien élève du collège des Jésuites anglais de Saint-Omer, l'actuel lycée Ribot.

L'objectif de ce programme est de proposer aux étudiants de Georgetown University une immersion de 6 semaines au sein d'entreprises et d'administrations de l'Audomarois mais également au sein des familles d'accueil dans lesquelles ils sont hébergés. Le programme connaît un vrai succès comme en atteste le nombre de stagiaires, de 12 en 2016 à 20 en 2018. Tous, séduits par le charme du territoire et l'hospitalité des habitants, constituent désormais des véritables ambassadeurs de l'Audomarois.

Témoignage

des lycéens de Blaise Pascal partis aux Etats-Unis pendant 15 jours : Julie Courbot, Elodie Cuvillier, Flavie Dupuis, Agnès Marquis, Chloé Martel, Adeline Verbeke.

« Aller aux Etats-Unis fût une expérience incroyable qui restera gravée dans nos mémoires et que l'on espère tous revivre un jour. On a pu enfin nous faire notre propre idée de ce qu'était ce pays. Notre voyage nous a apporté de l'autonomie, de l'assurance et beaucoup de souvenirs. Il a permis aussi de nous enrichir personnellement et culturellement. On a pu ainsi partager pendant 5 jours le quotidien d'une famille américaine et découvrir leur mode de vie. Ça a été un très belle expérience. On a échangé sur divers sujets comme la vie aux Etats-Unis, les mentalités, l'immigration, l'écologie, la consommation, etc. Cela a permis d'améliorer notre compréhension et notre expression en anglais. Par ailleurs, le voyage a été l'occasion de retracer le parcours de la famille Carroll venue étudier à Saint-Omer au XVIIIème siècle et de nous rendre compte de leur rôle dans la construction de la nation américaine. Enfin, notre immersion dans le lycée fut très enrichissante car nous avons pu comparer leur système scolaire au nôtre. En conclusion, ça a été le voyage le plus enrichissant que nous ayons fait et pour cela, on voudrait remercier l'AUD et la CAPSO pour l'opportunité offerte ! »

Notes

PAYS DE
Saint-Omer
Flandre Intérieure
Agence d'Urbanisme & de Développement
Pays d'art et d'histoire

CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS
RUE SAINT SÉPULCRE - CS 90128 - 62503 SAINT-OMER CEDEX

TÉL : +33 (0)3. 21. 38. 01. 62
FAX : +33 (0)3. 21. 88. 47. 58
WWW.AUD-STOMER.FR